

Louise Gravel Shea

**L'INFLUENCE DE LA FRONTIÈRE CANADO-
AMÉRICAINNE SUR LA POPULATION DE
GRANDE-RIVIÈRE MADAWASKA**

Mémoire
présenté
à la faculté des études supérieures
de l'Université Laval
pour l'obtention
du grade de maître ès arts (M.A.)

Département de Géographie
Faculté des Lettres
Université Laval

Mars 1999

©Louise Gravel Shea, 1999



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-41915-0

Résumé

Le territoire d'étude de ce mémoire est situé dans le comté du Madawaska, au nord-ouest du Nouveau-Brunswick et dans la partie nord du comté d'Aroostook Maine, c'est-à-dire dans la vallée supérieure de la rivière Saint-Jean. La présente recherche concerne particulièrement l'ancien territoire de la communauté de Grande-Rivière devenu le territoire actuel des villes de Van Buren (Me) et de Saint-Léonard (N.-B.) depuis l'établissement de la frontière canado-américaine entre le Nouveau-Brunswick et le l'État du Maine par le Traité Ashburton-Webster, le 9 août 1842. Après 1842, la population de Grande-Rivière établie sur la rive sud de la rivière Saint-Jean devient américaine et celle établie sur la rive nord reste britannique et plus tard deviendra canadienne.

La moitié de cette population acado-canadienne, culturellement homogène, unie sur le plan politique, administratif et économique et évoluant avant 1842, autour d'une même paroisse civile et religieuse, celle de Saint-Bruno, est maintenant rattachée aux structures américaines. Elle a depuis évolué sur les plans administratif, juridique, éducationnel et ecclésiastique selon les statalismes américains. Les deux populations, de Van Buren et de Saint-Léonard, soit américaine ou soit canadienne, ont été intégrées dans des institutions aux idéologies statales quelque peu différentes. Par ce fait, les populations des deux villes doivent avoir aujourd'hui des habitudes de vie et des comportements différents, un sens des valeurs particulier et appartenir à un monde symbolique distinct.

Liste des mots-clés: Le Traité Ashburton-Webster (1842), Grande-Rivière, Van Buren (Me), Saint-Léonard (N.-B.), frontière, Saint-Bruno, rivière Saint-Jean, frontière canado-américaine, statalisme, Acado-canadien, Madawaska.

Remerciements

La rédaction de ce mémoire a été possible grâce à l'étude de terrain faite par Marie-Claude Dupont. Les données qu'elle a compilées à Van Buren et à Saint-Léonard ont rendu possible la présentation des tableaux comparatifs au chapitre troisième. Marie-Claude, je te remercie de ton excellent travail.

Je remercie aussi, Rose Nadeau de Fort Kent pour sa chaleureuse hospitalité. J'adresse aussi mes remerciements à ma directrice de thèse pour son appui, ses conseils, sa compréhension et ses encouragements. Je remercie William F. MacKey pour la suggestion d'utiliser le concept du «statalisme». Je remercie aussi M.Dean Louder et M.Yves Roby d'avoir accepté leur rôle d'examineur. Je tiens à souligner mon appréciation à Gilbert April pour sa précieuse aide pour la mise en page et le traitement de texte de ce mémoire et surtout pour m'avoir encouragé à poursuivre. J'ai aussi bien apprécié la collaboration de Barbara Mazerolle employée à la ville de Saint-Léonard et celle de Lorraine Violette employée à la ville de Van Buren. Enfin je remercie Charles, mon conjoint, pour son soutien, pour ses conseils et sa patience.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ

REMERCIEMENTS

Table des matières.....	i
Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures.....	v

INTRODUCTION

Le sujet.....	1
Le territoire.....	3
Le statalisme comme concept de base.....	4
L'objet de l'étude.....	5
L'intérêt de la recherche.....	6
Les objectifs.....	7
La méthodologie.....	8

CHAPITRE-1 De L'Acadie au Madawaska, 1604-1842

Un peu d'histoire.....	10
Vers le Madawaska.....	17
La fondation de Grande-Rivière.....	24
Les conditions d'établissement.....	26
L'organisation du territoire de Grande-Rivière	
L'administration civile.....	30
L'administration religieuse.....	31
L'établissement de la frontière canado-américaine	
Les conflits frontaliers.....	34
Le Traité Ashburton-Webster.....	39
Les conséquences du traité.....	41

CHAPITRE-2 De Grande-Rivière à deux villes et deux pays ou l'intégration statale, 1842-1999 44

L'intégration territoriale.....	46
L'intégration administrative.....	50
L'intégration diocésaine.....	55
L'intégration paroissiale Van Buren.....	60
L'intégration paroissiale Saint-Léonard.....	63
L'intégration à la vie sociale.....	68
L'intégration au système scolaire.....	70
Van Buren: le primaire.....	70
Le couvent de Van Buren: une école privée et publique.....	72
St.Mary's College de Van Buren: une école privée et publique.....	74
Saint-Léonard: le primaire.....	77
Saint-Léonard: Le Monastère des Ursulines.....	82
Saint-Léonard: les Frères des Instructions chrétienne.....	83
Le statalisme linguistique du Nouveau-Brunswick.....	83
L'intégration économique.....	85

CHAPITRE-3 Van Buren et Saint-Léonard aujourd'hui

Les Manifestations statales.....	90
1. La physionomie des deux villes.....	91
2. La dualité dans le comportement des individus.....	92
L'enquête	
1. La langue.....	94
2. Les habitudes de vie.....	96
3. L'interaction sociale.....	99

4. L'interaction économique.....	103
5. L'identité.....	103
6. La frontière telle que perçue par les répondants.....	104
La dualité de l'univers symbolique.....	106
Les particularismes des institutions	
1. Les institutions politiques.....	112
2. Les institutions juridiques.....	113
3. Les institutions culturelles.....	114
CONCLUSION: Deux villes distinctes	117
BIBLIOGRAPHIE.....	121
ANNEXE 1- Le drapeau	
ANNEXE 2- «Result of citizen survey»	
ANNEXE 3- Le Questionnaire	
ANNEXE 4- Le Bootlegging	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I Les institutions religieuses, 1871-1971..... 58

**Tableau II Les écoles des paroisses civiles du
Madawaska, 1871..... 81**

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	La haute vallée de la Saint-Jean.....	2
Figure 2.	L'Acadie, 1605.....	11
Figure 3.	L'Acadie, 1627-1654.....	12
Figure 4.	Concessions des nobles français.....	14
Figure 5.	L'Acadie après le Traité d'Utrecht (1713).....	15
Figure 6.	Les Amériindiens des Maritimes et du Maine...	18
Figure 7.	Les colonies de la basse Saint-Jean, 1763-1785.....	20
Figure 8.	Le Nouveau-Brunswick, 1784.....	22
Figure 9.	Le Madawaska, 1831.....	28
	Le Madawaska, 1831 suite.....	29
Figure 10.	Revendications frontalières.....	37
Figure 11.	La frontière établie par le règlement de 1842...	42
Figure 12.	La haute vallée de la rivière Saint-Jean.....	54
Figure 13.	La ville de Van Buren, 1877.....	61
Figure 14.	Les fuseaux horaires.....	93
Figure 15.	La ville de Van Buren, 1977.....	110

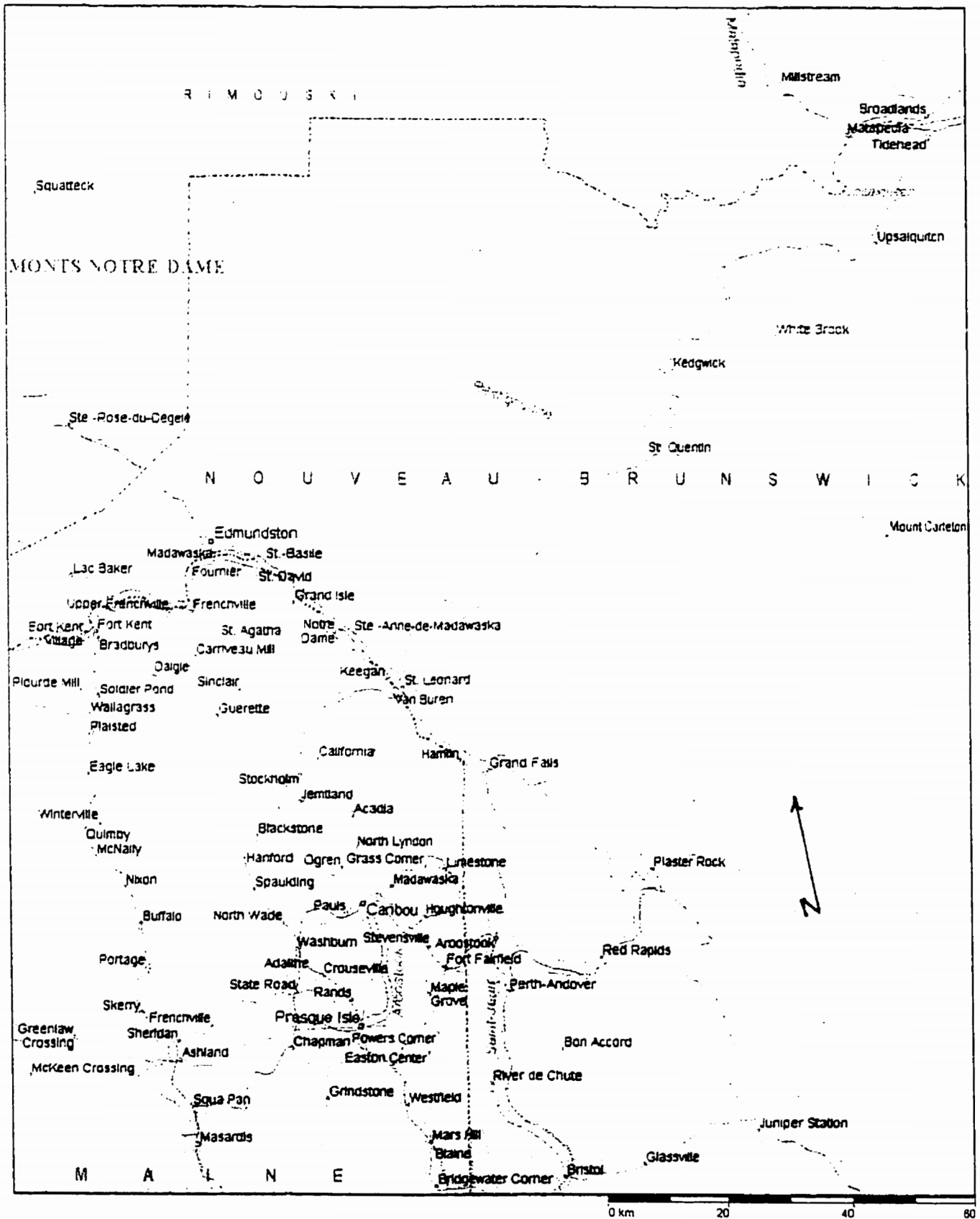
INTRODUCTION

Le sujet

La frontière politique est un instrument géographique de différenciation inventé par les hommes. Elle joue le rôle d'organisation des espaces. Elle encadre une zone, l'État, composée de trois éléments: un territoire, une population et un pouvoir institutionnalisé. L'État, titulaire de la souveraineté, personnifie juridiquement la nation. Le partage par des frontières, provoqué par des guerres et décidé par des traités, ou établi par des dirigeants du monde lors de la disparition de l'impérialisme, a fait naître l'ère de la géographie des espaces politiques. Ainsi leur nombre est passé, de 1914 à 1994, de 50 à 190 (Krulic, 1994, p.22). En 1999, on en compte plus de 220. En Amérique du Nord, trois États ont pris forme depuis deux siècles: les États-Unis (1776), le Mexique (1821) et le Canada (1867).

La division d'un territoire par une frontière politique peut sectionner des réalités ethniques, linguistiques et religieuses. La nouvelle frontière oblige une partie de la population à passer dès lors, d'un État à l'autre. C'est ce qui s'est produit, le 9 août 1842, à Grande-Rivière, Nouveau-Brunswick, lors de l'établissement de ce qui est aujourd'hui la frontière canado-américaine entre le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine. La communauté a été fragmentée en deux territoires formant deux villes distinctes qui connaîtront dorénavant des destins différents. Le côté sud de la rivière Saint-Jean devint Van Buren (Me) et sa population de citoyenneté américaine. Le côté nord devint Saint-Léonard et sa population resta sous contrôle britannique jusqu'à l'avènement du Canada (1867). Les deux villes ont commencé alors à évoluer séparément (voir figure1).

Figure 1. LA HAUTE VALLÉE DE LA SAINT-JEAN



ATLAS MONDIAL
ENCARTA 98
MADAWASKA
NOUVEAU BRUNSWICK

Le territoire

Le territoire d'étude est donc situé dans le comté du Madawaska, au nord-ouest du Nouveau-Brunswick et dans la partie nord du comté d'Aroostook, Maine c'est-à-dire dans la *St. John Valley*. Toutefois, la présente recherche concerne, plus particulièrement, l'ancien territoire de la communauté de Grande-Rivière devenu le territoire actuel des localités de Van Buren (Me) et de Saint-Léonard (N.-B.) depuis 1842. Plusieurs raisons expliquent le choix de la communauté de Grande-Rivière. De tous les établissements canadiens de la région affectés par le passage de la frontière canado-américaine, Grande-Rivière est celui le plus propice pour analyser les répercussions de cette frontière nationale sur le fait culturel des populations habitant une zone frontalière. Avant 1842, Grande-Rivière est la seule communauté formée d'une seule paroisse s'étendant, en proportions égales, sur les deux rives de la rivière Saint-Jean (Albert, 1982, p.282). Le passage de la frontière divise la paroisse de Saint-Bruno de Grande-Rivière en deux parties distinctes, séparant les terres, les liens religieux et familiaux et laissant même l'église et le presbytère du côté américain. Selon Lapointe (1989, p.63), la population des deux parties du territoire, au moment de la séparation frontalière, est relativement identique sur tous les plans: origine, religion, langue, mentalité, développement économique et habitudes de vie. L'homogénéité de la population de Grande-Rivière avant le passage de la frontière internationale et sa division en deux villes devenues aujourd'hui d'égale importance constitue un laboratoire par excellence pour atteindre l'objet de recherche de ce mémoire. Il suffit maintenant de choisir une stratégie de vérification et les instruments de collecte de l'information nécessaires afin d'établir si l'appartenance des deux villes à des États distincts a différé les habitudes de vie et de comportement chez leur population réciproque.

La frontière juxtapose des entités politiques distinctes. Les États possèdent leur propre organisation de l'espace. Leur constitution politique implique ou peut impliquer des actions socio-géographiques, socio-économiques et socio-culturelles influencées par des conceptions particulières ainsi qu'une pensée

idéologique distincte. L'État regroupe un ensemble de traits qu'il partage avec d'autres États ou qu'il possède en exclusivité. Cet ensemble reflète le visage de l'État. Les événements essentiels qui jalonnent la vie de chaque citoyen ainsi que les éléments de la vie quotidienne sont marqués d'une façon différente à l'intérieur des divers États (Mackey, 1988, p.16). La partie de la population de Grande-Rivière, devenue américaine après le passage de la frontière canado-américaine, n'a pas été exemptée de ce phénomène. Elle a dû s'adapter à un nouveau pays et par conséquent s'ajuster à de nouvelles habitudes de vie. Son comportement en a été modifié.

Le statalisme comme concept de base

Jacques Pohl, en 1976, aborde les effets des frontières par un nouveau concept: le "statalisme". Il le définit comme suit: «Tout fait de signification ou de comportement observable dans un État, quand il est arrêté ou nettement raréfié au passage d'une frontière» (Mackey, 1988, p.13). Ce néologisme, dérivatif de *statales* ou limites administratives, attesté dès 1938, (Quemada, 1975, p.219), est redéfini par William Mackey lors du *Colloque sur le statalisme* qui s'est déroulé en Belgique les 13 et 14 mars 1985. Il est le phénomène propre à un État circonscrit par des frontières. Il est observable comme faits ou systèmes de signification et de comportement. Il inclut les contraintes imposées par l'État à sa population et les bienfaits qu'elle en reçoit. Le statalisme est donc le système des systèmes maintenu par des rapports interdépendants entre l'État et la population. La présence de systèmes politiques, juridiques et économiques communs, de communications sociales, de langues nationales, de religion, de symboles ayant un même sens pour tous, a pour effet un partage du même système de valeur. La nature de ces rapports détermine les attitudes et les comportements d'une population dans la vie collective. Le statalisme est à la fois le moyen et la manifestation. Il différencie les populations de chacun des États, les distingue et les identifie. Le statalisme c'est l'intégration et l'assimilation d'une population à son État (Mackey, 1988, p.14). La nature des rapports entre l'État et sa population varie beaucoup d'un État à l'autre. Les manifestations du statalisme diffèrent

selon le contexte philosophique de l'État. Il y a une différence profonde entre l'Orient et l'Occident. En Orient, on naît avec des devoirs; en Occident on naît avec des droits. Les manifestations du statalisme diffèrent également selon les conceptions de l'État. Dans l'État unitaire, le citoyen se conforme aux mêmes modèles selon la manière prescrite. Dans les sociétés pluralistes, il y a compétition entre diverses normes, donc plus de variété dans le comportement des citoyens, plus de tolérance et plus de nécessité d'accommodement (Mackey, 1988, p18). Le Canada et les États-Unis sont deux États modernes, pluralistes, fondés sur un même continent depuis à peine deux cents ans. Malgré qu'ils ont, au cours des siècles, été marqués profondément par une influence britannique leur statalisme global réciproque est assez différent pour distinguer le Canadien de l'Américain (Lipset, 1990).

L'objet de l'étude

L'étude de ce mémoire se situe en géographie politique, historique et culturelle. Elle a pour but de cerner et d'évaluer, dans un contexte historique, l'impact de la frontière canado-américaine sur l'identité, les habitudes de vie et les comportements culturels des populations divisées et intégrées dans des systèmes statales distincts. Au moment de la délimitation internationale, en 1842, la population de Grande-Rivière avait une identité ainsi que des comportements culturels identiques, le tout renforcé par des liens de parenté. Une communauté culturelle entière a donc été divisée pour appartenir dorénavant à deux États de statalisme différent. Immédiatement après la partition par la frontière de Grande-Rivière, le côté sud de la rivière Saint-Jean est devenu Van Buren (Me) et a été annexé à la géographie des États-Unis. Les statalismes américains ont été immédiatement imposés par l'intermédiaire des institutions juridiques, politiques, administratives et culturelles, à la population de Van Buren. Le statalisme des institutions culturelles américaines a-t-il intégré et assimilé la population de Van Buren de façon telle à la rendre distincte de celle de Saint-Léonard? Aujourd'hui, quel est l'impact réel et perçu de la dualité stataliste américaine et canadienne sur l'identité collective, le fait linguistique et la vie

quotidienne des citoyens de Van Buren et de Saint-Léonard? Quelles sont, en 1999, les conséquences assimilatrices de cette dualité stataliste des institutions des deux États, sur les habitudes de vie et les comportements culturels des citoyens des villes de Van Buren et de Saint-Léonard?

L'Intérêt de la recherche

Une recherche sur les impacts d'une nouvelle frontière, qui fragmente une réalité ethnique et impose un nouveau pays à une partie d'une population, s'avère un sujet d'actualité. Partout dans le monde, des groupes ethniques ont vu leur territoire divisé et leur unité éclatée. Plusieurs études, sur ce thème, ont été réalisées par des chercheurs européens et résumées lors du colloque international *Langues régionales et relations transfrontalières en Europe*, tenu à Colmar les 1-2-3-4 juin 1994. Robert André, lors du colloque international *Statalismes* organisé par l'Institut des Hautes Études de Belgique les 13 et 14 mars 1985, a aussi démontré, dans un article intitulé *Démographie comparée du Hainaut français et du Hainaut belge*, les effets d'un statalisme différent sur une population homogène et unie à l'origine mais divisée par une frontière politique et vivant actuellement dans deux pays voisins.

L'Amérique du Nord a aussi connu ce même incident. La frontière établie entre le Canada et son voisin du sud a coupé une variété de paysages ruraux et très peu de paysages urbains. Aucune ethnie n'a été alors affectée, comme ce fut le cas en 1842, lors de la délimitation du territoire entre le Maine et le Nouveau-Brunswick par le traité de Ashburton-Webster. Seule la communauté de Grande-Rivière a été sectionnée en deux parties égales chacune appartenant, dorénavant, à deux pays différents. La scission d'une ethnie par la frontière politique canado-américaine est un phénomène unique et très peu étudié.

Dans le domaine historique, plusieurs recherches ont été faites sur cette région frontalière. Le premier document important fut celui de Thomas Albert (1920), *Histoire du Madawaska: entre l'Acadie, le Québec et l'Amérique*. Béatrice Craig (1983 et 1992), suite à des recherches importantes, a produit plusieurs articles sur l'histoire de la St. John Valley. Sa thèse de doctorat (1983) axée sur la

formation des communautés de cette zone frontalière, par une population canado-acadienne, a contribué grandement à mieux faire connaître l'histoire de ce territoire. Victor Konrad (1980) a fait plusieurs recherches sur les mutations culturelles dans le paysage du nord du Maine. Gisèle Rhéaume (1977) a présenté un mémoire de maîtrise axé sur la conscience territoriale et les sentiments d'appartenance des populations de cette zone frontalière. Suite à une enquête auprès de la population du Madawaska et de la St. John Valley, l'auteure démontre que la population américaine s'identifie aux États-Unis alors que la canadienne s'identifie à la « République du Madawaska ». Cependant, elle n'a pas fait ses recherches en fonction des effets et conséquences sur les habitudes de vie d'une population éclatée par le tracé d'une nouvelle frontière politique.

Une étude comparative portant sur les habitudes de vie, les comportements culturels et économiques des populations de Saint-Léonard (N.-B.) et Van Buren (Me), depuis 1842, fera découvrir l'impact qu'a eu la frontière canado-américaine sur la population de Grande-Rivière. Le passage d'une population d'un État à un autre État, l'assujettissement à de nouvelles politiques nationales, l'imposition d'un statisme différent, devrait avoir une influence marquée sur les habitudes de vie et le comportement des individus ainsi transplantés. Il sera intéressant de constater jusqu'à quel point la frontière a différencié les populations des deux villes chacune évoluant, maintenant, dans deux pays différents.

Les objectifs

Plusieurs objectifs doivent être atteints afin d'arriver à déterminer les effets assimilateurs et intégrateurs du statisme canadien et américain sur les populations des deux villes. Le premier vise à préciser l'origine de la population de la communauté de Grande-Rivière pour ensuite en tracer le portrait socio-culturel et ainsi prouver qu'une l'homogénéité franco-canadienne existait avant la délimitation frontalière de 1842. Cette preuve est l'élément essentiel et la base de cette recherche. Le deuxième objectif consiste à retracer l'évolution des institutions religieuses et éducatives des deux villes créées par la nouvelle frontière afin d'évaluer l'ampleur des volontés américaines et canadiennes à

intégrer culturellement chacune des populations de Van Buren et de Saint-Léonard. Le troisième objectif consistera à évaluer, à l'aide de l'étude faite par Marie-Claude Dupont en 1994, les conséquences assimilatrices du statalisme des institutions juridiques, politiques, administratives et culturelles de part et d'autre de la frontière internationale. Il impliquera une comparaison entre les habitudes de vie et certains comportements culturels des deux populations. Le quatrième objectif sera d'observer dans les deux villes, la spécificité toponymique, l'utilisation des langues à l'intérieur et l'extérieur des foyers principalement dans les institutions religieuses, éducatives et religieuses, la visibilité des symboles nationaux et les effets d'une séparation douanière. Les objectifs de cette recherche devront déterminer si des statalismes distincts et des pressions assimilatrices différentes ont été imposés du côté canadien et du côté américain et conduisent à une différence dans les habitudes de vie et le comportement des deux populations.

La méthodologie

Il n'existe pas de méthodologie éprouvée et reconnue pour établir dans sa totalité les variations apportées dans les formes de sociabilité d'un fait culturel intégré dans un État voisin par le tracé d'une nouvelle frontière. Pour les cerner de la façon la plus juste, la plus claire et la plus précise possible, historiquement et présentement, l'étude repose sur trois formes de collecte d'informations.

L'analyse documentaire a permis la réalisation du premier chapitre intitulé *De l'Acadie au Madawaska 1604-1842*. La consultation de documents historiques, traités d'histoire, archives, monographies, journaux et revues a permis de broser le portrait socio-culturel et socio-économique de Grande-Rivière et de résumer les faits conséquents du conflit frontalier.

L'étude de cas multiples a aussi permis, au chapitre deuxième ayant pour titre *De Grande-Rivière à deux villes et deux pays*, une analyse comparative de l'évolution des deux villes de 1842 à 1999. Des recherches livresques et documentaires feront ressortir les disparités des orientations culturelles des institutions religieuses et éducatives qu'ont connues les deux villes depuis leur

séparation. La frontière politique détermine les disparités dans les systèmes institutionnels des États qu'elle sépare. Ces disparités interviennent à des degrés et à des temps différents dans la disparité des univers culturels des deux villes jumelles. Ce sont elles qui confirmeront la présence de statalismes culturels différents dans les deux villes jumelles et conséquemment la distinction de comportements culturels propres à chacune des populations de Grande-Rivière. La réalisation du chapitre suivant: *Van Buren et Saint-Léonard aujourd'hui* a exigé deux types de recherche: l'enquête sous forme d'entrevues ainsi que l'observation directe et participante. Ces moyens ont servi à rassembler des données relatives à la présence, à la fréquence ou à l'absence, chez les deux populations, de certains comportements culturels et habitudes de vie considérés comme les effets des statalismes intégrateurs des deux pays. Une analyse qualitative tentera de mettre en évidence les différentes manifestations culturelles des populations des deux villes. Des grilles d'analyse seront employées pour traiter les données recueillies par l'observation sur le terrain et les entrevues. La méthodologie de recherche employée et le choix des instruments d'analyse permettront l'interprétation de l'information factuelle et détermineront si les habitudes de vie, les significations, le sens des valeurs et les comportements des populations des deux villes sont aujourd'hui, semblables ou distincts.

CHAPITRE-1

De l'Acadie au Madawaska

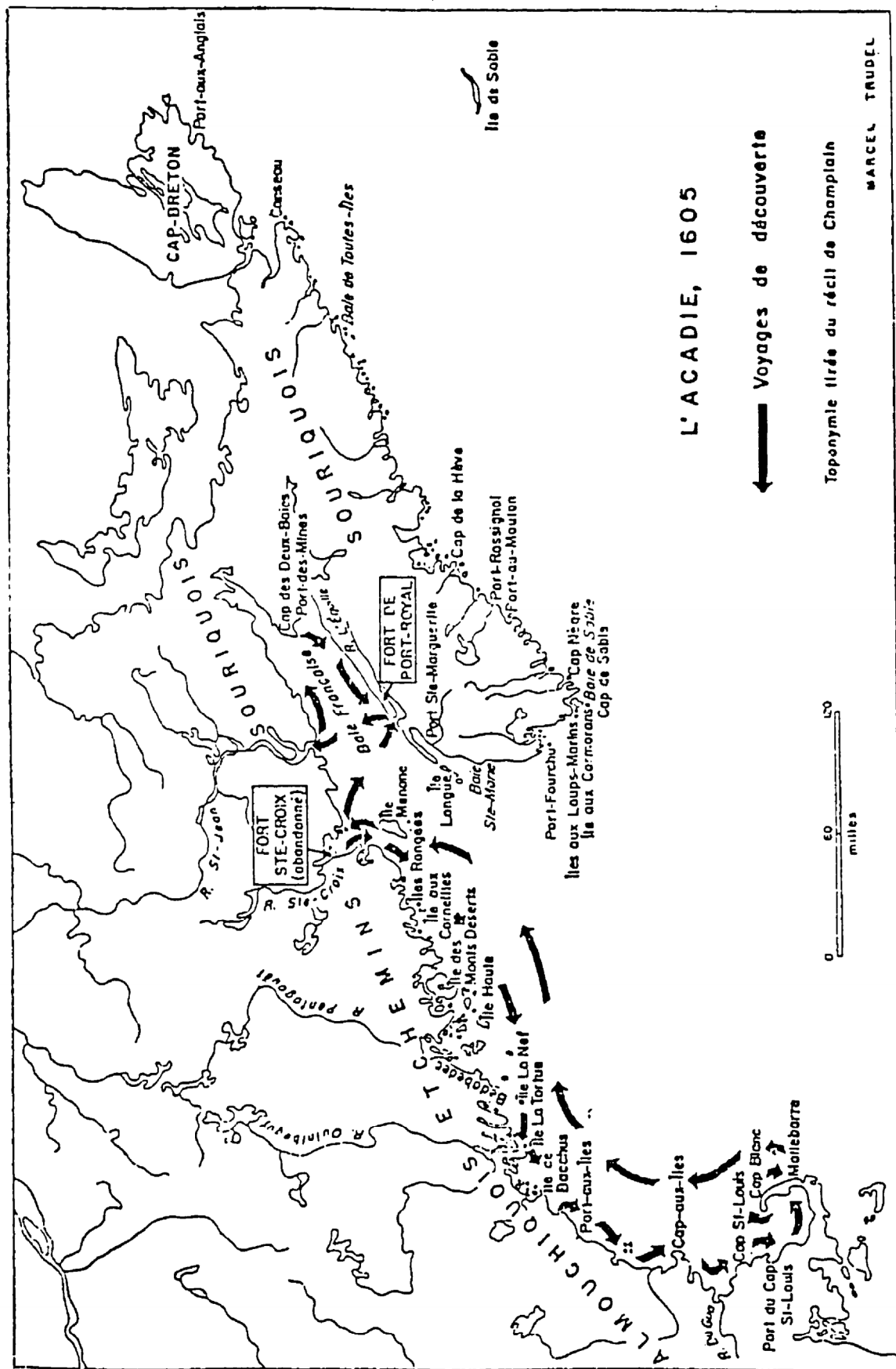
1604-1842

UN PEU D'HISTOIRE

Le chapitre premier de ce mémoire est une rétrospective historique de l'Acadie et de la colonisation du Madawaska. Divisé en plusieurs thèmes, il couvre les étapes importantes de l'histoire de l'Acadie, celle des fondateurs des établissements du Madawaska et particulièrement celle de la communauté de Grande-Rivière. Cette rétrospective historique a pour but de démontrer l'origine des Acadiens fondateurs des établissements du Madawaska ainsi que les raisons de leur migration vers cette région sans frontière définie. Il décrit aussi les conflits provoqués par le manque de frontières précises dans ce territoire et les répercussions de la délimitation entre le Maine et le Nouveau-Brunswick établie en 1842.

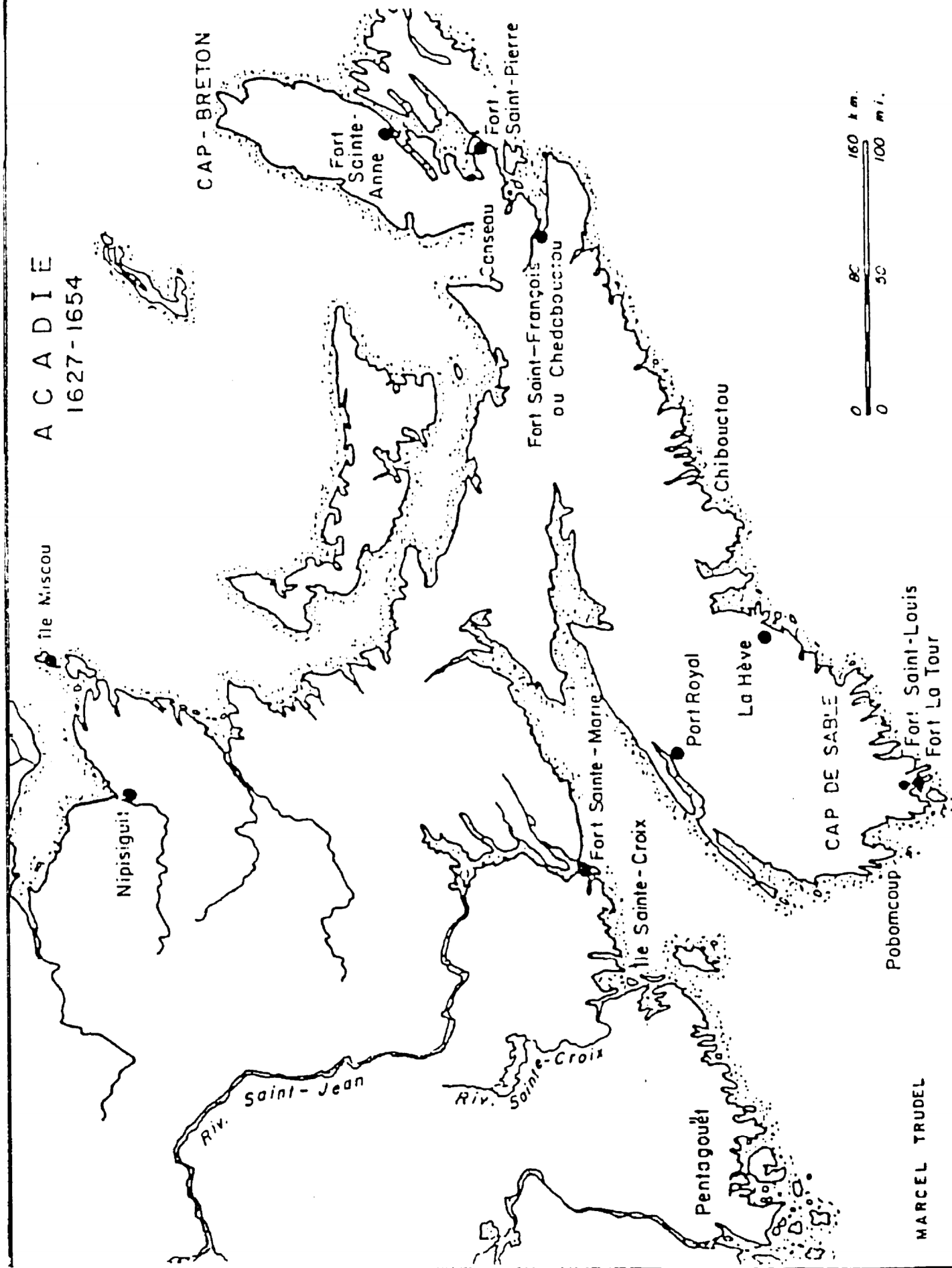
Le XVI^e siècle est celui des découvertes. Explorateurs, navigateurs, géographes, aventuriers traversent l'océan Atlantique et cherchent un passage vers la Chine. Ils trouvent plutôt des paysages inconnus, des territoires à exploiter, des terres à coloniser et surtout un pays nordique, peuplé d'Amérindiens disposés à faire la traite des fourrures. Ce commerce de fourrures devait devenir le moyen de financer la colonisation des nouveaux territoires de l'Amérique du nord. C'est ainsi, qu'en 1604, un marchand protestant, Pierre du Gua, sieur de Monts et Samuel de Champlain avaient obtenu le droit de s'établir sur un territoire s'étendant du 40^e degré au 46^e degré latitude sur la côte de l'Atlantique. Ils fondèrent sur les confins du Nouveau-Brunswick actuel à l'Île Sainte-Croix, le premier établissement français en Amérique. C'est aussi, au Nouveau-Brunswick à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, que Charles de Latour bâtit son fort que se disputèrent farouchement les Anglais et les Français. Aulnay a aussi bâti le fort Geimsick (Jemseg) cinquante milles plus haut sur la Saint-Jean, que Temple a utilisé comme poste de traite dans les années 1659 (Roy, 1978, p118) (voir figures 2-3).

Figure 2. L'ACADIE, 1605



Source: Roy, Michel, 1989, L'Acadie des origines à nos jours, Montréal, édit. Québec-Amérique, p. 317

Figure 3. L'ACADIE, 1627-1654



Au temps de l'occupation française (1670-1713), le gouverneur de la Nouvelle-France accorda, à des nobles d'origine française, plusieurs concessions presque toutes situées sur les rives de la rivière Saint-Jean (voir figure 4). Une douzaine de nobles avaient alors des droits territoriaux dans cette belle et fertile région où vivaient les Malécites dans leur campement d'Aukpaque ou Ecouipagah près de Méductic. Après la prise de Port-Royal (1690-1700), cette région devint le lieu de résidence des gouverneurs fixés successivement à Jemseg (1690-92), à Nachouac (1692-98) et au fort Saint-Jean (1698-1700). La constante hostilité des Anglais et les fréquents combats ont freiné le développement de ce territoire. On y faisait plus la traite des fourrures que l'agriculture. En 1695, 42 personnes vivaient le long de la rivière Saint-Jean autour des forts de défense. Villebon fit accordé en face de son fort, sur la rive droite de la rivière Saint-Jean, à son chef des milices, Gabriel Bellefontaine, une concession qui devint l'habitation de Sainte-Anne. La perte de l'Acadie (1713) met fin à l'essor de ce territoire. Par contre, Vaudreuil, en 1718, déclare ces terres toujours françaises et il en fait distribuer d'autres par le missionnaire Loyard à une centaine d'Acadiens. À Sainte-Anne, entre 1733 et 1749, vivaient alors paisiblement qu'une trentaine de familles acadiennes. En 1750, le gouverneur de la Nouvelle-Écosse a voulu imposer le serment d'allégeance à ce groupe d'Acadiens. Le gouverneur du Canada se porte à leur défense en déclarant tout le territoire de la rivière Saint-Jean jusqu'à son embouchure, terre française. Ils évitent ainsi de prêter le serment (Lauvrière, 1922, p.24) (voir figure 5).

De 1750 à 1755, ces Acadiens, environ 150 à 200, vivaient en petits groupes dans cette région éloignée. Au moment de la déportation de Lawrence, ils sont rejoints par des fugitifs acadiens venant de Port-Royal, de Beauséjour et de toute la Nouvelle-Écosse conquise par les Anglais en 1713. Ces Acadiens s'établirent à Grimrose, à Sainte-Anne, à Villeroy, à Nashawk et à Ecoupag se croyant à l'abri du gouverneur Lawrence. Environ 2 000 Acadiens, répartis en 400 familles, vivaient alors dans la région de la basse vallée de la Saint-Jean (Lauvrière, 1922, p.32).

Figure 4. CONCESSIONS DES NOBLES FRANÇAIS

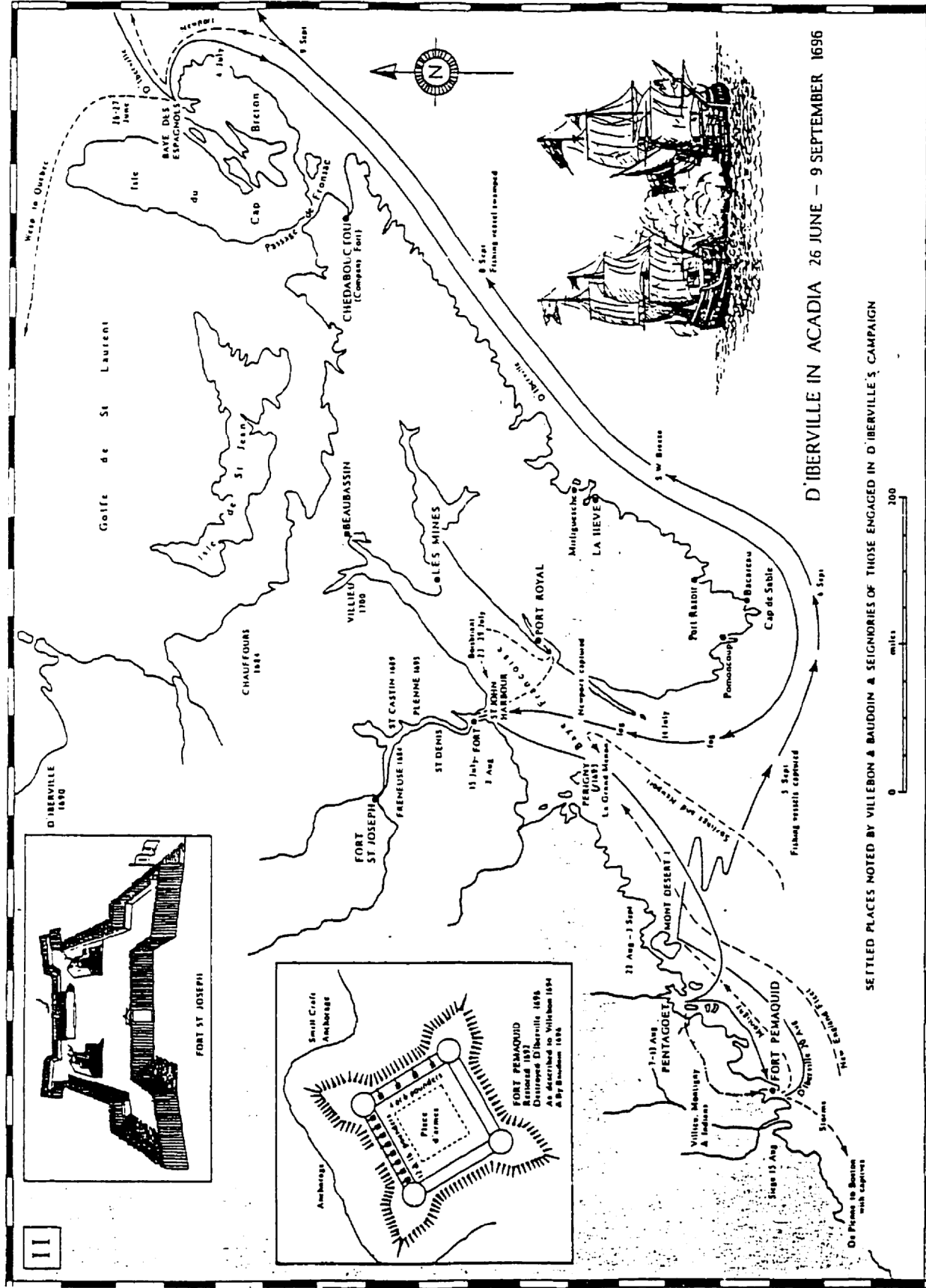
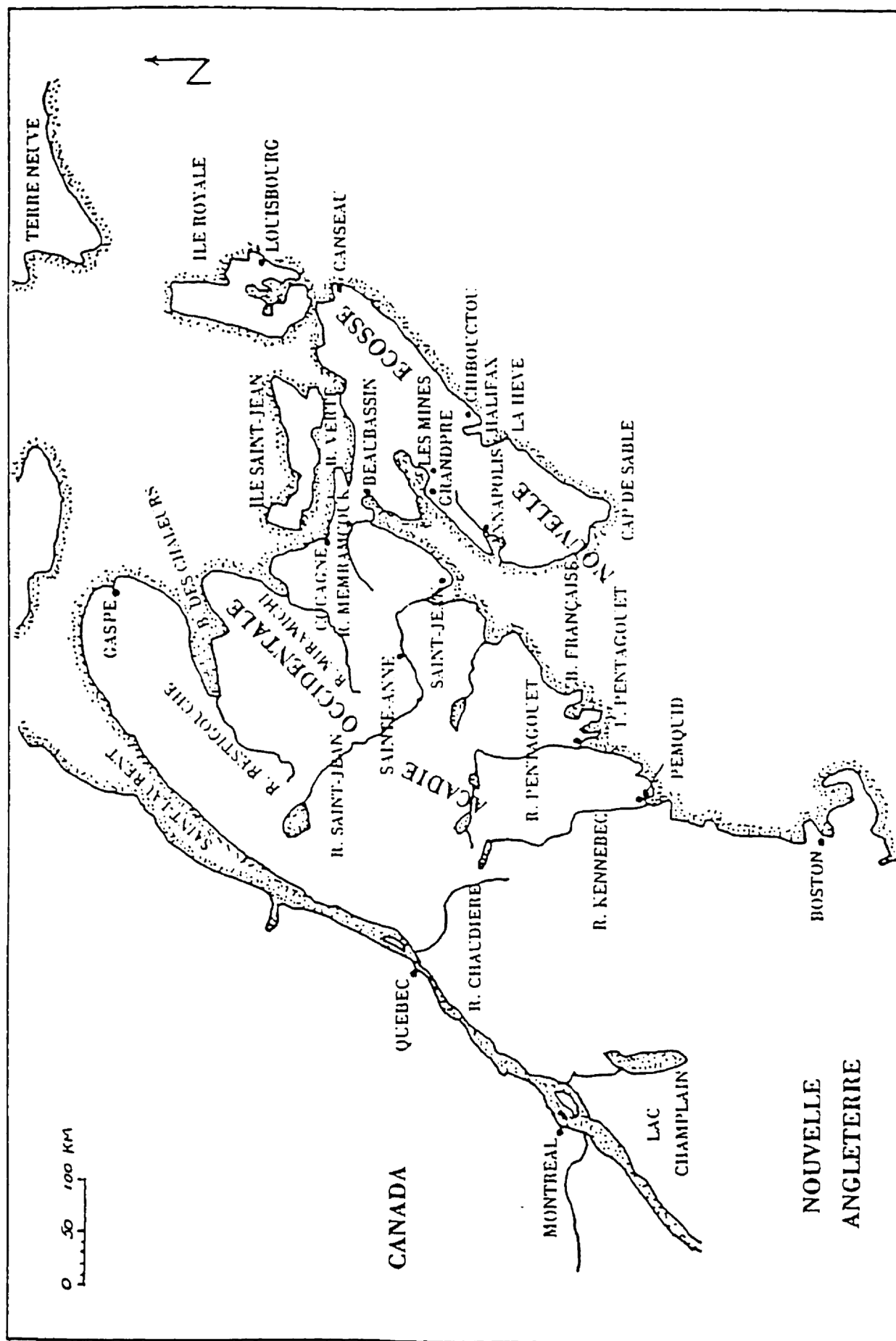


Figure 5. L'ACADIE APRÈS LE TRAITÉ D'UTRECHT (1713)



Source : Sauvageau, Robert, Acadie 1670-1769, Paris, Édition Berger-Levroutet, 1987.

La majorité de ces Acadiens fugitifs étaient restés en Acadie, devenue la Nouvelle-Écosse, après la signature du traité d'Utrecht en 1713. Ils avaient alors accepté de vivre sous la domination des Anglais en autant qu'ils resteraient propriétaires de leurs terres. Mais, ils offraient une certaine résistance à l'autorité anglaise en se déclarant neutres sur le plan militaire, en demeurant catholiques et en conservant le français comme langue première.

L'occupation anglaise de la Nouvelle-Écosse, après 1713, fut d'abord plus nominale que réelle. Seule une petite garnison anglaise occupait Annapolis Royal (Port-Royal). Le climat de constante hostilité et la peur de représailles décourageaient l'immigration britannique. La population restât alors presque exclusivement française. Les Anglais jugeaient important de garder les Acadiens sur ce territoire n'ayant personne pour les remplacer. À partir de 1749, les Anglais décident de prendre le contrôle du territoire en fondant Halifax et en encourageant la venue d'une forte immigration protestante afin de diminuer la force catholique. Les liens religieux avec Québec sont coupés. Ensuite les dirigeants proposent aux catholiques de passer à la religion protestante. Essuyant un refus, les dirigeants anglais rendent obligatoire le serment d'allégeance. Dès lors, la situation politique précaire des Acadiens ainsi qu'un climat hostile et tendu provoquent l'exode de 6 000 d'entre eux vers les régions limitrophes de l'Acadie anglaise. Certains iront s'établir dans la région de la basse vallée de la rivière Saint-Jean toujours française selon les Français. En 1755, les Anglais passent à l'offensive. Commandée par Lawrence, gouverneur de la Nouvelle-Écosse, une déportation massive éliminera la plupart des Acadiens de ce territoire (Roy, 1978).

En 1758, Lawrence s'attaque à la basse vallée de la rivière Saint-Jean. Il y envoie Monkton et 300 hommes. Ils brûlent, saccagent et raflent tout ce qu'ils peuvent jusqu'à dix lieues en aval de Sainte-Anne. L'année suivante la communauté de Sainte-Anne est complètement saccagée. On brûle 147 maisons et deux églises, on tue les femmes et les enfants et on emmène plusieurs prisonniers, destinés aux prisons d'Europe, à Halifax. «Nous avons tout détruit» se vante Monkton «ils ne pourront subsister» proclame Amherst (Lauvrière, 1922, T.II p.404). Ils subsistèrent en fuyant plus haut cachés par les Malécites dans les

forêts du Madawaska ou hébergés chez les Canadiens dans la région du lac Témiscouata.

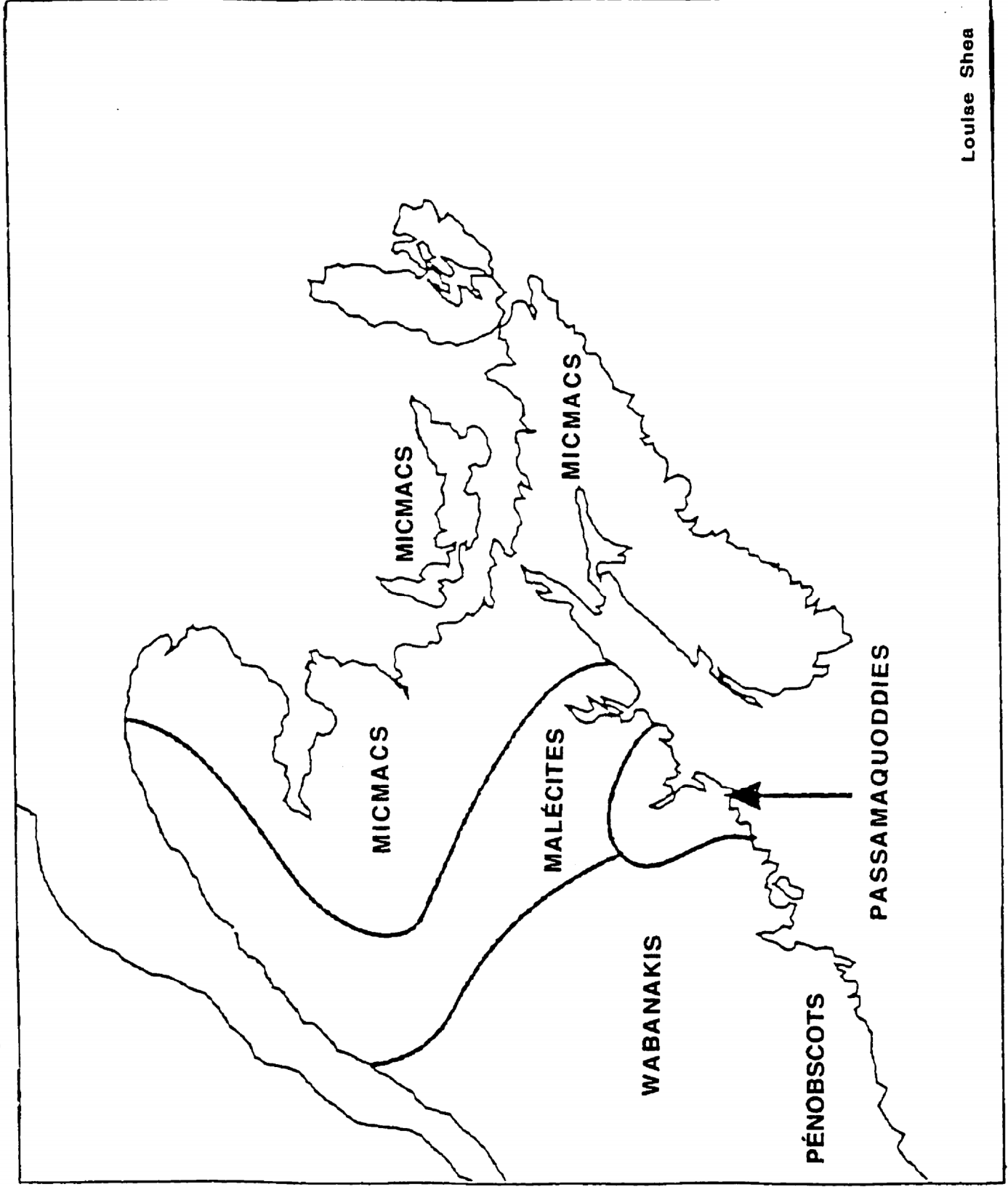
Vers le Madawaska

La paix revient en 1763. L'Acadie est perdue. Les Acadiens sont dispersés partout : sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, au Canada, en France, dans les prisons d'Angleterre, dans les îles du Golfe Saint-Laurent, à Terre-Neuve, en Louisiane et même en Guyane française. Certains restent en terre d'exil mais plusieurs reviennent s'installer dans la région que l'on appelle aujourd'hui les Maritimes et principalement au Nouveau-Brunswick. Ils se sont établis dans la région de Memramcook, dans le sud-est et sur la côte est de la province du Nouveau-Brunswick ainsi que temporairement dans la basse vallée de la rivière Saint-Jean sur sa rive sud. Plus tard, ils iront coloniser la haute vallée de la Saint-Jean soit le Madawaska (Laurivière, 1922 p.55).

Avant les découvertes européennes le Madawaska était le pays des Mismacs et des Malécites, deux tribus de la nation des Abénaquis et de la confédération algonquine. Les Malécites ont choisi comme territoire toute la vallée de la Saint-Jean, du Grand-Sault jusqu'aux Sept-Isles et la vallée du la Témiscouata. Les Micmacs ou les Madawaskaks qui habitaient aussi le pays des porcs-épics; «madawes» pork-epic et «kak» lieu en micmac, origine du mot Madawaska, choisiront plutôt les Maritimes (Albert, 1982) (voir figure 6). Le Madawaska a été fréquenté, depuis l'époque des premiers établissements en Acadie, par des coureurs des bois ou des trappeurs. Ces derniers faisaient le commerce des fourrures dans les nombreux postes de traite construits le long de la rivière Saint-Jean. Ces postes servaient aussi de relais pour les courriers. Car dès l'époque de la colonisation française, la région du Madawaska constituait un lien important entre l'Acadie et Québec. Les courriers remontaient la rivière Saint-Jean jusqu'à l'embouchure de la rivière Madawaska et celle-ci jusqu'au lac Témiscouata. De là, ils rejoignaient le Saint-Laurent par le sentier du Grand-Portage.

En 1683, les autorités françaises de Québec créèrent, la «Seigneurie du Madouesca» située sur le lac Témiscouata, la rivière Madawaska et la vallée de

Figure 6. LES AMÉRIENDIENS DES MARITIMES ET DU MAINE



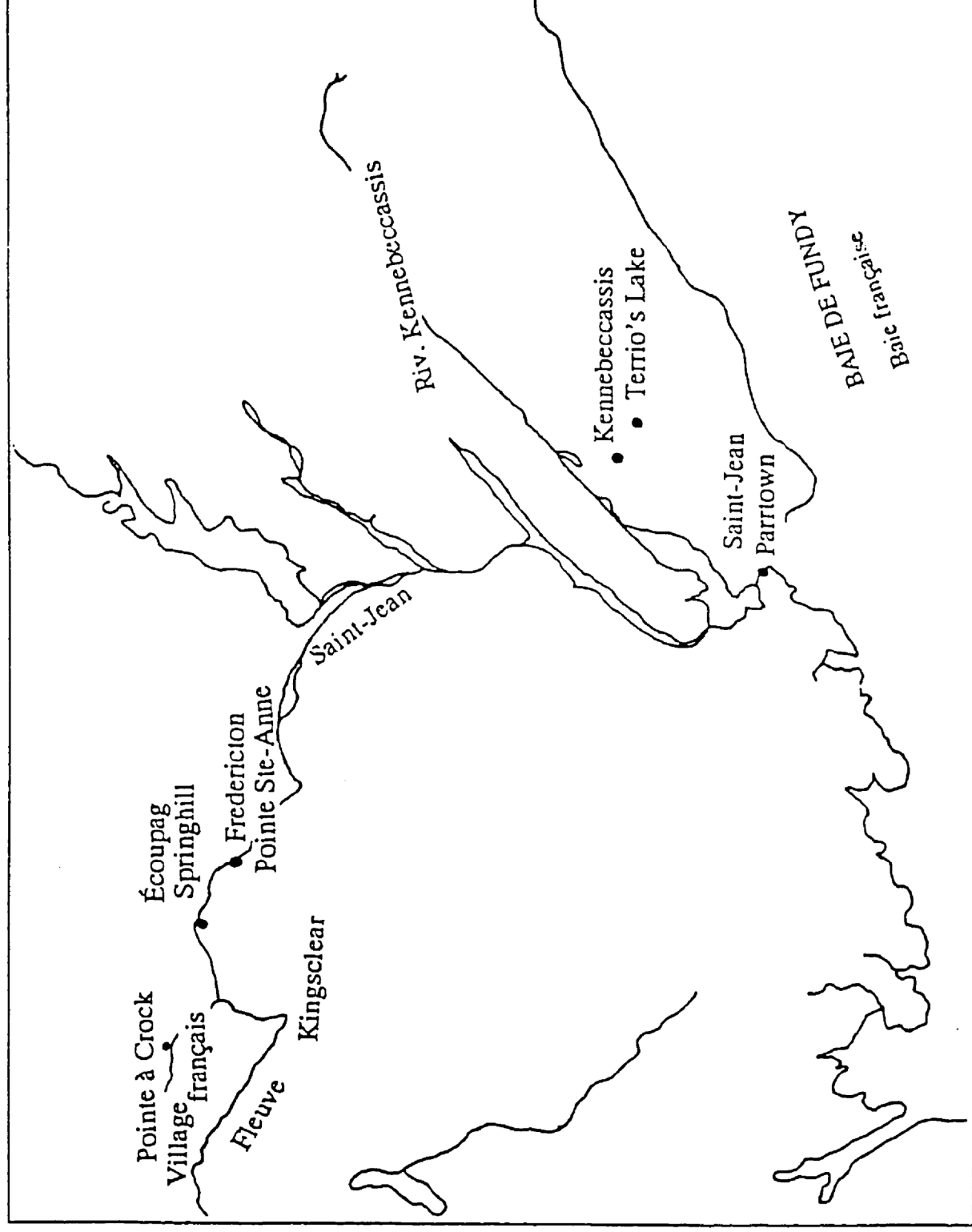
Louise Shea

la Saint-Jean (Albert 1982, p.200). Par la suite, quelques colons français s'établiront en divers points de la rivière Saint-Jean et s'y maintiendront jusqu'à la conquête du territoire par les Anglais, (1758-1759), date à laquelle ils seront expulsés et devront se réfugier dans les bois avoisinants, la basse vallée du Saint-Laurent ou à Québec et ses environs.

À la fin de 1763, plusieurs futurs fondateurs du Madawaska étaient prisonniers politiques en Nouvelle-Angleterre telles les familles Cyr, Cormier, Bourgoin, Mazerolle, Saindon, Thériault, Thibodeau. Quelques autres s'étaient réfugiés sur les rives du Saint-Laurent de Québec à Cacouna. Parmi ces derniers, on retrouve quelques membres des familles Cyr, Cormier, Daigle, Hébert (originaires de Beaubassin), Fournier et Mercure (Albert, 1982, p.71). Plusieurs familles déportées au Massachusetts et quelques réfugiés sortis des bois du Nouveau-Brunswick se joignirent à eux. Éventuellement, ces familles allèrent s'établir dans la basse vallée de la rivière Saint-Jean. Certains choisirent la région située à quelques milles au-dessus du Fort Frédéric (Sainte-Anne) et s'étendant sur un parcours d'une cinquantaine de milles, d'Ocmocto à Meductic, non loin de Woodstock. Les autres s'établirent au village de Kennébécassis dans la région de la ville de Saint-Jean (Arsenault, 1965, p. 318). À peine installés dans les anciens villages de la région de Sainte-Anne et de la Kennébécassis, un événement historique, la guerre de l'indépendance américaine, cause un autre dérangement. La victoire des Patriotes provoque l'émigration de 30 000 Loyalistes en Nouvelle-Écosse dont le territoire inclut le Nouveau-Brunswick actuel. Pas moins de 10 000 d'entre eux viennent se joindre à plusieurs familles anglaises et acadiennes déjà établies dans la basse vallée de la rivière Saint-Jean, de son embouchure à Woodstock (voir figure 7).

Les quelques concessions octroyées aux Acadiens sont dispersées parmi les établissements des Anglais et des Loyalistes. Inconfortables dans un contexte d'harcèlement et de persécution, et incapables de se grouper en communautés homogènes et distinctes, les Acadiens décident qu'il serait mieux d'aller vivre ailleurs. L'un des leurs, Louis Mercure, courrier intrépide qui durant la Révolution Américaine fit le transport du courrier entre la Nouvelle-Ecosse et le Québec en passant par le région du Madawaska, est bien connu des gouverneurs des deux

Figure 7. Colonies acadiennes du bas *Saint-Jean*, 1763-1785

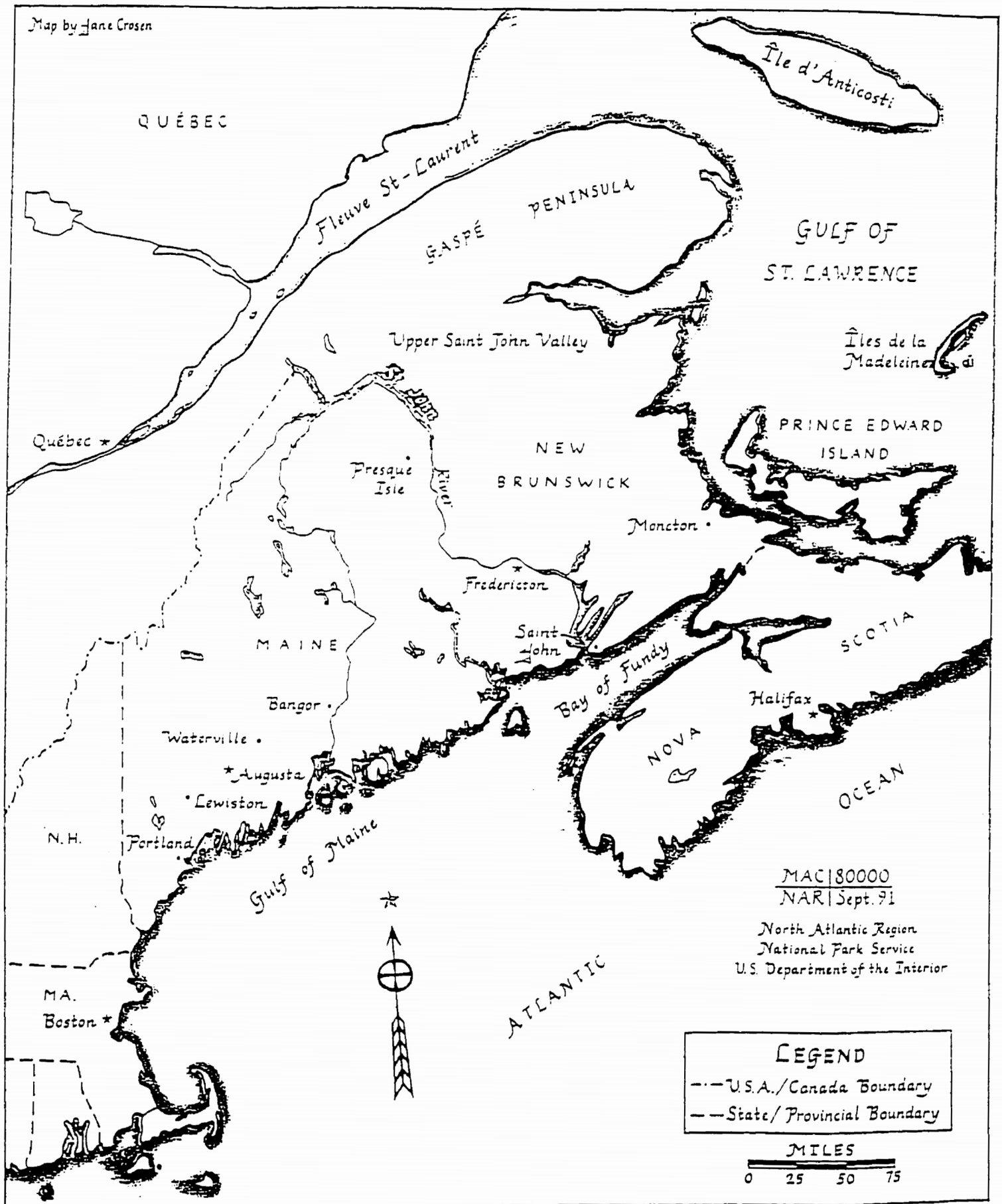


territoires. Il entreprend donc les démarches nécessaires, auprès du gouverneur de Québec, afin que lui, son frère Michel et 20 autres Acadiens et leurs familles puissent aller s'établir dans une région isolée, le Madawaska, qu'il croyait rattaché au gouvernement du Canada (Lauvrière, 1922, T.II p. 410). Une entente, entre le gouverneur Parr de la Nouvelle-Écosse et son collègue Haldimand de Québec est convenue. Il est décidé qu'il serait avantageux d'établir des colons dans la vallée supérieure de la Saint-Jean pour défendre les routes postales et pour assurer la protection des voyageurs à travers la région. Selon Albert (1982, p.77), le 27 novembre 1783, Haldimand répondit à Parr dans les termes suivants:

«Mercure l'Acadien, récemment arrivé de votre province, m'affirme que plusieurs de ses compatriotes désirent émigrer dans cette province (sic) (Bas-Canada) par amour pour leur religion qu'ils croient pratiquer ici avec plus de liberté et moins de difficulté. Mon plan est de leur concéder des terres dans les environs du Grand-Sault sur la rivière Saint-Jean, établissements qui pourraient probablement s'étendre jusqu'au fleuve Saint-Laurent, ce qui contribuerait grandement à faciliter les communications entre les deux provinces»

Ce texte démontre bien que les frontières de la Nouvelle-Écosse ne sont pas encore établies car Grand-Sault serait au Québec. Le territoire du Madawaska, à cette période, n'avait pas de délimitations précises. Il était partagé entre le Québec et la Nouvelle-Écosse. Chacune des colonies semblait y avoir les mêmes droits. Cependant, il y avait un statalisme différent dans les deux entités politiques concernant le serment d'allégeance. Depuis 1774, grâce à l'acte de Québec, il n'est plus obligatoire au Québec pour détenir une fonction de l'État. Les délimitations territoriales au sein du territoire britannique commencent le 18 juin 1784. Un décret impérial découpe le territoire de la Nouvelle-Écosse en deux parties et crée le territoire du Nouveau-Brunswick (voir figure 8). En février 1785, Louis Mercure s'adresse aux autorités de Québec et du Nouveau-Brunswick pour obtenir des billets de location ou *grants* pour des terres dans la région du Madawaska. Au verso des requêtes, est inscrite la liste de 24 noms de chefs de famille, dont 16 acadiens et six canadiens, de la région de Sainte-Anne qui désirent partir pour le Madawaska. Pour rendre les choses plus ambiguës c'est le conseil exécutif du Nouveau-Brunswick qui, à partir de cette

Figure 8. LE NOUVEAU-BRUNSWICK, 1784



Source: The Maine Acadian Culture Preservation Commission, 1994, Boston Mass.

date, considère le Madawaska son territoire et accorde aux 24 colons le droit de s'établir au Madawaska sur la concession Mazerolle. Un octroi de 200 acres est attribué à chaque chef de famille. En juin 1785, plusieurs autres colons obtiendront aussi des terres dans cette première concession. Enfin, tous auront la permission du conseil administratif du Nouveau-Brunswick de vendre leur présente propriété et de partir pour le Madawaska.

Les nouveaux propriétaires des concessions avaient certaines obligations. Après 10 ans d'occupation, les colons devaient payer annuellement, à la Saint-Michel (20 sept.), deux shillings pour deux cents acres octroyés. Ils devaient aussi défricher, en moins de trois ans, trois acres de terre sur cinquante concédés et construire une habitation de 20 pieds de longueur sur 15 de largeur. Les terrains devaient être drainés et une route reliant les deux extrémités d'une terre à celle de ses voisins devait être ouverte et entretenue (Desjardins, 1992, p.39).

Déterminé à remplir leurs obligations, un premier groupe de 48 colons abandonne, en juin 1785, l'établissement de Sainte-Anne, remonte la Saint-Jean, contourne les Grandes-Chutes et s'arrête à deux milles de la bourgade des Malécites, à peu de distance de l'église actuelle de Saint-David et y plante une croix. C'est le début de la colonisation du Madawaska.

Le territoire du Madawaska, à cette période, avait une superficie de 24 000 kilomètres carrés répartis sur les deux rives de la rivière Saint-Jean sur une longueur de 240 kilomètres et une largeur de 64 à 128 kilomètres entre les Grandes-Chutes et les Sept-Isles (Albert, 1982, p. 30). Les nouveaux arrivants s'établirent sur une concession de 16 000 acres situés sur les deux rives de la rivière Saint-Jean entre ce qui est aujourd'hui Edmundston et la rivière Verte. C'est sur ce territoire, tout près de Edmundston, que vivaient à cette époque le sachem François-Xavier, une soixantaine de familles malécites et 200 guerriers alliés des Acadiens (Albert, 1982, p. 82).

Les colons choisissent des terres, les défrichent, ensemencent quelques arpents de blé mais dépendent de la chasse et de la pêche pour se nourrir. Le noyau le plus compact de la colonie se situe à peu de distance de l'église actuelle de Saint-David sur la rive sud de la rivière dans des constructions très primitives. L'année suivante arrivent 16 autres colons de la région de Sainte-Anne ayant le

droit de recevoir des *grants* ou billets de location de terres pour s'établir sur cette même concession. En 1787, ce sont des migrants de Québec arrivant de Kamouraska, l'Isle-Verte, la Rivière-Ouelle et de plusieurs paroisses canadiennes-françaises limitrophes qui se joignent à eux.

La fondation de Grande-Rivière

Deux ans plus tard, à la fin de 1789, une seconde concession, celle de Germain Saucier, est accordée cette fois à des Acadiens venant de Kennébécassis. Dès mars 1790, ils remontent la rivière Saint-Jean rejoignent parents et amis de la concession voisine, celle de Mazerolle. Ils commencent à défricher les nouvelles terres situées entre la rivière Verte et la Grande-Rivière. Parmi eux l'on retrouve les cinq familles fondatrices de Grande-Rivière. Celles de Hilarion Cyr, de Joseph Cyr, de François Violet, de Augustin Violette et de Joseph Soucy.

C'est sur la rive sud, sur le site où se trouve actuellement l'église de Saint-Bruno que s'établirent Augustin Violette, François Violet et Joseph Cyr, premiers colons de Grande-Rivière. Très tôt, ils durent abandonner les rivages de la Saint-Jean et s'établir sur la plaine afin d'éviter les inondations printanières (Albert, 1992, p.104). Hilarion Cyr a choisi de s'établir sur des terres situées à l'embouchure de la Grande-Rivière sur la rive nord. Il possède aussi deux îles «les îles de la Grande-Rivière». Joseph Soucy, son voisin, a choisi de s'établir quelques milles plus bas. Les frères Joseph et Hilarion Cyr, descendants acadiens, sont nés à Sainte-Anne-des-Pays-Bas. Joseph n'a pas eu d'enfant mais Hilarion, marié à une canadienne, a eu plusieurs enfants qui s'établiront dans le Madawaska, dont deux à Grande-Rivière.

François Violet est né en France, il était en Acadie lors de la déportation. Il a vécu à Ecoupag où il s'est marié avec Marie Luce Thibodeau. Ils se sont établis dans la région de Kennébécassis et ensuite ils sont allés vivre à Grande-Rivière. Ils ont choisi, sur la rive sud, un emplacement près de l'embouchure d'un ruisseau, qui prend rapidement le nom de Ruisseau-Violette. Bientôt, toute la rive sud de l'établissement de Grande-Rivière portera ce nom. Les Américains utiliseront, après 1842, le toponyme «Violette Brook» pour désigner la partie

de Grande-Rivière qui est devenue Van Buren en 1881. Malgré qu'il soit propriétaire de terrains sur les deux rives de la rivière, François Violet aura toujours sa résidence du côté américain. Son fils Augustin s'est établi sur les terres voisines de celles de son père. Par son mariage avec Elisabeth Cyr, Augustin devint parent par alliance avec presque tous les citoyens de Grande-Rivière. Joseph Soucy est descendant de Jean Soucy arrivé en Nouvelle-France en 1665. En 1806, il épouse Marguerite Cyr, la soeur de son voisin Hilarion Cyr. Il devient ainsi parent par alliance avec la majorité des colons de Grande-Rivière. Les familles fondatrices de la communauté de Grande-Rivière ne sont pas uniquement voisines, elles sont aussi étroitement unies par des liens familiaux. Plusieurs familles canadiennes-françaises, quelques migrants venus de France, de l'Irlande, de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle-Ecosse viendront s'unir aux familles acadiennes déjà établies. C'est alors qu'arrivent à Grande-Rivière les familles Cormier, Gauvin, Ouellet, Coombes, Parent, McRay et Powers (Lapointe, 1989, p.36). Mais selon Craig (1984, p.120) malgré cette hétérogénéité de la population au plan des origines, ce sont les Acadiens qui ont réussi à s'imposer:

« Ceci n'empêcha pas l'apparition d'une culture locale bien spécifique, caractérisée par un fort sentiment au groupe acadien. Cette unité culturelle est en partie une conséquence du rôle joué par les réseaux de parenté dans la vallée. Les réseaux de parenté les mieux développés et les plus étendus incluaient la plupart des familles d'origine acadienne. Dès 1850, ces réseaux en majorité acadiens dominaient la vie politique et économique de la région. On peut aussi suggérer sans trop de risque que les Acadiens imposèrent leur culture et leur vision du monde et du passé à leurs voisins, et excluèrent l'héritage canadien de la tradition orale. »

Voilà pourquoi, tous les porteurs de noms canadiens s'identifient aux ancêtres acadiens. Selon Craig, l'importance des réseaux de parenté était très grande. Les personnes qui n'appartenaient pas à ces réseaux, ou qui en étaient exclues, se retrouvaient marginalisées. Plusieurs durent émigrer. L'exclusion des marginaux aurait renforcé l'homogénéité culturelle de la Vallée. Dès le début, le Madawaska est donc une société stratifiée. L'élite est formée principalement des descendants des familles fondatrices et de leurs alliés par

mariage. Elle domine la vie sociale, économique, culturelle ainsi que la politique locale.

Les conditions d'établissement

Les pionniers de Grande-Rivière s'établissent sans l'assistance d'aucun gouvernement. Ce n'est qu'en 1794, qu'ils obtiennent, du gouvernement du Nouveau-Brunswick, les titres légaux des terres cédées en 1789. Malgré les conditions de vie difficiles et la disette de 1797, la nouvelle colonie progresse peu à peu (Lapointe, 1989).

Au début, le secteur agricole est axé sur l'auto-suffisance. Selon les saisons, l'agriculture et la coupe de bois sont les deux activités primaires des premiers colons de Grande-Rivière. Bientôt l'agriculture dépassera le stade de l'autoconsommation avec la création de sociétés agricoles. Les cultures sont alors plus diversifiées. Les fermes font l'exportation de leurs surplus de produits aux États-Unis ou sur le territoire canadien (Daigle, 1993, p.224). Il reste que le développement économique de Grande-Rivière sera freiné pendant plusieurs décennies par de nombreux facteurs. En plus des conflits frontaliers, l'éloignement des centres, le manque de débouchés, l'absence de routes, les inondations et les disettes font qu'une économie primitive persiste. De fait, l'argent circule très peu dans la vallée supérieure de la rivière Saint-Jean et les échanges se font au moyen du troc (Desjardins 1992, p.119).

La situation change dans les années 1820. Les récoltes sont assez bonnes, les communications améliorées et les cultivateurs peuvent alors vendre leurs produits sur les marchés extérieurs. Une nouvelle ère de colonisation intense (1812-1830), la construction de forts par les États-Unis et l'Angleterre, l'arrivée de garnisons militaires augmentent le nombre des consommateurs et, par le fait même, les ventes. Ceci permet de sortir d'une économie primitive. Les cultures sont maintenant diversifiées et le mode de production assez varié (Desjardins, 1993, p.223). Il existe au Madawaska et à Grande-Rivière, comme partout ailleurs en Amérique, des producteurs et des vendeurs d'eau-de-vie. Il semble que, dès le début, certains colons aient décidé de se lancer dans le

commerce lucratif de la fabrication et la vente de boissons alcooliques. L'industrie de la distillation prend racine très tôt à Grande-Rivière. En 1831, William McRea et John Keaton exploitent déjà, sur la rive sud, une distillerie. La production et la consommation de boissons alcooliques ne représentent rien d'illégal à cette époque. Il est aussi pratique commune chez l'habitant de Grande-Rivière de fabriquer son vin, sa bière et son cidre et d'en faire le commerce. La vente de boisson doit être lucrative car l'abbé Kelly, curé de Saint-Basile en 1808, se plaint de la présence de huit à dix cabaretiers dans sa paroisse (Desjardins, 1992, p.301).

À Grande-Rivière, on fait aussi la coupe du bois que l'on expédie à Saint-Jean par la rivière du même nom. En 1831, on construit des scieries pour fabriquer des planches, des madriers et des bardeaux. Plusieurs petites installations hydrauliques sont en fonction. Cette industrie deviendra, au cours du siècle, l'activité dominante de Grande-Rivière (Desjardins, 1993, p. 224). L'arrivée à Grande-Rivière de plusieurs hommes d'affaires anglophones contribuera à développer l'économie, principalement celle du secteur forestier de la communauté. Léonard Reed Coombs est l'un de ceux-là. Il deviendra une personnalité dominante de Grande-Rivière et du Madawaska de 1830 jusqu'à la fin des années 1850. Il est né en 1790 au Nouveau-Brunswick de parents loyalistes. Durant la guerre de l'Indépendance américaine, son père est lieutenant dans le 2^e bataillon des *New Jersey Volunteers*. À la fin de la guerre, la famille immigre au Nouveau-Brunswick. En 1784, la famille Coombs s'établit sur les rives de la rivière Saint-Jean, à Jeffrey's Point. Elle achète une terre de Charles O'Ryley qu'elle doit quitter car elle appartient de fait à William Anderson. La famille s'installe alors à French Village où des concessions sont distribuées aux vétérans du 2^e bataillon des *New Jersey Volunteers*. En 1818, leur fils Leonard Reed et cinq de ses amis font une demande pour des terres fertiles près de Kingclear, un établissement en plein développement. Ils les obtiennent en 1819. Le recensement Deane-Kavanagh de 1831 laisse croire que Leonard Reed Coombes se serait installé à Grande-Rivière vers 1829, 40 ans après l'arrivée des colons acadiens (Lapointe, 1989, p.39) (voir figure 9-10).

Figure 9. LE MADAWASKA, 1831

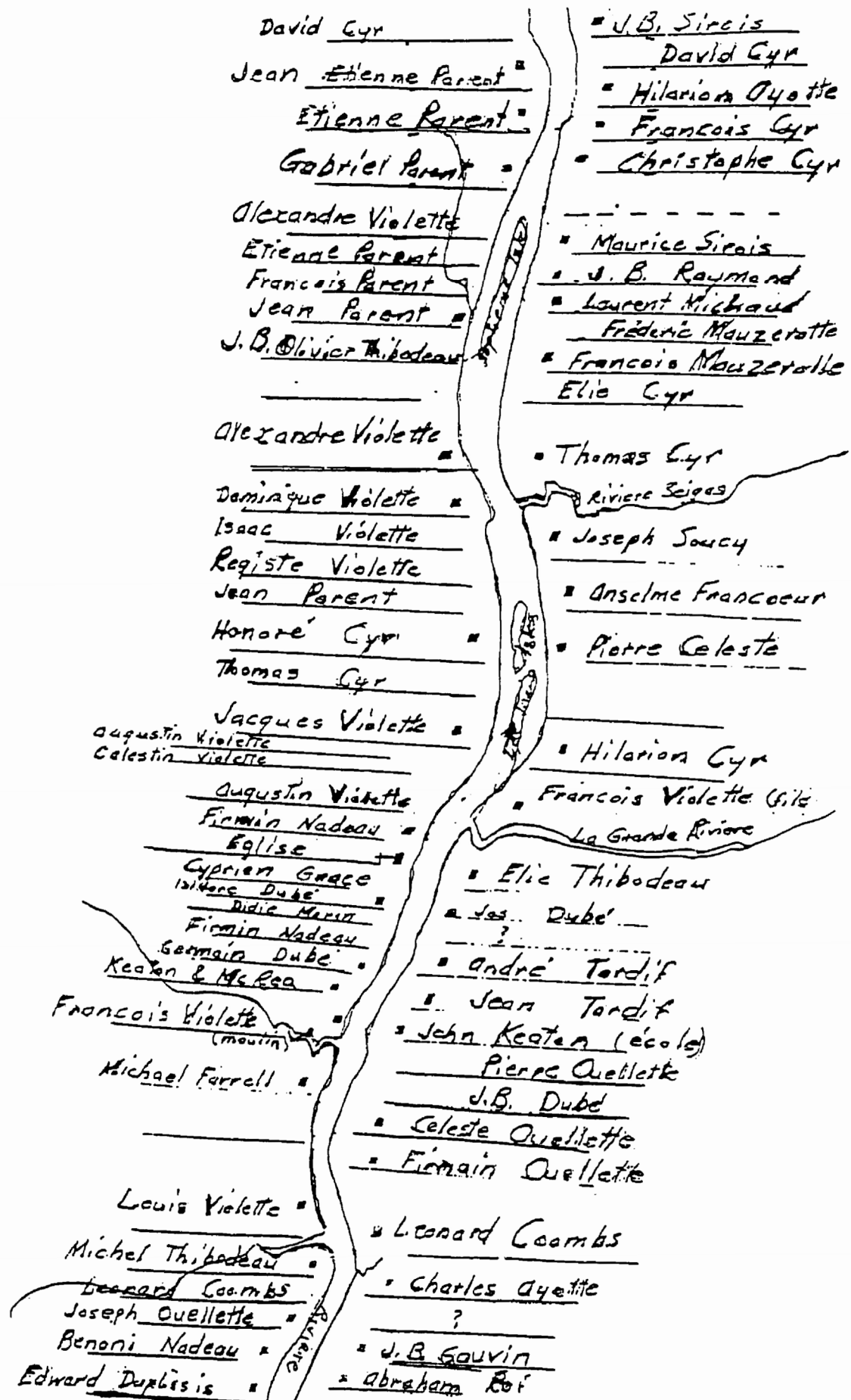
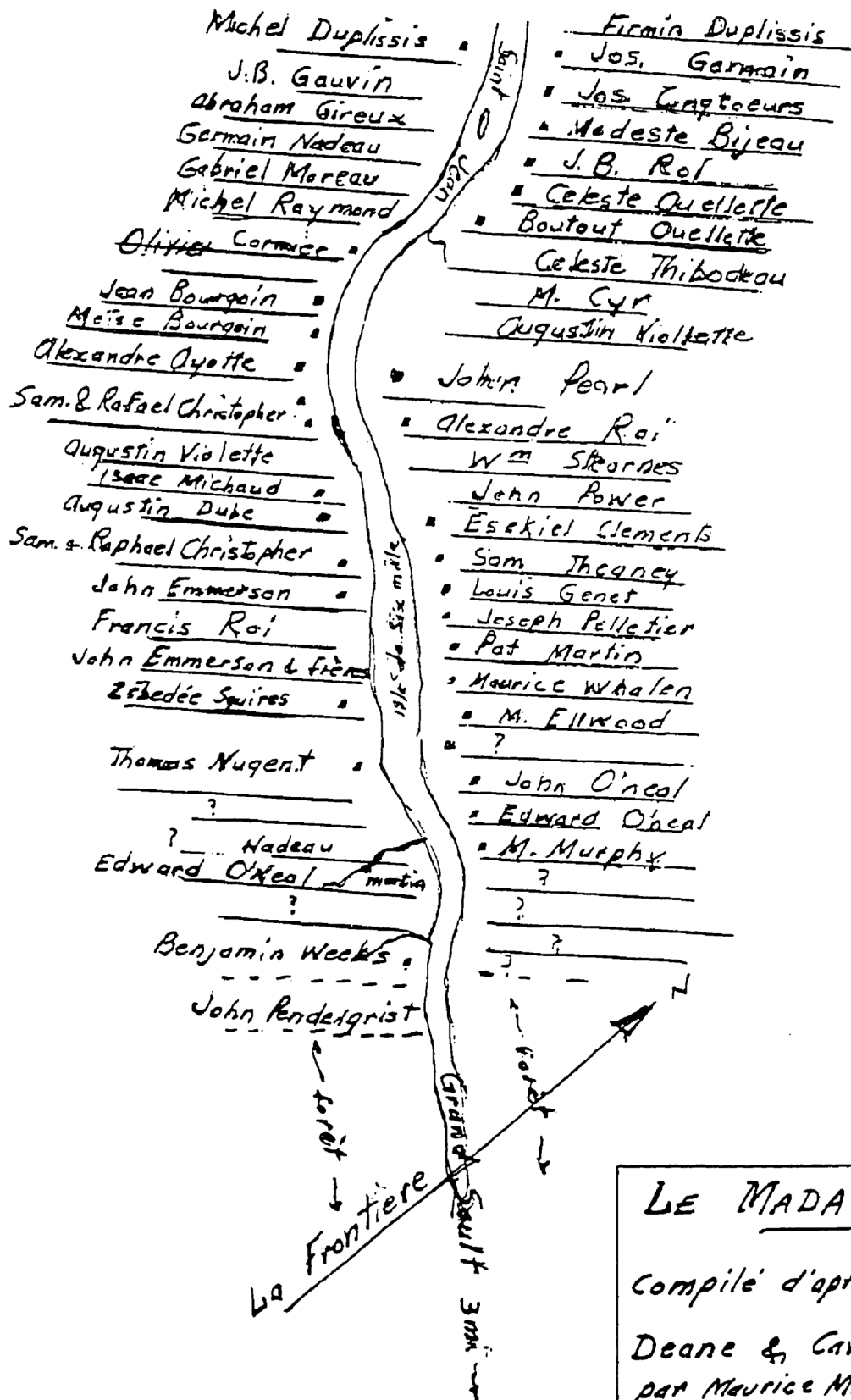


Figure 9. (suite) LE MADAWASKA, 1831



LE MADAWASKA, 1831

Compile' d'aptes le rapport,

Deane & Cavanaugh,

par Maurice Michaud 1964.

0 1 2 mi

Pendant 30 ans, soit de 1830 à 1850, la famille de Leonard Reed Coombes domine la vie civile, militaire, judiciaire et financière de Grande-Rivière. Leonard Reed, le chef de cette famille, est à la fois grand propriétaire terrien, cultivateur, commerçant, magistrat, commissaire du gouvernement pour l'entretien et la construction des chemins au Madawaska, lieutenant-colonel d'un régiment de milice, en plus d'être commissaire chargé de surveiller la juridiction des frontières entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. Parfaitement bilingue, Léonard Reed est l'homme d'autorité à Grande-Rivière et dans tout le comté. Lui et sa famille ont grandement contribué sur tous les plans au développement de Grande-Rivière (Lapointe, 1989, p. 40).

L'ORGANISATION DU TERRITOIRE DE GRANDE-RIVIÈRE

Administration civile

Au début de la colonisation du Madawaska, l'organisation interne de cette région était la responsabilité de deux officiers: le marguillier, Joseph Simon Daigle et l'agent de colonisation, Louis Mercure. L'augmentation de l'immigration acadienne et canadienne-française au Madawaska exigera, en 1790, la nomination de représentants dans les secteurs civil et militaire afin de faire respecter la discipline, les lois et les règlements dans cette région éloignée (Albert, 1982, p.104). Le Québec et le Nouveau-Brunswick n'étant pas juridiquement délimités, Lord Dorchester gouverneur de Québec, et son frère Thomas Carleton, gouverneur du Nouveau-Brunswick, doivent se consulter pour les nominations. Les deux candidats choisis, Pierre Duperré et Louis Mercure refusent car le poste de magistrat exige de prêter le serment du Test. Par contre, les deux frères François et Jacques Cyr peuvent accepter. Leur position d'officier dans la milice de Québec n'exige pas de prêter ce serment aboli sur ce territoire par l'Acte de Québec de 1774. Une double juridiction administrative au Madawaska, les lois différentes entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, l'absence de frontières entre ces deux territoires ne tardera pas à devenir une source de confusion et de conflits entre Québec,

devenu Bas-Canada en 1791 ensuite le Canada-Uni en 1840, et le Nouveau-Brunswick. Conflit qui se terminera par un acte du Parlement de Londres, le 7 août 1851. Toutefois, dès le début, les Acadiens établis dans la haute vallée de la Saint-Jean, ayant appris que Québec voulait inclure leur territoire dans ses limites, protestent par une pétition. Puisque, c'est du gouvernement de Fredericton qu'ils obtiennent des terres, ils s'attendent à être considérés comme des citoyens de cette colonie. Ils désirent aussi demeurer avec les Acadiens du Nouveau-Brunswick et participer dans la mesure du possible à la vie politique. Ceci est chose difficile car le Madawaska fait parti de 1785 à 1873 de trois comtés majoritairement anglophones et protestants (Albert, 1982). Ils obtiennent le droit de voter en 1809 et ce n'est qu'en 1850, qu'un Madawaskayen catholique, Francis Rice, est élu pour représenter le comté de Victoria-Madawaska. Il est bon de souligner que le serment du Test, introduit en Angleterre sous le règne de la reine Elizabeth en 1673, rayé des statuts du Canada par l'Acte de Québec en 1774, abrogé à Londres en 1828-29, a été en vigueur dans les provinces Maritimes jusqu'en 1837 (Albert, 1982, p. 105). Les habitants du Madawaska n'ont donc pas participé aux décisions politiques et administratives de la colonie avant cette date.

Puisqu'ils sont tenus à l'écart des responsabilités gouvernementales et administratives, les Acadiens du Madawaska évitent autant que possible de s'impliquer dans l'autre conflit frontalier (1820-1842), celui des limites non établies entre le Nouveau-Brunswick canadien et le Maine américain. Aussi longtemps que leur allégeance politique ne sera pas clarifiée, ils se tiennent loin des débats politiques.

Administration religieuse

La communauté de Grande-Rivière est historiquement incluse dans la mission de l'Église catholique de la rivière Saint-Jean et du territoire du Madawaska et relève du diocèse de Québec. Pendant presque deux siècles les missionnaires catholiques ont parcouru ces espaces isolés pour évangéliser les Malécites et leur administrer les sacrements. Depuis 1785, les missionnaires doivent aussi

desservir, la population acadienne établie sur ce territoire. La mission du Madawaska est desservie par le curé de l'Isle-Verte du Canada, l'abbé Adrien Leclerc. Son territoire apostolique comprend toute la Gaspésie ainsi que toute la région où vivent les Malécites du Madawaska. Dès 1787, le curé Leclerc, à l'occasion d'une visite annuelle au Madawaska, célèbre la messe dans une petite chapelle d'écorce, la première église de la haute vallée de la Saint-Jean. Dans l'ensemble, les catholiques du Madawaska peuvent pratiquer leur religion sans trop de restrictions. En 1791, le Nouveau-Brunswick reconnaît aux prêtres catholiques le droit de célébrer des mariages entre catholiques. Le manque de prêtres du diocèse de Québec aura pour effet que pendant plusieurs années les Acadiens catholiques n'auront qu'un prêtre pour les servir. En 1782, trois prêtres seulement oeuvrent dans tout le territoire des Maritimes. L'un d'eux, Thomas-François Le Roux, devient curé résidant de Memramcook en 1781, la première paroisse acadienne des Maritimes depuis la déportation. Caraquet aura son curé résidant en 1785. Puis ce sera le tour de Saint-Basile au Madawaska. Ainsi, le 12 novembre 1792, sous le mandat du père Joseph Paquet, de l'Isle-Verte du Canada, tout le Madawaska est érigé canoniquement en paroisse, sous le patronage de Saint-Basile le Grand. Le territoire de cette nouvelle paroisse englobe alors les deux côtés de la rivière Saint-Jean à partir de la rivière Allagash jusqu'à la rivière Tobique. La communauté de Grande-Rivière fait partie de cette paroisse. Dans les premiers registres de Saint-Basile, on réfère à plusieurs reprises aux cinq premières familles pionnières de Grande-Rivière (Lapointe, 1989, p. 90).

La population de Grande-Rivière a hâte de se créer une vie religieuse autonome. Une population grandissante et l'éloignement de la paroisse de Saint-Basile commandent un changement. En 1827, le curé de Saint-Basile dote la mission de Grande-Rivière d'une chapelle consacrée sous le nom de Saint-Bruno. La messe y sera célébrée une fois par mois. En 1833, l'enregistrement des actes de Grande-Rivière se fait toujours à Saint-Basile mais dans un registre distinct. La croissance démographique de la mission de Grande-Rivière est assez importante pour se mériter un curé résidant. En 1838, l'abbé Antoine Gosselin, un francophone, est nommé le premier curé de la

paroisse de Saint-Bruno. Par contre, la présence d'Irlandais dans la paroisse exigeait que le curé parle anglais.

L'église de Saint-Bruno est localisée sur le côté sud de la rivière Saint-Jean. On estimait alors que la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick passerait plus bas. À cause de sa situation géographique, la paroisse de Saint-Bruno devait desservir les missions d'Aroostook, de Tobique, de la rivière des Chutes et de Woodstock. Les catholiques de Grand-Sault se rendent aussi à l'église de Saint-Bruno pour entendre la messe dominicale, en canot ou en pirogue lorsque la température le permet. Dans une lettre datée du 18 novembre 1839 l'abbé Gosselin décrit l'état de ses missions à Mgr Signay (Lapointe, 1989 p.96)

[...] «Enfin St Bruno contient au moins 125 familles acadiennes et canadiennes et quelques irlandaises La plus grande partie sont bons chrétiens[sic]; le bois de tonne, les voyages et la boisson en gâtent quelques-uns; mais il semble qu'ils commencent à voir qu'ils auraient plus d'avantages à cultiver leurs terres....»

Il y avait aussi sur le territoire de Grande-Rivière quelques familles protestantes. Ce sont, entre autres, les McRay, les Powers, les Keaton, les Diamond, les Byram, les Brown et les Earle. Encouragées par Leonard Reed Coombes, elles vinrent s'y établir entre 1820 et 1830. Selon le recensement de 1831, et les monographies de paroisse de Saint-Léonard et de Van Buren, il n'y avait pas à cette époque de temple religieux protestant sur le territoire. Toutefois, il existait un cimetière anglais sur la rive nord de la rivière en 1835 (Lapointe, 1989, p.138). De fait, il semble que les anglophones protestants ne s'organiseront religieusement qu'après 1842, date du règlement des conflits frontaliers entre le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine.

Au moment de l'établissement de la frontière, la population de Grande-Rivière était composée d'une majorité acado-canadienne catholique, de quelques Irlandais catholiques et d'une minorité anglo-saxonne protestante. L'abbé Gosselin précise qu'en 1839, il y avait 125 familles catholiques francophones, quelques familles catholiques irlandaises et une quinzaine de familles protestantes. La population totale de Grande-Rivière, au moment de la délimitation frontalière, était d'environ 650 personnes, répartie également sur les deux rives.

L'ÉTABLISSEMENT DE LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAIN

Les conflits frontaliers

Le Madawaska, localisé à la limite du Nouveau-Brunswick, des États-Unis et du Bas-Canada, a vu, au XIX^e siècle, son territoire convoité par ces trois gouvernements. Les ambiguïtés frontalières ont créé des conflits qui ont eu des effets directs sur le développement social, politique, économique et géographique du Madawaska et particulièrement sur celui de la colonie de Grande-Rivière.

En 1785, au moment de la colonisation du Madawaska, il n'existe aucune juridiction civile sur le territoire en question. L'arrivée des Acadiens ne tarde pas à soulever un problème de juridiction entre Québec et Fredericton. En 1787, chacun de ces deux gouvernements envoie des arpenteurs pour fixer définitivement les frontières entre les deux territoires. Georges Sproule, arpenteur général du gouvernement de Fredericton, propose de placer la borne entre le lac Témiscouata et le fleuve Saint-Laurent, sur les hauteurs de Saint-Honoré. Samuel Holland, l'arpenteur de Québec, propose d'inclure tout le Madawaska dans le Bas-Canada, en fixant la limite aux Grandes-Chutes, soit à 12 milles (19 km) au sud de Grande-Rivière.

Les opinions des deux parties sont tellement divergentes qu'aucune entente n'est possible. La double juridiction administrative au Madawaska reste donc une source de confusion et de conflits. De plus, les États-Unis, profitant de l'absence de juridiction dans le territoire en litige, envahissent graduellement le domaine forestier de la rivière Saint-Jean. Le Nouveau-Brunswick, qui avait depuis 1785 colonisé une partie du territoire, voit l'État du Maine lui contester le droit exclusif de la coupe des arbres. L'historien Thomas Albert nous décrit bien la situation conflictuelle qui existe au Madawaska de 1815 à 1842. Plusieurs recensements effectués par les trois partis concernés tentent d'affirmer la juridiction de chacun sur le territoire contesté. «Une série d'émeutes, de provocations, de protestations, de proclamations et de contre-proclamations déclamatoires, et souvent ridicules, de mobilisations et de

démobilisations, tant dans le Nouveau-Brunswick que dans le Maine ont conduit les États-Unis et l'Angleterre à deux doigts d'une guerre sanglante » (Albert, 1982, p.196).

L'origine de ces contestations frontalières se trouve dans l'ambiguïté du Traité de Versailles (1783). Mal définie par ce traité, et en dépit des efforts déployés lors de l'élaboration du Traité de Jay (1794) et du Traité de Gand (1814), la frontière américaine entre le Nouveau-Brunswick et le Maine reste toujours imprécise. Le deuxième article du Traité de Versailles est ainsi conçu:

« Afin de pouvoir éviter toutes disputes qui pourraient surgir à l'avenir au sujet des frontières des dits États-Unis, il est par les présentes convenu et arrêté que les dites frontières sont et seront comme suit:

À partir de l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire de cet angle formé par une ligne tracée, dans la direction nord, de la source de la rivière Sainte-Croix, aux plateaux ou terres hautes (Highlands), et de là le long du faite qui sépare le bassin des rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, de celui des rivières se jetant dans l'Océan Atlantique, jusqu'à la source la plus au nord-ouest de la rivière Connecticut; de là, suivant le milieu de ce cours d'eau jusqu'au 45e degré de latitude nord » (Albert, 1982 p. 197)

Ce texte imprécis est la base des contestations frontalières qui s'étaleront sur une période de plus de 150 ans. Cet article du Traité de Versailles sera interprété de manière différente par les pays signataires. D'après Soucy, il reprenait presque mot à mot les termes de la Proclamation Royale de 1763, créant le territoire du Bas-Canada, et ceux de l'Acte de Québec de 1774. Les signataires du Traité ne semblaient pas connaître très bien le territoire. De plus, le contexte politique est maintenant différent. En 1783, les treize colonies anglaises se détachent de la métropole anglaise pour former un pays, les États-Unis. L'établissement d'une frontière précise entre les États-Unis et les colonies britanniques plus au nord devenait nécessaire afin d'éviter les conflits.

Les Américains soutenaient que la reproduction des limites mentionnées au Traité de Paris dans le Traité de Versailles impliquait la conservation des anciennes limites franco-anglaises d'avant la cession du Canada, et que par conséquent, le Madawaska primitif et les parties méridionales des comtés de

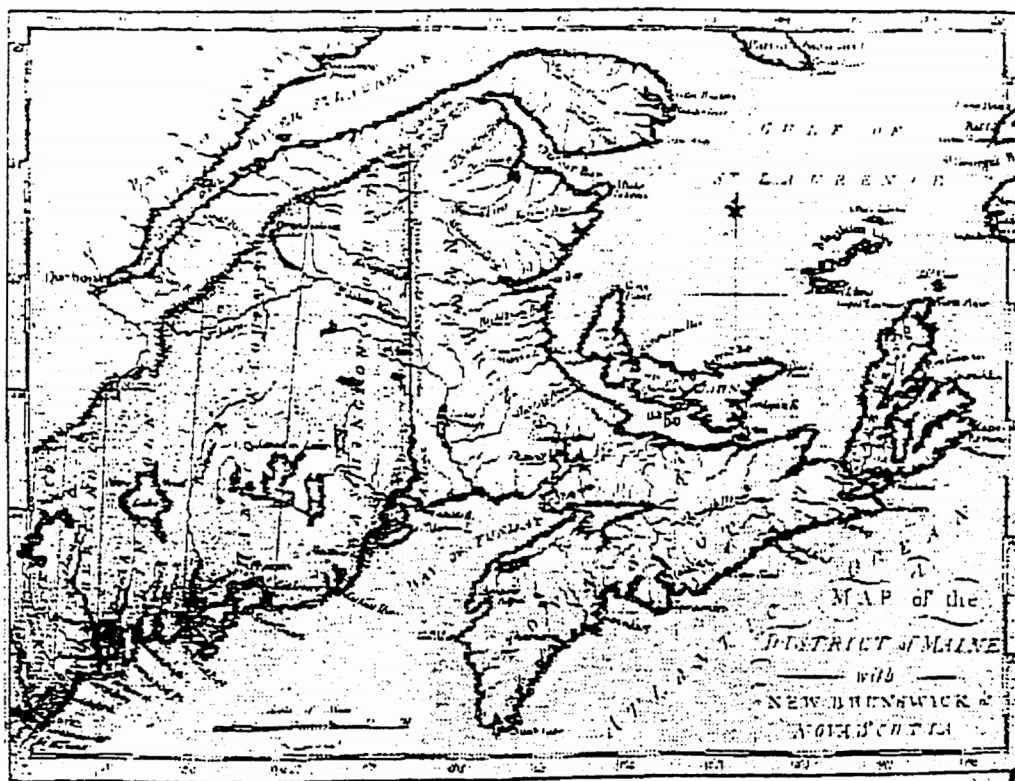
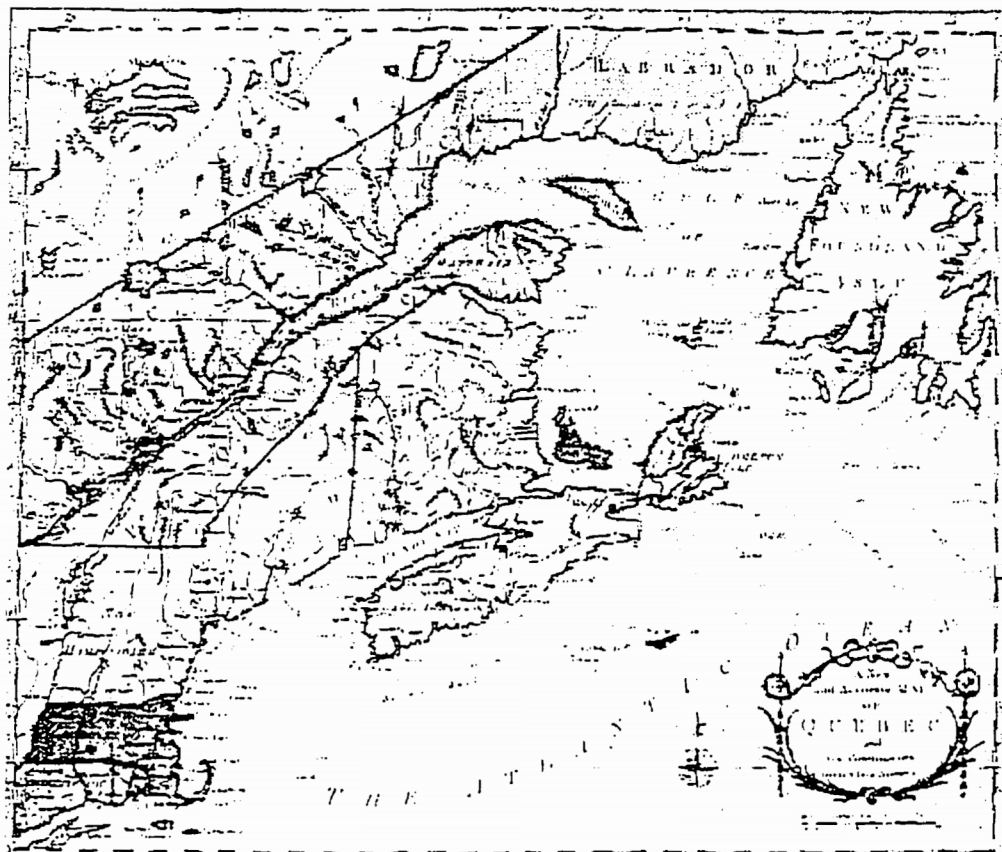
Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, l'Islet, Montmagny et Bellechasse étaient inclus dans le territoire américain. L'Angleterre ne pouvait accepter ces limites car en excluant de son territoire la rivière Saint-Jean, elle perdait un moyen de communication important entre le Québec et ses colonies sur le territoire actuel des Maritimes. Elle identifiait les hauteurs dont parle le traité avec le « Mars Hill », mont situé à 20 milles (33 km.) au sud de la rivière Aroostook. De là, la frontière suivait la direction ouest jusqu'aux limites du Bas-Canada. Ceci donnait au Canada la moitié du comté d'Aroostook (voir figure 11).

Pour établir la frontière entre les deux pays, selon le Traité de Versailles, il devenait nécessaire d'établir où passait, dans le territoire en litige, a) le 45e parallèle frontière entre le Québec et les États-Unis, b) de localiser la rivière Sainte-Croix et plus précisément sa source, c) enfin, d'identifier les plateaux *highlands* où la ligne devait faire angle pour rencontrer la source nord-ouest de la rivière Connecticut.

La mise en place de la frontière au 45e parallèle a été un long processus car les étapes sont marquées par neuf traités et cinq accords internationaux. Les litiges, soit au plan de la démarcation ou de celui de la délimitation, proviennent de l'obscurité des textes des traités mais aussi des moyens rudimentaires de l'époque pour calculer la latitude ainsi que le caractère géographique des régions impliquées (Soucy, 1970, p. 60).

Il faut remonter aux premières explorations pour replacer la frontière du 45e parallèle dans sa perspective historique. En 1604 Du Gua devait établir l'Acadie entre le 40e degré et le 46e degré de latitude nord au nom du roi de France. En 1606, la compagnie anglaise « Plymouth Company » autorisait des colons à s'établir en Amérique entre le 40e degré et le 45e degré de latitude nord. Ainsi, dès les débuts de la colonisation, la délimitation des territoires réservés à chacun prêtait déjà à confusion. En 1614, la Charte Hollandaise mentionne aussi le 45e parallèle comme limite (Soucy, 1970, p. 49). De 1713 à 1763, la Grande-Bretagne et ses colonies américaines revendiquaient des territoires s'étendant jusqu'au Saint-Laurent. À partir de la proclamation de 1763, le 45e parallèle est toujours mentionné comme limite administrative entre le Canada et les États-Unis.

Figure 10. REVENDICATIONS FRONTALIÈRES



Cartes géographiques (vers 1815) montrant l'important écart entre les revendications britanniques (en haut) et américaines (en bas) au sujet de la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine.

Coll. Jacques F. LaPointe.

Après la révolution américaine, la Grande-Bretagne doit réviser sa position. En effet, avec la signature de la paix entre les États-Unis et la Grande-Bretagne à Versailles en 1783, la Grande Bretagne se retrouvait, par rapport aux revendications américaines, dans le camp opposé. Elle réclame maintenant, pour le Québec et ses colonies dans le territoire actuel des Maritimes, des frontières qui s'étendent le plus au sud possible. Les litiges frontaliers entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, qui relève de cette étude, trouveront des solutions que trois traités plus loin.

Le « Jay Treaty » ou le Traité de Londres (1794) prévoyait la création d'une Commission chargée d'examiner la géographie locale et de déterminer l'application du Traité de 1783. La Commission s'est limitée à chercher la source de la rivière Sainte-Croix entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, sans grand succès d'ailleurs.

Le Traité de Gand (1814) devait aussi régler de façon définitive le problème des frontières décrites dans le traité de 1783. Après avoir siégé pendant cinq ans, les membres ne purent s'accorder sur aucune des questions auxquelles ils s'étaient attaqué, ni même présenter une carte montrant les régions contestées (Soucy, 1970, p. 68).

La controverse restait toujours essentiellement sur la localisation de la source de la rivière Sainte-Croix, sur la situation et la définition des « Highlands » et sur celle de la « northwesternmost head of the Connecticut River ». Pour sortir de l'impasse, le litige est soumis à l'arbitrage d'une tierce puissance. En 1829, le roi des Pays-Bas est nommé arbitre. Le jugement d'arbitrage aurait dû être accepté. Pourtant, il fut rejeté par le Sénat américain suite à une vigoureuse opposition des États du Massachusetts et du Maine.

Pendant que le Canada et les États-Unis essayent d'asseoir leur autorité sur la région de l'Indian Stream, même de façon belliqueuse, des citoyens américains pénètrent jusqu'à la rivière Saint-Jean et s'établissent au confluent de la rivière Méruimticook (Baker Brook), à une vingtaine de milles à l'ouest de Saint-Basile et dans le district de Saint-François plus haut sur la Saint-Jean. Cet envahissement par une population américaine dans le territoire considéré comme appartenant au Nouveau-Brunswick fait naître de

nombreuses frictions et crée un climat orageux. La situation atteint un point culminant le 4 juillet 1827. Tous les colons américains et leurs amis habitant la région contestée célèbrent l'indépendance des États-Unis à la résidence de John Baker citoyen américain et propriétaire terrien sur la rive nord de la Saint-Jean. Ils signent une déclaration de fidélité à la république et hissent le drapeau américain. L'arrestation de Baker cause la mobilisation des troupes américaines et canadiennes près de la frontière contestée. Une confrontation violente est évitée de justesse.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, étant dans l'impossibilité d'exercer une surveillance et une juridiction sur le territoire du Madawaska depuis Fredericton, nomme pour surveiller les actions des Américains deux magistrats anglais. Les deux magistrats, Leonard R. Coombes de Grande-Rivière et Francis Rice de Petit-Sault, sont autorisés à procéder à l'arrestation d'agitateurs étrangers (Lapointe, 1989, p. 61). Ainsi, commence une série de protestations de la part des deux magistrats où les deux arbitres doivent recourir à l'action et à la force afin de sauvegarder la juridiction britannique sur le territoire. À plusieurs reprises ils doivent se rendre à Fredericton et à Washington.

La crise des frontières entre le Maine et le Nouveau-Brunswick se termine sans engagement militaire, le 9 août 1842 par le traité Webster-Ashburton et le conflit juridique frontalier Madawaska-Québec se règle par l'Acte du 7 août 1851 (Desjardins, 1992, p.377-379).

Le traité Ashburton-Webster

En 1841, Daniel Webster, originaire du New Hampshire et secrétaire d'État des États-Unis, propose au gouverneur britannique des négociations directes afin d'arriver à un règlement du conflit. La Grande-Bretagne accepte et délègue, comme négociateur, Lord Ashburton alors ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne.

Il connaît bien le territoire car Alexander Baring, premier baron d'Ashburton, homme d'État et financier anglais, a déjà passé plusieurs années au Canada

et aux États-Unis pour développer les affaires de sa propre banque. À l'époque du règlement frontalier, il est à la tête d'une des plus puissantes banques d'affaires du monde, « Baring Brothers». Par contre, l'implication de Lord Ashburton, ami personnel de Webster, dans le règlement de la frontière canado-américaine entre le Maine et le Nouveau-Brunswick est loin d'assurer l'entière neutralité et l'impartialité nécessaire pour déterminer la délimitation frontalière. Le conflit d'intérêt dans la négociation de la frontière vient du fait qu'il a épousé une américaine, Ann Louise Bingham, fille d'une des plus riches familles de Pennsylvanie. La famille Bingham possède plus de 1 000 000 d'acres dans le secteur du lac Orignal, près des sources des rivières Kennébec et Saint-Jean, au nord du 45e parallèle. Les relations familiales aident la «Baring Brothers» à prendre une place très importante dans le secteur bancaire américain. De plus, Ashburton est devenu propriétaire par son mariage d'un immense territoire dans le Maine. La frontière réclamée par les Britanniques traverse justement ce territoire. Ces faits peuvent expliquer les délimitations établies par le traité de 1842.

Le Traité de Webster-Ashburton est ratifié le 9 août 1842. Les articles traitant de la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, sont les suivants:

Article 1 - It is hereby agreed and declared that the line of boundary shall be as follows: beginning at the monument at the source of the river St.Croix, as designated and agreed to by the commissioners under the fifth article of the treaty of 1794, between the governments of the United States and Great Britain; thence north, following the exploring line run and marked by the surveyors of the two governments in the years 1817 and 1818, under the fifth article of the treaty of Ghent, to its intersection with the river St.John, and to the middle of the channel thereof; thence up the middle of the main channel of the said river St.John, to the mouth of the river St.Francis, thence up the middle of the channel of the said river St.Francis and of the lakes through which it flows, to the outlet of the lake Pohenagamook; thence southwesterly, in a straight line to a point on the northwest branch of the river St.John, which point shall be ten miles distance from the main branch of the St.John, in a straight line, and in the nearest direction; but if the point shall be found to be less than seven miles from the nearest point of the summit or crest of the highlands, that divide those rivers which empty themselves into the river St.Lawrence from which fall into the

river St. John, then the said point shall be made to recede down the said northwest branch of the river St. John to a point seven miles in a straight line, from the said summit or crest; thence, in a straight line, in a course about south eight degrees west, to a point where the parallel of latitude of 46° 25' north intersects the southwest branch of the St. John; thence, southerly, by the said branch, to the source thereof in the highlands at the Metjarmette portage; thence, down the said highlands which divide the waters which empty themselves into the river St. Lawrence from those which fall into the Atlantic ocean, to the head of Hall's stream; thence, down the middle of the said stream, till the line thus run intersects the old line of boundary surveyed and marked by Valentine and Collins previously to the year 1774, as the 45th degree of the north latitude, and which has been known and understood to be the line of actual division between the States of New York and Vermont on one side, and the British Province of Canada on the other; and, from said point of intersection, west, along the said dividing line as heretofore known and understood, to the Iroquois, or St. Lawrence river.» (Tidd Scott, 1992, p. 288-290)

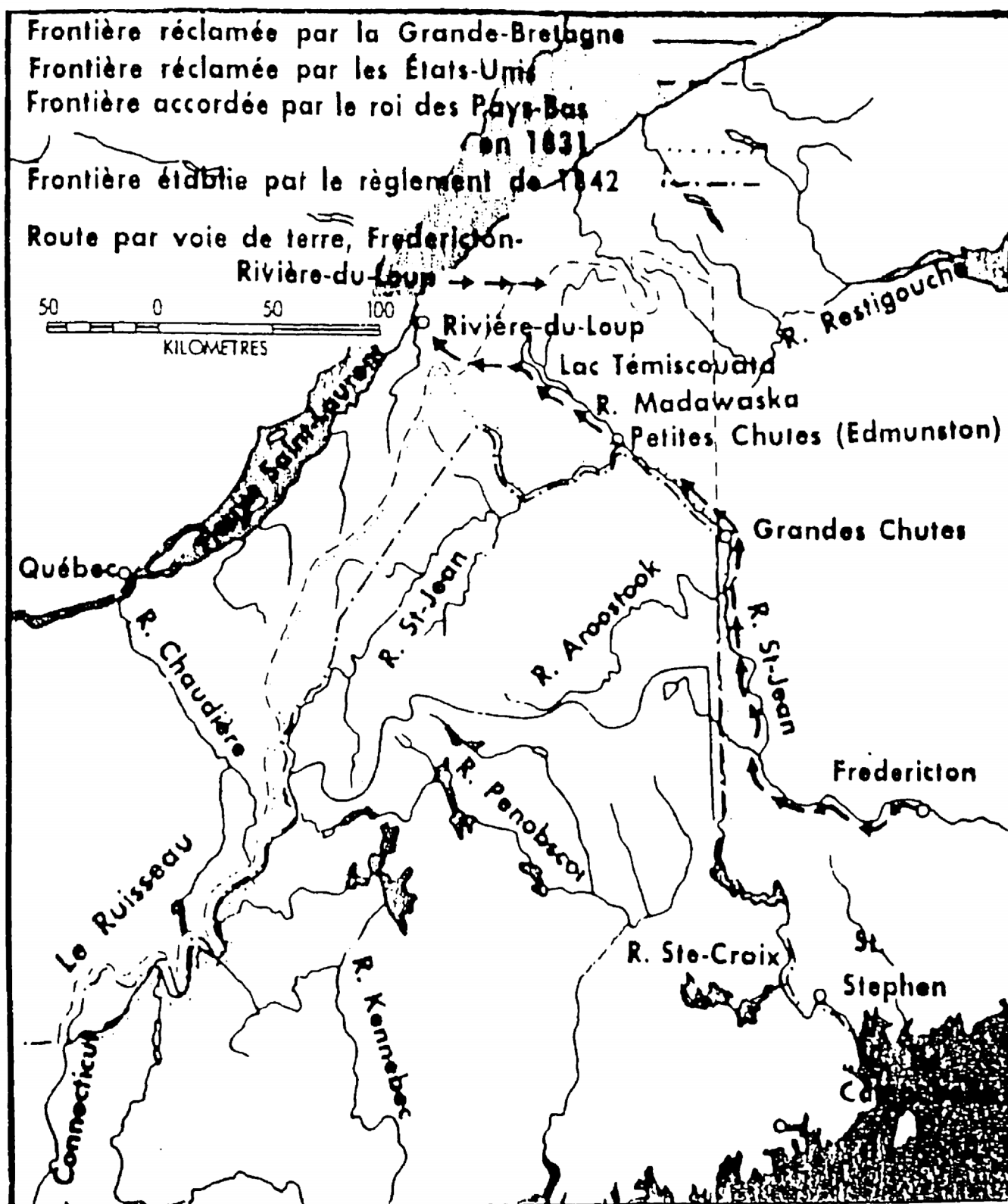
Le traité prévoit aussi, une navigation libre sur la rivière Saint-Jean ainsi qu'un montant devant servir à borner le territoire concerné (voir figure 12).

Enfin, la situation frontalière trouve une solution dans un compromis qui ne satisfait, ni la Grande-Bretagne, ni le Canada, ni les États-Unis, ni le Madawaska et encore moins Grande-Rivière. Le traité donne 7 015 milles carrés aux États-Unis et 5 012 milles carrés à la Grande-Bretagne. La frontière passe au milieu de la rivière Saint-Jean et divise le Madawaska en deux sections: la rive sud devient américaine et la rive nord reste canadienne. (Lapointe, 1989, p.63). Ce que les Britanniques ont appelé la «Ashburton Capitulation» a peut-être été avantageuse pour la «Baring Bank» et quelques spéculateurs de terrains mais elle a été pénible pour les habitants du Madawaska.

Les conséquences du traité

L'ambiguïté du partage des juridictions disparue, les populations du Madawaska peuvent maintenant s'initier à prendre leurs responsabilités dans l'administration locale et régionale et à participer activement aux décisions prises à l'intérieur des nouvelles structures mises en place aussi bien du côté canadien que du côté américain. La transition n'est pas facile. La nouvelle

Figure 11. LA FRONTIÈRE ÉTABLIE PAR LE RÈGLEMENT DE 1842



Source: Atlas Historique du Canada, 1979, D.G.G. Kerr, édité. métrique, Université Western Ontario

délimitation restreint la paroisse de Saint-Basile à la rive nord, celle de Sainte-Luce à la rive sud et sectionne celle de Saint-Bruno de Grande-Rivière en deux parties égales et distinctes.

En effet, après 1842, les populations des communautés établies sur la rive sud de la rivière Saint-Jean deviennent dorénavant américaines et celles établies sur la rive nord restent britanniques et plus tard elles deviendront canadiennes. Ce partage, par la frontière canado-américaine, désorganise la plupart des communautés déjà établies le long de la rivière Saint-Jean. Il exige un réaménagement territorial, politique et administratif des deux Madawaska. L'établissement le plus pénalisé par ce partage frontalier est celui de Grande-Rivière. Cette communauté ne formait qu'une seule paroisse d'environ 1200 personnes réparties en 145 familles canado-acadiennes, une dizaine irlandaises et quelques-unes anglaises protestantes, établies sur des terres qui s'étendaient sur les deux rives de la Saint-Jean. La nouvelle frontière divise l'établissement en deux parties distinctes laissant l'église et le presbytère du côté américain.

La moitié de cette population culturellement homogène, unie sur le plan politique, administratif et économique et évoluant, avant 1842, autour d'une même paroisse civile et religieuse, celle de Saint-Bruno, doit maintenant se rattacher aux structures américaines. Elle doit évoluer sur les plans administratif, juridique, éducationnel et ecclésiastique selon les statalismes des États-Unis et ceux de l'État du Maine. Les deux populations maintenant, soit américaine ou soit britannique, doivent dorénavant évoluer dans deux États différents et être intégrées dans des institutions aux idéologies statales quelque peu différentes. On peut se demander historiquement comment et par quelles institutions, chacun des deux États ont-ils intégré les populations de Grande-Rivière après la séparation frontalière?

CHAPITRE-2

De Grande-Rivière à deux villes et deux pays: ou l'intégration statale, 1842-1999

Le sort en est jeté, le Madawaska, situé sur la rive sud de la rivière Saint-Jean, relève maintenant, entièrement sur les plans économique, politique, juridique, civil et administratif de la législation américaine. La rive nord, restée sous le régime britannique, doit se restructurer en fonction de la nouvelle frontière sous le contrôle législatif de la colonie du Nouveau-Brunswick et du Canada, après 1867. De ce fait la communauté de Grande-Rivière établie sur les deux rives avant le passage de la frontière est maintenant divisée. Elle ne fonctionnera plus comme une entité entière mais comme deux espaces géographiques indépendants qui appartiennent maintenant à deux pays différents.

La frontière internationale a eu des effets sur ces nouveaux espaces. Comment doit-on les évaluer? Comment doit-on déterminer l'impact des statalismes américains et canadiens imposés de part et d'autre de la frontière? Comment être en mesure de préciser les domaines où les statalismes ont contribué le plus à distancer les populations des deux rives? Nous avons choisi de le faire par une analyse articulée autour de trois grands thèmes: a) l'intégration territoriale b) l'intégration au pouvoir central et au système administratif imposée aux deux populations; et c) l'assimilation culturelles des deux populations par leurs institutions religieuses et éducatives réciproques. Le choix de ces thèmes n'a pas été fait au hasard. Il s'inspire d'une littérature sérieuse sur les fonctions et les effets des frontières internationales. En voici les idées principales.

Plusieurs effets des frontières trouvent leur origine dans leurs fonctions. Cet instrument géographique à la disposition de l'État a pour but de contrôler, de surveiller, de restreindre, d'interdire ou d'exclure et d'intégrer. Par contre les frontières peuvent être très perméables. Le degré de perméabilité dépend du statalisme appliqué dans chacun des États séparés par des frontières. Dans le cadre du statalisme, les frontières remplissent généralement trois fonctions principales: une fonction légale, une fonction fiscale et une fonction de contrôle. Le statalisme légal signifie que l'État, limité par des frontières, possède un ensemble d'institutions juridiques et de normes qui régissent l'existence et les activités de sa population. Le statalisme fiscal a pour but de défendre le marché national en prélevant des taxes sur les produits étrangers. Ce statalisme peut servir à un protectionnisme radical pour mettre à l'abri le marché national. Par contre, il existe souvent des accords commerciaux entre les États qui atténuent la force de cette fonction fiscale. Le statalisme de contrôle consiste à surveiller les personnes et les choses qui franchissent la frontière. Des mesures d'exclusion et d'interdiction sont incluses dans cette surveillance par des politiques d'immigration. Une sélection est faite à partir de certains critères. Généralement, les normes qualitatives sont faites en fonction de la race ou l'ethnie et reposent sur des questions d'idéologie, d'état sanitaire ou de criminalité. Sur le plan quantitatif des quotas sont établis pour garder l'équilibre ou une certaine homogénéité de la nation (Guichonnet, Raffestin, 1974, p.114).

Les effets des frontières sont multiples et peuvent être classés en trois catégories: l'effet direct, indirect et induit. L'effet direct est celui provoqué par le tracé même de la frontière. La ligne désarticule un système autrefois intégré, provoque des doublets fonctionnels causés par une communication entravée ou interrompue. Elle est la cause d'une réorganisation car les anciennes conditions d'existence sont modifiées et remplacées. L'effet indirect vient du fait que la frontière juxtapose deux types différents de souveraineté politique.

La limite internationale est marquée par une organisation de l'espace différente où les actions socio-géographiques, socio-économiques, socio-culturelles ou autres sont structurées avec des conceptions statales différentes.

Les effets induits sont l'arrêt obligatoire aux postes douaniers, l'apparition d'agents de douane, de bureaux de change, de boutiques hors-taxa et de services qui permettent la circulation entre les deux zones. Ces types d'effets peuvent avoir des répercussions positives ou négatives selon le degré de perméabilité de la frontière et selon les États qu'elle sépare (Raffestin, 1975 p.62).

Le passage d'un territoire d'un État à un autre État par une nouvelle délimitation frontalière implique quatre procédés d'intégration statale. D'abord, il y a l'intégration territoriale. Ensuite, les nouveaux citoyens sont incorporés au pouvoir central et au système administratif. Après, vient l'assimilation culturelle par les institutions religieuses et éducatives. Le tout se complète par l'intégration aux systèmes communs de communication sociale qui inclut la langue nationale officielle et aux significations communes. C'est-à-dire les mêmes symboles ayant pour chacun le même sens d'où l'élaboration d'un même système de valeurs. (Mackey, 1988, p.14). Voilà ce que devra vivre les populations du Madawaska sud ainsi que les deux nouvelles villes.

L'Intégration territoriale

La signature du Traité d'Ashburton-Webster cause de l'angoisse et de l'incertitude aux populations nouvellement séparées. Celle de la rive sud de la Saint-Jean, devenue américaine, vit sur des concessions accordées par le Nouveau-Brunswick. Sur la rive nord, la majorité des colons du Madawaska, incluant ceux des plus anciens établissements tels que Saint-Basile et Grande-Rivière, ne possèdent pas encore en 1842, les titres légaux de leur terres.

La situation du côté américain est vite solutionnée. Dès l'été 1844, les États du Maine et du Massachusetts envoient des commissaires pour octroyer les titres de propriété. Les concessions accordées par le Nouveau-Brunswick sont reconnues. Les Américains ouvrent aussi des districts pour répondre aux besoins de la colonisation. Le nouveau territoire acquis dans le comté d'Aroostook est partagé en trois arrondissements administratifs ou plantations:

Van Buren, Madawaska et Fort Kent, avec chef-lieu à Houlton (Maine). Une des premières actions de l'agent du gouvernement du Maine, James Madigan, un Irlandais catholique, est de faire connaître aux nouveaux sujets la constitution qui dorénavant les régira. Il parcourt le territoire, il tient des assemblées, il donne des conférences sur l'administration des cantons ainsi que sur le civisme américain. Chaque plantation est maintenant pourvue d'une ou de plusieurs écoles, d'un bureau de poste et d'un bureau de magistrats (Albert, 1982, p.228). Le territoire se structure selon le statalisme administratif américain.

Les rapports entre les Américains et les habitants de la rive sud de la Saint-Jean ont été positifs (Lapointe, 1989 p.65). D'ailleurs, Craig (1983 c p.8) mentionne qu'il n'y a pas eu de transfert de population de la rive sud à la rive nord de 1830 à 1850. L'intégration du territoire du Madawaska américain s'est faite rapidement. Les Américains avaient l'expérience de l'organisation territoriale. Déjà à cette époque, la moitié du pays était divisée en États (Albert, 1982, p.228). Ainsi l'État du Maine a été très rapide à intégrer ses nouveaux citoyens de langue française et à les inclure aux structures politiques, économiques et sociales du pays.

Le comportement du gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'égard des habitants du Madawaska, dont ceux de Grande-Rivière, est plus réservé pour ne pas dire discriminatoire. Ce n'est qu'en 1846, que le Nouveau-Brunswick envoie des commissaires pour délimiter les terrains afin d'octroyer les titres à ses citoyens établis sur les concessions accordées depuis le début de la colonisation du Madawaska. Devant la lenteur du gouvernement du Nouveau-Brunswick à octroyer les titres de propriétés, sept ans après le Traité, 60 colons des établissements du Madawaska nord réclament par une pétition des titres de propriété. L'année suivante une autre pétition, contenant 652 signatures, réclame toujours les mêmes titres. Pendant que les citoyens de la rive nord attendent les titres qui confirmeraient la propriété de leurs terres, le bureau d'immigration du Nouveau-Brunswick est occupé à recruter des familles d'immigrants de l'Europe, particulièrement de la Grande-Bretagne, pour venir s'établir sur le territoire de la rive nord de la Saint-Jean et par le fait

même à Grande-Rivière. Les dirigeants du gouvernement du Nouveau-Brunswick proposent plusieurs moyens à prendre pour assurer un mouvement d'émigration vers la haute vallée de la Saint-Jean. En 1853, M.H. Perley officier d'immigration du Nouveau-Brunswick écrivait

[...] From this city (Saint.John) along the whole valley of the Saint John to Madawaska and the St.Francis river, a distance of three hundred miles, there is a scarcity of labour... Whether, by taking proper means, and using due exertion, a large and healthy emigration could be directed from the United Kingdom to New Brunswick... (Lapointe,1989,p.68)

Les propos de cette correspondance expliquent peut-être les raisons du retard à octroyer les lots aux Français catholiques. Les réponses à un questionnaire du ministère de l'agriculture du Nouveau-Brunswick (1869), par un commissaire, confirment la réticence du gouvernement à octroyer des titres de propriétés à la population de langue française catholique:

[...] Scores and scores of Canadian French families are seen yearly passing our doors to cross over to the State of Maine, where they generally settle in the Aroostook, Carriboo, and Patton Counties. I know myself, that the soil of these three Counties is far inferior to ours. But yesterday, four French families inquired from me, if I had for the Government any good lots to sell. They wanted to remain amongst their own people, they said. My answer naturally was: «There are no surveyed lots, but you will get some if you apply first, and wait till the spring to have your lots surveyed». What had they to do till then? The ice on the river is very strong just now: they went across, and will find plenty of lots in the back settlement of Madawaska Plantation.

By such an injudicious system of administering the public lands, we have lost in this way, during the last fifteen years, no less than eight hundred French immigrants, with their families, cattle, horses and what generally accompanies the poor immigrant. How many more families are we to lose by following this system? The future will tell...(Lapointe,1989,p.67).

Tous les établissements du Madawaska de la rive nord de la Saint-Jean ont donc connu une perte importante de population à un moment où le défrichement, l'exploitation des fermes et l'ouverture de marchés étaient économiquement favorables. L'établissement de Grande-Rivière n'a pas été une exception. Charles E. Beckwith, dans un rapport qu'il adresse au gouvernement de la province, le 21 décembre 1868, dit ceci:

[...] I also recommend the survey of 5,000 acres, part north et part south of Grand River, in rear of lots already located along the said river. This would locate a road on the base lines, and would provide for many settlers, and bring the present survey into the market. I would here remark, that there is an influx of Canadiens from Lower Canada, many of whom visit this tract, and finding no road nor survey of lots, pass on into the State of Maine, on the west bank of the River St. John, where they find roads, and lots to choose, located and survey paid by the State. These settlers prefer to settle in this Province, as they prefer our laws, but have not the ready means to pay for a survey...(Lapointe, 1989, p.68)

En résumé, toute cette correspondance indique bien que le statalisme du Maine et du Nouveau-Brunswick, en matière d'émigration, d'organisation du territoire et d'intégration de la population de langue française au système administratif régional et provincial, diffère grandement. De plus, la présence d'une politique d'exclusion de la population de langue française à l'intérieur des cadres politiques et administratifs du Nouveau-Brunswick est évidente. Dès 1846, Joseph D.Cyr de Van Buren est élu à l'assemblée législative du Maine. Par contre, ce n'est qu'en 1908 que Charles L. Cyr sera élu à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Pourtant, en 1845, Antoine Bellefleur et Vital Thibodeau, considérés comme des candidats qualifiés, sont recommandés, par les commissaires Maclauchlan et Allen, pour remplir le poste de magistrat au Madawaska. Ils sont refusés par le gouvernement. La raison est explicite dans la recommandation des commissaires:

[...] the Americans have appointed several French Inhabitants on the opposite side of the River to fill situation of Magistrates and other public offices in the State, and we are of opinion that the appoitement (sic) of the persons above named would prevent anything like dissatisfaction which might possibly arise the French population, if persons of that origin were altogether excluded from the public offices in this Country.. (Lapointe, 1989, p.70).

Ainsi, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a pratiqué un statalisme d'exclusion envers la population acadienne et canadienne des établissements du Madawaska. Celle-ci a été privée de tous les privilèges qu'inclut la citoyenneté d'un pays, tels les titres de propriété et l'intégration à la vie politique et économique de leur milieu. Les politiques d'exclusion du Nouveau-Brunswick ont eu de grandes répercussions sur le développement du Madawaska rive nord.

Ensuite vint, au fur et à mesure des années, la liaison des deux territoires aux systèmes de communications de leur pays réciproque. Chacun des territoires a été relié aux réseaux: de routes, de chemin de fer, de transports aériens, de télécommunications et de distribution d'énergie, américains pour Van Buren et canadiens pour Saint-Léonard. Les deux villes fonctionnent aujourd'hui dans des systèmes de communications distincts.

L'Intégration administrative

Les effets de la frontière au Madawaska et à Grande-Rivière sont marquants dès le début. Le Madawaska, situé sur la rive sud de la Saint-Jean, relève maintenant, entièrement sur le plan politique, juridique, civil et administratif de la législation américaine. La rive nord restée sous le régime britannique est restructurée en fonction de la nouvelle frontière, mais toujours sous le contrôle législatif de la colonie du Nouveau-Brunswick et canadien à partir de 1867. Après la délimitation frontalière la rive sud de Grande-Rivière prend, au début, le nom de «Violette Brook» pour devenir «Van Buren Plantation» en 1843, et être incorporée en 1881, sous le nom de Ville de Van Buren. La rive nord garde le nom de Grande-Rivière jusqu'en 1850 et devient alors la paroisse civile de Saint-Léonard. Ce n'est qu'en 1920 que le village de Saint-Léonard sera incorporée Ville de Saint-Léonard.

Depuis 1830, l'administration civile de la rive nord de Grande-Rivière est entre les mains de la famille Coombes dont le chef est Leonard Reed Coombes. Cette situation demeurera jusqu'en 1850. Coombes contrôle alors toutes les facettes administratives de Grande-Rivière. À l'époque, cette famille possède plusieurs résidences, des fermes et un territoire assez important sur la rive nord de Grande-Rivière. Sur la rive sud Leonard Coombes est aussi propriétaire de plusieurs terrains dont le lot 310, situé à proximité des rives du ruisseau Hammond à Van Buren. Ce lot était, à ces dates, l'une des plus grandes propriétés de Van Buren (Lapointe, 1989, p. 40).

Au moment de la séparation, l'administration civile du territoire du Madawaska qui s'étendait de Fredericton au mont Notre-Dame et au lac Témiscouata,

n'était plus liée à l'administration religieuse. Ce territoire qui incluait l'établissement de Grande-Rivière était une paroisse civile du comté de Carleton et possédait un interlocuteur à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Depuis 1831, dans la foulée d'un acte gouvernemental « An Act to incorporate the town of Madawaska and other purpose », le gouvernement du Maine avec la collaboration de celui du Nouveau-Brunswick avaient créé un nouveau comté afin de rendre plus autonomes les habitants de la partie supérieure de la rivière Saint-Jean. La partie du territoire sur la rive sud a été divisée en districts électoraux afin de permettre aux Américains de faire élire des administrateurs cantonaux. Ainsi, le gouvernement du Maine s'assurait la mise en place sur ce territoire du système régional administratif correspondant à celui qui prévalait dans les autres cantons du Maine. La partie nord du Madawaska devient alors, une paroisse civile. Ainsi, il semble, que même avant la signature du traité de 1842, les Américains et les Britanniques se préparaient à une division frontalière ayant comme délimitation la rivière Saint-Jean.

Ce n'est qu'en 1850, que la paroisse civile de Madawaska est divisée en quatre municipalités rurales: Madawaska, Saint-Basile, Saint-François et Saint-Léonard (Lapointe, 1989, p.152). La rive nord de l'établissement de Grande-Rivière porte maintenant le nom de Saint-Léonard. Une nouvelle administration civile prend forme. La famille Coombes doit dorénavant partager, avec une vingtaine d'administrateurs, les pouvoirs qu'elle a monopolisés pendant 25 ans (Lapointe, 1989).

En 1873, une subdivision du comté de Victoria (N.-B.) crée un nouveau comté celui du Madawaska qui inclut tout le territoire du même nom. Chaque conseil de paroisse du Madawaska a droit à deux représentants au sein du conseil de comté. La paroisse de Saint-Léonard y est alors représentée. Les règlements et les procédures du conseil sont officiellement acceptés en 1878 et sont rédigés en français et en anglais. Au début du XXe siècle, Saint-Léonard connaît une importante période de prospérité. Ses citoyens se dotent d'institutions et de services dignes d'une municipalité en pleine croissance

économique. La grande paroisse de Saint-Léonard et sa mission de Saint-Antoine connaît une augmentation de population. Avec ses 2 034 habitants Saint-Léonard obtient le statut de ville en 1921. Fait étrange, le territoire urbain n'inclut qu'une très minime partie de la paroisse au sein de la corporation municipale. Il n'a qu'un mille (1.6 km.) de largeur et un mille et demi (2.4 km.) de profondeur. L'incorporation exclut non seulement une grande partie de la paroisse de Saint-Léonard mais aussi un secteur de la mission de Saint-Antoine. La population à l'intérieur du territoire réclamé (862 habitants) pour fin d'urbanisation est insuffisante. Les dirigeants de Saint-Léonard et le gouvernement s'accordent à prétendre que l'axe de développement de la municipalité se fera autour du pont international, des gares de chemin de fer et des bâtiments des sociétés ferroviaires. Ils n'hésitent pas à incorporer le territoire. L'acte d'incorporation de la ville de Saint-Léonard stipule que la municipalité «shall be divided into three wards; and there shall be two aldermen elected for each ward at every election of aldermen» Le maire est élu au suffrage universel c'est à dire par la totalité des électeurs. Les procès-verbaux sont rédigés en français et toutes les rues de la ville sont maintenant sous leur vocable français. Saint-Léonard, depuis le début du siècle, connaît une période de prospérité intense qui se termine avec la crise et la dépression des années 1930. Cette situation entraîne le départ d'une bonne partie de sa population vers des centres qui offre plus d'opportunités. La reprise d'activités économiques ont permis à Saint-Léonard d'évoluer comme une municipalité bien gérée et intégrée aujourd'hui aux systèmes provinciaux et fédéraux canadiens selon les statalismes de ces institutions.

Le territoire du Madawaska situé sur la rive sud de la rivière Saint-Jean devenu américain en 1842, après avoir été partagé en trois arrondissements administratifs ou plantations, est annexé au comté d'Aroostook. Les plantations de Fort Kent, Madawaska et Van Buren autrefois Violette Brook avec chef-lieu à Houlton sont gérées par James Madigan. Pendant les premières années, il cumule toute les fonctions administratives du territoire. A mesure que les diverses localités pouvaient se charger de l'administration de leur propres affaires, il déléguait ses fonctions à de nouveaux citoyens.

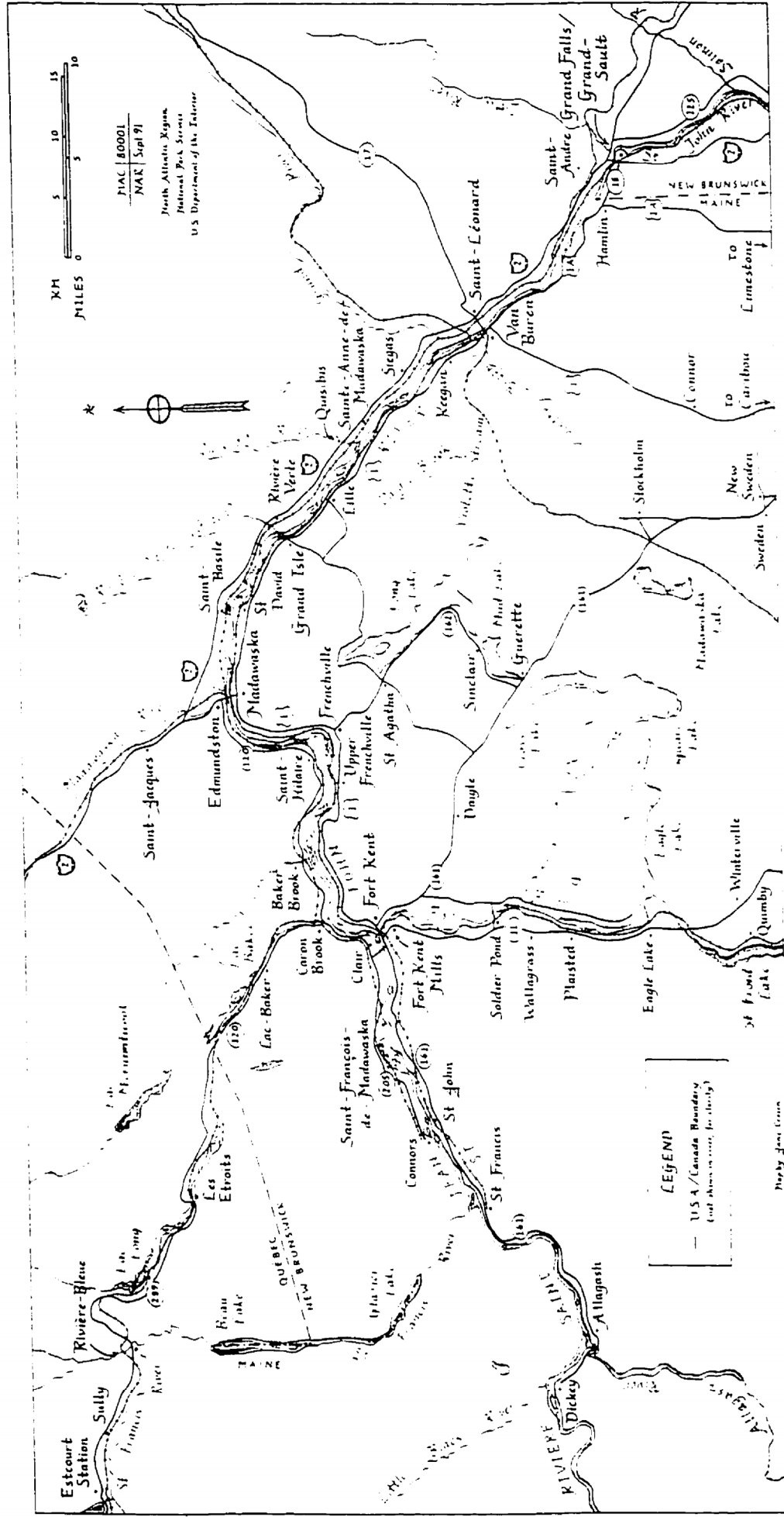
Chaque plantation a été pourvue d'une ou plusieurs écoles, d'un bureau de poste et de magistrats. En 1846, Joseph D. Cyr, riche cultivateur de Van Buren est élu député à la législature du Maine. Très tôt, après le passage de la frontière, plusieurs citoyens de la plantation de Van Buren ont été intégrés à la structure politique du Maine et ont participé aux décisions administratives du comté.

En 1850, la population du Madawaska canadien et du comté d'Aroostook est de 6434 et dix ans plus tard elle passera à 8 500 (Albert, 1982, p. 236). Tout le territoire est prospère. L'exploitation forestière intense procure des emplois lucratifs aux ouvriers forestiers. La vente des produits de la ferme assure aux agriculteurs un revenu annuel intéressant. La plantation de Van Buren est le centre de toutes ces activités et devient en 1881, la Ville de Van Buren. Les premiers conseillers sont P.-C. Keegan, Antoine Viollette jr et Alexandre Viollette et le greffier John B. A Farrel. L'administration de cette ville est structurée selon le modèle américain et fonctionne dans la langue administrative du pays soit l'anglais. En 1900, cette ville de 1 878 habitants est devenue la métropole du Madawaska américain (Lapointe, 1989, p.254). Van Buren comme Saint-Léonard devient un centre industriel et commercial très actif (voir figure 13). Les importantes constructions ferroviaires et routières, le développement de l'industrie forestière permettent un important développement commercial. Plusieurs hôtels, restaurants et bars ouvrent sur les deux côtés de la rive afin d'accomoder les voyageurs. Les «gentlemen-farmers» se retirent de l'industrie agricole et deviennent commerçants.

La population de Van Buren de 3 065 habitants en 1910, passe à 4 594 en 1920. Celle de Saint-Léonard augmente aussi. Les deux villes connaissent dans les années 1920 un *boom* économique remarquable qui sera d'une courte durée. La dépression des années 1930 et plusieurs autres facteurs secouent fortement la base économique des deux municipalités (Lapointe, 1989, p.265). Un exode des populations des deux villes vers Old Town (Me) et les centres industriels de la Nouvelle-Angleterre et le changement des pôles économiques du haut Saint-Jean vers Edmundston (N.-B.) et Madawaska (Me) confirment la fin d'une période économique exceptionnelle pour les deux villes

Figure 12. LA HAUTE VALLÉE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN

Upper Saint John Valley
La vallée du Haut Saint-Jean



Source: The Maine Acadian Culture Preservation Commission, 1994, Boston Mass.

étudiées. Malgré un effort de reconstruction économique et d'importantes initiatives entreprise sur les deux rives, les villes de Saint-Léonard et Van Buren ne retrouveront plus la prospérité d'antan. Elles évoluent aujourd'hui l'une en face de l'autre, mais dans des pays différents, et elles fonctionnent dans deux langues distinctes, le français du côté canadien et l'anglais du côté américain.

L'intégration diocésaine

À partir de 1647, date de sa formation, le diocèse de Québec avait autorité sur tous les catholiques de la Nouvelle-France et de l'Acadie. Après la conquête, cette autorité s'étend sur toute l'Amérique du Nord britannique. En 1785, date de l'arrivée des Acadiens sur les rives de la Saint-Jean, l'Église du Madawaska relevait donc de l'évêque de Québec. En 1819, Rome subdivise l'énorme diocèse en trois territoires. Un évêque est nommé pour chacun des diocèses suivant: le Haut-Canada, le Bas-Canada et les Maritimes. Grande-Rivière fait partie du dernier.

Les évêques du diocèse des Maritimes demandent à Rome une juridiction spéciale afin de faciliter la venue de prêtres de langue anglaise. À la même époque, l'abbé Alexander Macdonell va en Europe afin d'obtenir une juridiction ecclésiastique autonome pour le Haut-Canada. Il demande la même chose pour Charlottetown siège épiscopale du diocèse des Maritimes dont dépendent l'Île-du-Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick et le Cap-Breton. Cette proposition est aussi discutée avec les autorités britanniques. Le Vatican et les Britanniques s'entendent pour la proposition de Macdonell. Rome informe Québec de son intention. Québec insiste pour qu'on crée plutôt des évêchés «suffragants» relevant d'une autorité épiscopale, plutôt que des vicariats apostoliques indépendants. Ceci est fait en 1819, Charlottetown et Kingston sont érigés en district épiscopaux suffragants du diocèse de Québec. Par contre les catholiques du territoire du Madawaska, parce qu'ils sont francophones, restent sous l'autorité du diocèse de Québec jusqu'en 1829. De 1829 à 1842, c'est le diocèse de Charlottetown devenu

autonome qui englobe le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Edouard.

À la signature du Traité Ashburton-Webster (1842), deux des trois paroisses officielles du Madawaska se trouvent en territoire américain. Saint-Basile demeure dans le territoire canadien mais Sainte-Luce (Frenchville) et la paroisse de Saint-Bruno de Grande-Rivière se retrouvent en territoire américain. Peu de changement sont immédiatement apportés.

Cette même année, le Nouveau-Brunswick est détaché du diocèse de Charlottetown. Mgr Dollard d'origine irlandaise devient évêque du diocèse du Nouveau-Brunswick ayant son siège à Fredericton jusqu'en 1852 et à Saint-Jean par la suite. Les catholiques du Madawaska canadien et américain font partie de ce nouveau diocèse créé en 1842. Cependant, même si depuis 1829, Saint-Bruno et Saint-Léonard ne font plus partie du diocèse de Québec, les prêtres et les catholiques de ces deux communautés et du Madawaska restent attachés au diocèse de Québec et ce jusqu'au milieu du XIXe siècle. Les difficultés de communication et la rareté de prêtres francophones dans les diocèses des Maritimes ont fait qu'une entente entre Québec et les Maritimes permettait à l'évêque de Québec d'envoyer des prêtres francophones dans les missions et dans certaines paroisses françaises du Nouveau-Brunswick, incluant le territoire du Madawaska (Desjardins, 1992, p.50).

Après la division de 1842, le curé Gosselin de Saint-Bruno continue à desservir sa paroisse et ses missions situées sur les deux côtés de la rivière Saint-Jean. En 1844, la paroisse prend le nom de «Saint-Bruno Plantation de Van Buren». En 1852, le registre paroissial est divisé en deux sections, Saint-Léonard pour le côté canadien et Saint-Bruno pour le côté américain. À cette date, le Nouveau-Brunswick a exigé le maintien des registres civils et l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès sur son territoire dans les paroisses. La division de la paroisse de Saint-Bruno commence. Le côté canadien impose ses statalismes intégrateurs.

Le 6 mai 1860, le Saint-Siège forme, avec la moitié nord de la Province du Nouveau-Brunswick, le diocèse de Chatham. Le Madawaska américain est alors exclu de ce diocèse. Cependant, l'évêque de Chatham est nommé

temporairement administrateur du Madawaska américain et ce jusqu'à ce que Rome prenne la décision en 1869, d'inclure ce territoire au diocèse de Portland. À cette date, il est décidé que la paroisse de Saint-Bruno serait dorénavant limitée au côté américain. Sur la rive nord de Grande-Rivière est fondée en 1869, afin de desservir la population de Saint-Léonard paroisse civile, la paroisse religieuse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice. Elle n'aura son église qu'en 1876. La séparation ecclésiastique de Grande-Rivière par la frontière canado-américaine s'est faite 27 ans après le traité. La scission n'a donc pas été brutale (Albert, 1982, p.246).

La formation diocésaine des Maritimes ne s'est pas déroulée selon les vues des évêques de Québec. Ils auraient préféré un «Canadien» à la tête du diocèse de Charlottetown ou de Fredericton. L'idéal aurait été un prêtre acadien. Il n'y avait à cette époque qu'un prêtre acadien dans les diocèses des Maritimes, l'abbé Poirier, nouvellement ordonné. Selon Léon Thériault, l'influence du diocèse de Québec à Rome a été beaucoup moindre que celle des évêques écossais et irlandais des Maritimes. Ces derniers ont fait pression auprès de Rome pour que les diocèses des Maritimes soient sous la seule juridiction d'évêques et de prêtres anglophones.

La communauté de Grande-Rivière n'a pas été très affectée par la domination épiscopale anglophone. La paroisse de Saint-Bruno n'a eu comme curé que des prêtres envoyés par le diocèse de Québec ou des prêtres francophones et ce jusqu'en 1869, date de la scission ecclésiastique de Saint-Bruno. À cette date, la rive sud de la paroisse de Saint-Bruno, américaine depuis 1842, est intégrée au diocèse de Portland, Maine. La rive nord de Grande-Rivière qui est devenue la paroisse civile de Saint-Léonard fonde la paroisse religieuse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice. La nouvelle paroisse reste intégrée à la structure ecclésiastique des Maritimes.

À partir des années 1860, une classe moyenne commence à se former en Acadie. Des institutions d'envergure sont mises sur pied. Van Buren et, plus tard, Saint-Léonard y ont participé (voir tableau I). L'Église acadienne des Maritimes, après les années 1860, s'affirme. Le clergé francophone prend de l'importance. Il compte plusieurs personnalités religieuses qui assurent le

Tableau 1. LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES, 1871-1971

Communauté	Municipalité	Oeuvre	Dates d'arrivée et de départ
1. Pères Ste-Croix	Van Buren	Paroisse	1868-1871
2. Pères maristes	Van Buren	Paroisse de St-Bruno et enseignement	1884-
3. Frères maristes	Van Buren	Enseignement (Collège et école)	1970-197_
4. Religieuses du Bon Pasteur de Québec*	Van Buren	Enseignement	1891-
5. Congrégation Ste-Famille	Van Buren	Collège Ste-Marie Service au clergé	début XX ^e s.
6. Religieuses Hospitalières St-Joseph	Van Buren	Hôpital	1938-1954
7. Religieuses ursulines de Québec	St-Léonard-Ville	Enseignement	1947-1987
8. Religieuses maristes de France	St-Léonard-Parent	Enseignement	1847-
9. Frères de l'Instruction chrétienne	St-Léonard-Parent	Enseignement et vocations	1948-1973
		Foyer personnes âgées	1973-1987
	St-Léonard-Ville	Enseignement	1951-1963
10. Soeurs grises de Montréal	St-Léonard-Ville	Foyer	1951-
11. Religieuses St. Martha, I.-P.-É.	Van Buren	Hôpital	1959-1980
12. Soeurs de l'Amour de Dieu (espagnoles)	St-Léonard-Parent	Juvénat F.I.C.	1959-1971

* Le nom officiel de cette congrégation est *les Servantes du Coeur Immaculé de Marie* (Servants of the Immaculate Heart of Mary), communément connue sous le nom des Soeurs du Bon Pasteur (Good Shepherd Sisters).

Source: Lapointe, J.F., 1989, *Grande-Rivière une page d'histoire acadienne*, édit. Acadie p.125.

leadership, luttent contre l'émigration vers les États-Unis ou l'Ouest canadien et font la promotion de la colonisation des Maritimes. Il a aussi un autre but: acadianiser les structures ecclésiastiques des Maritimes. Au début du XXe siècle, le clergé francophone, devant la difficulté de faire nommer un francophone à la tête d'un diocèse et l'impossibilité de convaincre les évêques d'origine anglaise et irlandaise, s'adresse à Rome. Il demande de créer un nouveau diocèse afin de réunir les catholiques de langues française dans un même diocèse. Rome refuse, mais compromet en nommant, en 1910, Mgr Leblanc, évêque d'origine acadienne et francophone, à la tête d'un diocèse à majorité anglophone, celui de Saint-Jean, N.-B.

L'Église acadienne continue ses démarches, ses pressions et ses pétitions à Rome. En 1936, elle obtient la création du diocèse de Moncton. Mgr Melanson en devient le premier évêque. Deux autres évêchés seront créés par la suite: celui d'Edmundston, en 1944 par la division de celui de Bathurst; et celui de Yarmouth, en Nouvelle-Ecosse, par la division de celui d'Halifax. L'Église acadienne est devenue plus influente et a su imposer ses vues afin de servir les catholiques de langue française.

En somme, la question épiscopale des Maritimes, donc du Nouveau-Brunswick, est liée à des considérations ethniques ou linguistiques autant du côté anglophone que du côté francophone. Les problèmes posés par la coexistence des deux groupes linguistiques au Nouveau-Brunswick, et dans l'ensemble des Maritimes, se transposaient dans l'Église catholique elle-même. Par contre, cette rivalité n'a pas exclu les considérations ecclésiastiques envers tous les fidèles catholiques des Maritimes. Au Madawaska, et spécifiquement à Saint-Léonard, la religion catholique s'est pratiquée en français sous la tutelle de curés francophones tous bilingues, selon les coutumes culturelles des ancêtres tout en évoluant selon les rites proposés par Rome (Thériault, 1993, p. 431-466).

Aujourd'hui l'Église acadienne catholique fait face à plusieurs défis tel que la rareté de prêtres, ce qui prive plusieurs paroisses d'un prêtre résidant, et l'arrivée de nouvelles Églises chrétiennes. Depuis 1970, celles-ci ont pris de

l'importance en milieu acadien. Au Madawaska, une vingtaine de lieux de culte de langue française accommodent les membres des communautés baptiste, pentecôtiste, mormone, adventiste du Septième Jour, celle des témoins de Jéhovah et quelques autres. Quelques-unes d'entre elles sont à Saint-Léonard.

L'Intégration paroissiale

Van Buren

En 1870, Rome, par un décret de la Propagande signé du cardinal Barnabo, plaçait le Madawaska américain sous l'autorité religieuse de Mgr David W. Bacon, premier évêque du diocèse de Portland, Maine. Ce n'est qu'un quart de siècle après le tracé de la frontière internationale que la paroisse de Saint-Bruno passa sous le contrôle de ce diocèse américain siège de l'épiscopat de la Nouvelle-Angleterre. Peu de temps après, l'Archevêque ainsi que les dirigeants religieux et civils de Van Buren, face à une augmentation de la population, prennent la décision de bâtir une église plus spacieuse. Le quartier « *Violette Brook* », où était localisée l'église, était devenu le centre commercial de la ville laissant peu d'espace pour une église plus grande, son presbytère et son cimetière (Voir figure 14). Le terrain où se trouve l'église actuelle est acheté par le diocèse de Portland. Un architecte canadien est engagé par l'abbé Beaudet, curé de la paroisse. La nouvelle localisation de l'église rencontre une forte résistance. Le climat est tel que plusieurs curés doivent démissionner. La paroisse reste même sans prêtre pendant plusieurs mois.

L'arrivée du curé Vallée et les remontrances de l'Archevêque de Portland, prononcées du haut de la chaire, auraient dû calmer les paroissiens réfractaires. Au contraire, la situation devint plus tendue. Le contracteur doit abandonner le chantier face au harcèlement et aux actes de vandalisme des mécontents. Les Michaud, artisans renommés, ont terminé la construction, marteau et fusil à la main. La première messe est célébrée à l'automne 1873. Le curé Vallée n'a pu supporter les tracas. Il est parti malade de

VAN BUREN

1877

A hand-drawn map of Van Buren, 1877. The map shows a street layout with various buildings and landmarks marked. A river or canal is depicted on the right side, with a ferry crossing labeled 'Ferry to Canada'. A compass rose indicates North is towards the top right. The map includes the following labels:

- C. Swenson Pastor
- Cath. Church
- Edward City
- Israel Michaud
- Blacksmith Shop
- Jas. Maden
- B. Violette Blacksmith Shop
- Bellevue Hotel
- Antoine Ouellette
- Jas. Martin
- Jas. Martin
- Small Mill
- Antoine Ouellette
- W. C. Hammond
- Jas. Martin Blacksmith
- W. C. Hammond
- School
- C. F. Hammond Store & P.O.
- Charles Farrell Store
- W. C. Hammond
- Church
- Ferry House
- Michael Farrell
- Tom. Simons
- James Foley
- Charles Farrell
- R. C. Keagan Office
- W. A. Rillatier
- M. C. Hall Hotel
- David G. G.
- Per. Knuch
- Antoine Farrell

Saint-Bruno pour se faire soigner à Saint-Basile au Nouveau-Brunswick. On dit même qu'il aurait reçu une balle dans un bras. Il ne s'est pas remis de toute cette tension et il meurt, en 1875, à l'âge de 45 ans. Il est remplacé l'année suivante par le curé Richer qui a su se faire accepter par tous. Il a terminé l'intérieur de l'église et du presbytère. Il s'est aussi occupé de la mission de North Caribou et de celle de Hamlin.

De 1870 à 1883, la paroisse de Saint-Bruno a été administrée par des prêtres francophones bilingues d'origine canadienne. En 1883, les évêques du diocèse de Portland décident de prendre le contrôle de la paroisse de Saint-Bruno. Mgr Healy invite alors les Maristes à s'établir dans cette paroisse acadienne de la haute vallée de la Saint-Jean.

La vie mariste a été fondée en France vers 1816. En 1863, plusieurs membres de cette société s'établissent aux États-Unis. À cette même époque quelques-uns de ses membres vont desservir les paroisses françaises des Acadiens de la Louisiane (Lapointe, 1989, p.339). Les Pères Maristes acceptent avec enthousiasme la proposition de Mgr Healy. Rome, par le cardinal Siméoni, cède aux Pères Maristes l'administration de la paroisse de Saint-Bruno. Ainsi en 1884, les Pères Maristes deviennent les administrateurs de la paroisse de Saint-Bruno. Le Père Artaud sera le premier mariste nommé curé de la paroisse (Albert, 1982, p.280).

En 1896, le quinzième curé de Saint-Bruno, Melchior Janisson, apporte des changements à la paroisse. Il fonde une chorale, dont il est lui même membre, et une société théâtrale qui par ses présentations attirent les populations des deux côtés de la rivière Saint-Jean. Les Maristes ont réussi à unir les paroissiens de Saint-Bruno de Van Buren. C'est avec ce curé que commence réellement une vie paroissiale. La dîme devient un devoir et la publication des bans trois semaines avant les mariages devient obligatoire. Le sacrement du baptême est accessible tous les jours de la semaine.

À la fin du XIXe siècle et au commencement du XXe l'épiscopat de la Nouvelle-Angleterre favorise l'assimilation des catholiques de façon à faire disparaître les différences de langue, de traditions et de coutumes au sein de l'Église catholique américaine. Ce groupe d'évêques irlandais rêvent

d'une Église unie, forte, riche et influente. Ils croyaient fermement que sans l'unité de langue, la langue anglaise, l'Église catholique des États-Unis serait fragmentée et sans pouvoir (Roby, 1990, p.161).

L'assimilation linguistique des paroissiens de la paroisse de Saint-Bruno a commencé par l'arrivée des Pères Maristes. Au début, l'administration de la paroisse se faisait dans un contexte bilingue pour passer quelques années plus tard, à l'usage d'une seule langue, celle de Shakespeare. Au début du XXe siècle les registres sont rédigés en anglais, les prônes et les sermons sont aussi dans cette langue.

Saint-Léonard

La partie de la paroisse de Saint-Bruno, située sur la rive nord de la rivière Saint-Jean est restée sous la juridiction canadienne et doit se reconstituer en paroisse. Le curé McGuirk de Saint-Basile achète, en 1868, une propriété appartenant à Abraham Coombes et une bâtisse appartenant à Jean-Marie Parent qu'il place sur le terrain, afin de servir de lieu saint en attendant la construction de l'église. En 1869, l'abbé Louis Gagnon devient premier curé résident de la nouvelle paroisse Saint-Léonard-de-Port-Maurice. Ce n'est qu'en 1876, que Saint-Léonard aura son église. Il aura fallu cinq administrations religieuses avant d'y parvenir. Le manque d'argent et de matériaux de construction sont la cause du délai.

De 1875 à 1903, la paroisse de Saint-Léonard connaît une période de stabilité et de maturité avec le curé Launière. Sous l'administration du curé Babineau, de 1903 à 1915, la prospérité et le nombre grandissant de paroissiens amènent le curé à bâtir le presbytère, un énorme bâtiment en briques qui tranchait drôlement avec la petite église de bois.

Une augmentation démographique de la communauté de Saint-Léonard exige des restructurations au niveau de l'administration religieuse. C'est l'abbé Antoine Comeau, le cinquième curé de la paroisse de Saint-Léonard, qui s'en chargera. Il fonde une mission, celle de Saint-Antoine de Padoue, au sein de la paroisse-mère. Cette mission garde au civil le nom de village de

Saint-Léonard. On y construit une chapelle, la chapelle Saint-Antoine, en 1924, à une courte distance du pont international qui relie Van Buren à Saint-Léonard depuis 1911. À cette époque il semble apparent que le futur développement de Saint-Léonard se fera à proximité du pont international. La paroisse-mère était alors située à deux milles au sud du pont (Lapointe, 1989).

Le site choisi pour la nouvelle chapelle Saint-Antoine ne fait pas l'unanimité. Les paroissiens du bas-village préféraient que la chapelle de Saint-Antoine soit plus distancée de la paroisse-mère, soit à l'extrémité nord du village. Les paroissiens du haut-village ont réussi à faire bâtir la chapelle à l'endroit où est située l'église actuelle. Cette période trouble, à propos de l'emplacement de la chapelle, est loin d'avoir été aussi violente que celle de Saint-Bruno. Un fait à souligner est que l'église de *St. Bruno* s'est éloignée du pont international et du centre commercial de Van Buren alors que celle de Saint-Léonard s'est rapprochée de son centre commercial et du pont unissant les deux communautés.

En 1920, Saint-Léonard passe de village à ville et diminue la superficie de son territoire. Sur le plan religieux la ville de Saint-Léonard n'est plus organisée. Son église et son presbytère sont maintenant situés en dehors des limites de son territoire, soit à un mille (1.6 km.) au sud de la ville. Pour corriger cette situation, la mission de Saint-Antoine-de-Padoue située au centre-ville de Saint-Léonard ville devient une paroisse en 1924 et le Père Antoine Comeau son premier curé.

Le progrès matériel entraîne souvent un relâchement des mœurs sociales. De 1870 à 1930, les deux rives de Grande-Rivière connaissent un boom économique très important qui fait de la région de Saint-Léonard et de Van Buren l'une des plus prospères du haut de la vallée de la Saint-Jean. Les deux villes passent de l'ère coloniale à celle de la modernité. Leurs populations connaissent alors de profonds changements sociaux. Une diminution des valeurs religieuses et familiales bouleverse leur vie (Lapointe, 1985 p.107). D'après Lapointe plusieurs textes permettent de constater les tensions sociales vécues à Saint-Léonard et Van Buren au début du XXe siècle.

En voici quelques-uns:

Dans le registre paroissial de Saint-Léonard (1885-1905 p.301 on peut lire:)
 [...] Ce premier janvier, mil neuf cent, nous n'avons pas donné la messe de minuit selon le désir de Notre Très Saint-Père Léon XIII par la crainte des désordres qui auraient pu être causés par les étrangers, car nous n'avions rien à craindre de nos chers paroissiens de Saint-Léonard (Lapointe, 1989, p.108).
 Texte paru dans le journal du Madawaska 12 avril 1905 [...] Le policeman Th. St.Pierre (policier de Van Buren) fait son devoir, sans peur et sans reproche; il veut que l'ordre, la paix et la décence règnent au milieu de nous. Dans l'accomplissement de cette tâche il a la sympathie de tous les citoyens au village. Il faut que nos Dames et demoiselles puissent circuler sur la rue sans être en butte aux paroles plus ou moins saugrenues des voyous de places étrangères qui stationnent au coin de nos rues à se ronger les ongles ou des écorces d'oranges» (Lapointe,1989,p.108)
 Dans le même journal le 10 mai 1905 [...] On entend de tout côté parler ou celui-ci ou celui-là, celle-ci ou celle-là, qu'ils appartiennent à tel ou tel club, telle ou telle loge. Ce n'est pas surprenant de nos jours, quand nous voyons l'esprit de famille chassé de la maison paternelle pour aller loger tout meurtri, dans les salles où la morale n'est pas ce qu'elle devrait être, où les amusements et les conversations ne sont pas ce que l'on a coutume d'avoir ou d'entendre dans un cercle de famille.
 [...] Le bon vieux temps s'en va donc à grand train. L'amour, l'amitié, la sympathie, la délicatesse, le savoir-vivre, ne sont plus vêtus du cachet de véritable grandeur comme autrefois; tout a cédé le pas au faux brillant, à la morgue, à la jalousie, à l'ambition effrénée, à la dégradation (Lapointe, 1989,p.108)
 Dans l'écho paroissial de Saint-Bruno Van Buren (1920) p. 42-44 et dans AGR, Saint-Léonard des témoignages affirment la même mentalité dans les deux villes. « Il est grand temps de mettre Van Buren sur la carte!»
 [...] mais quels sont ceux qui parlent de la sorte ici?et si on y regarde un peu, force est d'admettre que ce sont d'abord quelques personnes: loueurs de salles, de voitures, d'automobiles, de traîneaux et le reste, des personnes qui cherchent à faire de l'argent, ensuite des personnes de l'un et l'autre sexe, amies du plaisir, avides de jouir, coûte que coûte.Et qu'entendent-ils par là? [...] En théorie, ce cri de ralliement est synonyme de "s'émanciper", "être de son temps", " en finir avec les manières de faire d'autrefois", montrer au pays d'alentour qu'on suit enfin le mouvement" qu'on n'est plus, des arriérés, de sorte que , en dernière analyse, pour ces gens là, " mettre Van Buren sur la carte" c'est purement et simplement: secouer la tutelle de l'Église et de la surveillance des parents [...] En pratique, c'est, par exemple, organiser des danses publiques, suivre des leçons de danse; préparer des "parties", des soirées louches....(Lapointe, 1989 p.110)

À cette époque, l'Église catholique traditionnelle réagit fortement contre ce que les prêtres appellent la modernité. Ils croient que cette modernité va à l'encontre de l'enseignement religieux et qu'elle diminue l'autorité religieuse. Il semble, d'après les textes cités à la page précédente, que

l'émancipation de la population est aussi présente à Saint-Léonard qu'à Van Buren. Par contre, la réaction et les craintes face au danger de la modernité semblent être plus grandes à Saint-Léonard qu'à Van Buren selon les monographies des deux villes. Cette période n'a pas eu trop d'effet sur les comportements religieux des jeunes originaires de Saint-Léonard ou de Van Buren. Plusieurs d'entre eux ont choisi la vie religieuse. La triple ordination du 28 juin 1931, des diacres Ernest Cyr, Abel Violette et Hilare Daigle à Saint-Léonard en est bien la preuve. Le même phénomène s'est aussi produit à Van Buren. Le 15 Juin 1950, le Père Adhemar Deveau O.M.I., natif de Van Buren, célébrait sa première messe dans la nouvelle Église de Saint-Bruno. Les Pères Pelletier, Michaud, Chasse et Laplante, tous natifs de Van Buren, ont aussi oeuvré dans les paroisses du Madawaska américain.

La restructuration religieuse de Saint-Léonard due à la séparation frontalière n'est pas terminée. Le 2 août 1947, l'Évêque du diocèse d'Edmundston déclare par indult de la Sacrée Congrégation des Rites, que dorénavant le saint patron de Saint-Léonard-ville sera Saint-Léonard de Port-Maurice et que la paroisse-mère, localisée en dehors du territoire de la ville depuis 1920, adoptera le saint patron de Padoue. Les titulaires de Saint-Léonard-Ville et de Parent sont alors permutés. Ceci ne plaît guère aux anciens de la paroisse-mère qui insistent pour garder le nom de Saint-Léonard au civil. Pour éviter une trop grande confusion avec Saint-Léonard-Ville, la paroisse-mère ajoute le vocable de Parent à son nom. Donc la paroisse-mère, Saint-Léonard Parent est située à un mille (1.6km.) du centre-ville et sa paroisse-fille au centre de Saint-Léonard-Ville.

Tous les prêtres qui ont été curés de l'une ou l'autre des deux paroisses de Saint-Léonard étaient d'origine canadienne-française ou acadienne. Plusieurs étaient nés au Madawaska. Sur le plan religieux la langue française a toujours dominé dans les deux paroisses de Saint-Léonard.

Les églises de Saint-Léonard et de *St. Bruno*, comme dans toutes les églises catholiques du monde après le concile de Vatican II, (1965) sont passées de la messe dite en latin à la messe dite dans la langue vernaculaire.

À *St. Bruno*, elle sera dorénavant dite en anglais car depuis le début du siècle les sermons sont uniquement en cette langue tout comme les registres. La situation n'est pas la même à Saint-Léonard. La messe, depuis 1965, est dite en français. Cette langue a toujours été celle des offices religieux et de l'administration des paroisses de Saint-Léonard. Les Vêpres ainsi que les processions de la Fête-Dieu ou Corpus Christi son disparus à Van Buren et à Saint-Léonard comme à peu près partout dans le monde. Aujourd'hui la célébration de la messe implique les paroissiens et les paroissiennes. La messe dominicale peut être dite le samedi ou le dimanche.

Les missions se sont détachées graduellement des paroisses. Petit à petit la paroisse de *St. Bruno* s'est rétrécie pour ne servir que les paroissiens de la ville de Van Buren. Les Pères Maristes dirigent toujours la paroisse de *St. Bruno*. Plusieurs d'entre eux sont natifs de Van Buren. Dans les années 1980, il y en avait quatre qui oeuvraient dans le Madawaska américain: le curé G. Pelletier de *St. Bruno* et son vicaire P. Fréchette, L. Chasse curé de Saint-Rémi de Keagan, ainsi que le père L. Michaud actif dans la communauté. La majorité de la population de Van Buren est catholique.

Historiquement, l'Église catholique a toujours désapprouvé fortement, les mariages mixtes entre catholiques et protestants. Les couples qui contractaient des mariages mixtes devaient se conformer aux règlements de l'Église romaine. Ces mariages mixtes conduisaient souvent à la conversion du protestant au catholicisme. Les registres paroissiaux en font foi. Selon Lapointe, les registres paroissiaux de Saint-Léonard nous apprennent aussi que la foi protestante n'est pas limitée exclusivement aux anglophones.

En 1984, une secte protestante francophone regroupe plus d'une cinquantaine de fidèles de Saint-Léonard, de Sainte-Anne et de Notre-Dame de Lourdes. Des services religieux en français ont lieu tous les dimanches. Chaque semaine il y a aussi l'école du dimanche pour les enfants de deux à douze ans (Lapointe, 1989). Autre temps autres moeurs, le protestantisme de cette ville est aujourd'hui formé par de récents dissidents

de l'Église catholique romaine. Ils sont historiquement issus de la même culture que leurs concitoyens mais ils sont aujourd'hui de foi protestante. Il semble que Van Buren n'a pas connu ce phénomène religieux.

L'Intégration à la vie sociale

La vie sociale des Acadiens est reliée à celle de l'Église catholique. L'église en plus d'être le centre religieux est aussi le centre social. Longtemps, avant les moyens de communication modernes, les colons endimanchés portant un panier de nourriture bien rempli, se rendaient à pied, à cheval, en canot ou en charrette pour entendre la messe dominicale. Entre la messe et les vêpres, ils passaient le temps à faire des échanges ou des achats, à rencontrer des parents et des amis, à s'informer des dernières nouvelles locales et nationales transmises par le crieur. Les activités sociales ont toujours été nombreuses dans la vallée de la Saint-Jean. Grande-Rivière n'a pas été une exception. Après la division ecclésiastique (1870) les deux communautés de Grande-Rivière organisent leurs activités sociales séparément.

À Van Buren plusieurs clubs de cartes, clubs des gourmets ainsi que des *Progressive Dinner Club* contribuaient à faire oublier les longs mois de l'hiver. Les soirées dansantes par contre était moins bien acceptées par les dirigeants religieux. Les sociétés paroissiales constituaient la majorité des activités de Van Buren: les Dames de Saint-Anne, les Enfants de Marie et la Ligue du Sacré-Coeur s'occupaient des activités religieuses. Les activités civiles comme les parties de carte, les bingos, les barbecues et les bazars tenus dans le sous-sol de l'église servaient à aller chercher des fonds nécessaires soit pour l'église, la bibliothèque ou des bourses d'étude. Plusieurs organisations bénévoles se chargeaient de ces activités. Dans les années 1960, pour une population de 4000 habitants, on en comptait plus de trente. Plusieurs autres clubs recueillaient aussi des fonds pour les divers besoins de la communauté par l'organisation d'activités annuelles. Ces clubs sont les Chevaliers de Colomb, le Club des Lions, l'*American*

Legion Service, le club Rotary, l'Héritage Vivant.

La vie sociale de Saint-Léonard, comme celle de Van Buren, se fait principalement autour des événements religieux et des activités paroissiales. Si la population de Saint-Léonard a réussi à se payer des églises, des presbytères, des communautés religieuses c'est grâce à l'initiative des curés et aussi à l'argent provenant de bazars, festivals ainsi que plusieurs autres activités paroissiales. La tradition des festivals à Saint-Léonard remonte au début du XXe siècle. Par la suite ces festivals sont devenus des grandes fêtes régionales. Cette activité a connu son apogée dans les années 1960 et attirait de nombreux visiteurs. En 1963, à Saint-Léonard 26 associations paroissiales assuraient le succès des fêtes paroissiales et régionales. Les Dames de Sainte-Anne, les Filles d'Isabelle, les Chevaliers de Colomb, la Légion canadienne, le Cercle lacordaire sont plusieurs exemples parmi les nombreuses associations. Ici, on réalise que les deux villes sont maintenant bien séparées sur le plan social car on retrouve les mêmes associations dans chacune d'entre elles. Aujourd'hui, les résidents des deux communautés ont remplacé plusieurs événements religieux par des activités sportives et culturelles, mais ont gardé leur esprit de solidarité et de coopération.

Cet esprit de solidarité ils l'ont bien prouvé lors du «Festival des Deux Rives» de 1989, date où les citoyens de Saint-Léonard et de Van Buren célébraient le bicentenaire de la fondation de Grande-Rivière. Ensemble ils ont organisé une grande fête communautaire «Le Festival des Deux Rives» incluant des concerts, des défilés, des régates, un tintamarre, des banquets, des dévoilements de monuments, des lancements de livres et des feux d'artifice. De plus, à cette occasion, les résidents des deux villes se sont dotés d'un drapeau municipal commun (Voir annexe1). L'étendard municipal, nommé drapeau de Grande-Rivière flotte maintenant dans les deux municipalités.

Une étoile représente l'origine acadienne des fondateurs ses cinq pointes les cinq familles fondatrices de Grande-Rivière. L'étoile est ouverte pour souligner la confiance dans l'avenir. Les trois vagues stylisées représentent

les voies de communication qu'ont utilisées les ancêtres pour venir s'établir à Grande-Rivière. La plus large évoque la traversée océanique, la moyenne, la montée de la rivière Saint-Jean et la plus mince, l'arrivée à la Grande-Rivière. Le tout sur un fond bleu représentant la rivière Saint-Jean, lien des deux rives (Lapointe, 1989, p.346). La célébration des fêtes du bicentenaire qui s'est déroulée sur les deux rives, sous un drapeau commun, démontre clairement que les populations des deux rives, malgré la frontière internationale, sont restées unies par leurs origines, leur histoire, les liens de parenté et d'amitié.

L'intégration au système scolaire

Les écoles publiques

Après la déportation des Acadiens, les parents, les prêtres missionnaires et quelques pédagogues donnaient un minimum d'éducation en français aux Acadiens. Au Madawaska, au tout début, il n'y avait que des maîtres itinérants qui enseignaient trois mois dans un établissement de la colonie et repartaient pour un autre. En 1830, ils étaient quatorze sur le territoire. En 1825, il y avait quatre écoles régulières dans les paroisses de Saint-Bruno, de Sainte-Luce, de Grande-Isle et de Saint-David. Selon Lapointe ces écoles n'existaient plus en 1836. Au moment de la séparation frontalière le secteur éducationnel était extrêmement négligé au Madawaska et à Grande-Rivière (Lapointe, 1989, p.307).

Van Buren: le primaire

L'établissement de frontières définitives permettent au Maine de structurer et d'intégrer sur le plan éducationnel, la partie de la vallée de la Saint-Jean devenue américaine et d'y établir des facilités d'enseignement. Le territoire situé du côté sud de la Saint-Jean entre le confluent des rivières Saint-François et Saint-Jean et Grand-Falls forme un seul district scolaire. Il est résolu qu'une somme de 1000\$ sera employée pour l'établissement et

l'entretien d'écoles sur ce territoire afin de pouvoir enseigner aux enfants du comté d'Aroostook. Il est aussi résolu que toutes les personnes appelées à enseigner devront avoir les qualifications pour enseigner en anglais, pour enseigner la grammaire française et avoir une bonne réputation. En 1846, un agent du département de l'éducation du Maine arrive dans le comté. Il réalise rapidement que la population du Madawaska américain est trop pauvre pour bâtir et supporter des écoles. Il constate aussi une rareté de personnel enseignant qualifié et recommande la création d'une école normale (Pelletier, 1979, p.58).

En 1847, afin de diminuer le taux d'absentéisme scolaire le gouvernement de l'État du Maine passe une loi *Maine's first child labor law*, obligeant les enfants de moins de 12 ans à fréquenter l'école quatre mois par année et de 12 ans à 15 ans, trois mois par année. En 1857, l'État du Maine injecte des capitaux supplémentaires afin d'établir un nombre suffisant d'écoles dans le nord du Maine. L'effort n'a pas eu le succès escompté car 13 ans plus tard il n'y avait que sept écoles dans tout ce territoire. Une réforme scolaire devient alors nécessaire. En 1869, le territoire de la Haute Vallée de la Saint-Jean est divisé en villes et plantations. En plus, ce territoire scolaire de la Haute Vallée, qui fonctionnait indépendamment depuis sa formation, est relié au système éducationnel de l'État. Cette réforme a donné de bons résultats car six ans plus tard, 2075 enfants des onze villes et plantations de la Vallée fréquentaient 83 écoles (Pelletier, 1979, p.58).

Au début, l'enseignement était donné, à l'aide de quelques manuels, par des éducateurs francophones connaissant très peu l'anglais, mais juste assez pour rencontrer les normes alors exigées pour enseigner. Afin de combler cette lacune, une école normale, la *Madawaska Training School* est fondée en 1878 et s'établira à Fort Kent en 1887, sur le terrain où se trouve l'actuel campus de l'Université du Maine (Brassard, 1967, p.23).

À Van Buren, la situation sur le plan scolaire n'est ni meilleure ni pire qu'ailleurs. En 1867, il y avait quatre écoles d'une salle sur son territoire; en 1879 il y en avait huit (Pelletier, 1979 p.59). Le budget scolaire était en 1880, de 1000\$, dont 250\$ contribué par le village, le reste venait de l'État.

L'année scolaire était divisée en deux sessions; 11 semaines l'été et 20 semaines l'hiver. Sur 494 enfants d'âge scolaire à Van Buren, 173 étaient enregistrés pour le terme d'hiver et 80 pour celui de l'été. Plusieurs facteurs expliquent l'absentéisme des enfants d'âge scolaire: les plus vieux devaient rester à la maison pour aider les parents, l'éloignement des écoles, le manque de vêtements donc la pauvreté, la langue et souvent les enfants étaient peu préparés à s'ajuster à une société « yankee american» (Pelletier, 1979 p.59). L'absentéisme ralentit l'intégration des Acadiens du Madawaska au système américain. Avec le temps l'éducation devint un fait accepté et graduellement le nombre d'élèves a augmenté. Déjà en 1881, Van Buren, maintenant incorporée en ville, compte dix écoles dans dix districts scolaires.

En 1889, deux lois viennent améliorer le système scolaire. La première accorde la gratuité des manuels scolaires. La deuxième autorise les villes qui n'ont pas d'écoles secondaires publiques à combiner les systèmes publics et privés sans pour autant perdre les fonds attribués pour les écoles publiques. En 1893, le système de districts est aboli, les villes deviennent responsables de l'éducation des enfants tout en bénéficiant de l'aide de l'État (Pelletier, 1979, p.60). Le progrès est marquant car, en 1895, 3690 élèves des 15 villes et plantations de la vallée fréquentent 103 écoles. L'assimilation linguistique des écoliers acadiens du Madawaska progresse lentement mais sûrement. Cependant, le progrès dans le domaine éducatif reste inférieur dans la Haute Vallée de la Saint-Jean que partout ailleurs dans l'État du Maine.

Le couvent de Van Buren: une école privée et publique

A la fin du XIXe siècle Van Buren avait besoin d'une école primaire pour garçons et filles et une école secondaire pour les filles. Pour satisfaire à cette clientèle scolaire une situation particulière s'est développée. On a dû combiner les écoles publiques avec les écoles paroissiales privées. Cette

situation est créée par le manque de personnel enseignant qualifié. Elle sera corrigée par l'arrivée des Soeurs du Bon Pasteur de Québec qui fonderont, en 1891, le Couvent de Van Buren. Les religieuses ouvrent une école mixte qui portera le nom de *Van Buren Academy*. Une entente est alors conclue entre les religieuses, le Conseil de ville et les Pères Maristes pour que les religieuses enseignent au niveau primaire aux garçons et aux filles ainsi qu'aux filles au niveau secondaire sur le plan public et privé. Un des problèmes a été de faire accepter aux religieuses catholiques d'enseigner dans une école publique. La *Van Buren Academy* ouvre ses portes le 15 avril 1891, dans un local appartenant à la paroisse de *St. Bruno*. Les religieuses qui y enseignent sont payées par la ville, soit 600\$ pour chacune, par année. Cette coopération entre l'État, la ville et l'Église catholique dans le nord du Maine est un fait historique unique dans l'histoire américaine. Le programme scolaire comprenait l'histoire, le français, le chant et la musique en plus de l'enseignement de base. Cependant au début, les religieuses unilingues françaises étaient incapables d'enseigner l'anglais. Des cours alternatifs de grammaire anglaise d'une demi journée étaient donnés par un volontaire cinq fois par semaine. Des cours de religion pour les catholiques étaient aussi donnés avant les heures régulières d'ouverture de l'Académie. En 1897, 150 étudiants fréquentaient l'Académie et 12 d'entre eux étaient pensionnaires. L'Académie n'était pas accréditée comme école secondaire par le département de l'éducation du Maine. Un diplôme était quand même remis aux étudiantes qui complétaient le cours secondaire. Elles n'avaient droit qu'à des félicitations du directeur du département de l'éducation de l'État, pour avoir appris le *two ways, French and English*. (Pelletier, 1979 p.72). En 1906, 325 étudiants étaient inscrits au couvent des religieuses. En 1914, les religieuses font une demande auprès de l'État pour fonder une école secondaire pour jeunes filles. Les politiciens font alors pression pour que les religieuses enseignent aux filles et aux garçons. Les religieuses ne peuvent accepter car leur communauté interdit l'enseignement aux garçons au niveau secondaire. Pour clore une discussion qui a duré quatre ans, les Maristes ont inclus une

section d'enseignement publique pour garçons dans le système d'enseignement du collège. En 1918, la *Sacred Heart School* école secondaire pour filles commence à opérer. Deux ans plus tard quatre étudiantes reçoivent leurs diplômes de l'État. En 1925, le système scolaire de Van Buren était ainsi composé: deux écoles secondaires étaient fréquentées par 50 garçons et 75 filles. L'école primaire du Sacré-cœur regroupait 468 étudiants; celle de Champlain 375; celle de Keagan, 280; celle de St.John, 207. Il y avait aussi 115 autres étudiants au primaire, dans les écoles rurales.

St.Mary's College de Van Buren: une école privée et publique pour garçons

Immédiatement, après leur arrivée à Van Buren pour administrer la paroisse de Saint-Bruno (1883), les Pères Maristes font la demande, à l'État, d'un permis afin de fonder un collège. La permission accordée, les Pères font ériger en 1885, une construction de trois étages, terminée en 1887, comprenant des salles de cours, un dortoir, une section réservée à loger les Pères enseignants et un gymnase (Lapointe,1989 p.340). Ce nouveau Collège de Van Buren, le *St-Mary's College*, était une école catholique privée pour garçons. On y enseignait le français et l'anglais. L'instruction donnée était de niveau secondaire et collégial et le collège pouvait décerner des diplômes de baccalauréat et de maîtrise. Cette institution avait une grande réputation car, en 1910, 135 étudiants venant du Maine, du reste des États-Unis et du Canada y étaient inscrits. Le collège acceptait des pensionnaires et des étudiants de jour. Plusieurs sports y étaient pratiqués principalement le baseball et le basketball, deux sports typiquement américains. Dans les années 1920, le collège connaît des difficultés financières. Les étudiants du Madawaska canadien et d'ailleurs au Canada français n'y viennent plus car le collège est alors considéré comme une institution d'assimilation à la langue anglaise et à la culture américaine. Une ambiguïté linguistique, ainsi nommée par Lapointe, n'attirait plus les

étudiants francophones. Le fait anglais dominait alors sur le fait français. Malgré tout, la vie culturelle des deux rives est enrichie par la présence de cette institution d'éducation supérieure qui offrait plusieurs activités culturelles: des concerts, du théâtre et des expositions. Le collège ferme ses portes en 1926.

Plusieurs jeunes, nés de familles favorisées de Van Buren, ont été formés dans la langue de Shakespeare par les Pères Maristes. Certains ont plus tard joué un rôle important en tant que professionnels, dirigeants civils ou religieux de Van Buren. L'anglais devenait un *must* dans l'administration civile et religieuse de cette ville.

Du côté de Saint-Léonard quelques jeunes ont aussi fréquenté le collège classique de Van Buren, entre autres, Lorne J. Violette, Fred Deveau, et A. Michaud, mais la plupart ont été dirigés vers des institutions francophones comme les collèges Saint-Joseph de Memramcook, Sacré-Coeur de Bathurst et celui de Sainte-Anne de la Pocatière au Québec. Ces étudiants devenus les élites de Saint-Léonard ont contribué à garder le français dans cette communauté.

Les Pères Maristes, après la fermeture du collège, ont continué leur rôle d'éducateur. Ils ont, en septembre 1926, commencé à diriger et à enseigner dans le *Van Buren Boys' High School*. Déjà depuis 1918, le collège les Pères Maristes enseignaient dans leur collège *St. Mary* aux garçons du secteur publique au niveau secondaire.

En 1950, une réorganisation du système scolaire est entreprise. Les éducateurs n'enseignent plus toutes les matières dans une classe particulière mais une ou plusieurs matières dans plusieurs classes. Dès lors les étudiants de la Haute vallée de la Saint-Jean suivent les mêmes programmes et ont aussi accès à tous les avantages que l'État accorde à ses étudiants (Brassard, 1967, p.228). Le système scolaire de Van Buren a évolué comme dans le reste des États américains vers des écoles neutres et mixtes où l'enseignement se donne maintenant qu'en anglais et les programmes scolaires sont axés sur une connaissance de l'histoire et de la culture américaine.

L'établissement au niveau élémentaire d'écoles paroissiales catholiques au Madawaska a permis un certain degré de rétention du français. Les enseignants choisis étaient généralement des religieux d'origine canadienne-française ou française. Certes il se donnait des cours en anglais mais, en général, on y enseignait la grammaire française et l'histoire du Canada. Le catéchisme était aussi enseigné mais en dehors des heures de cours comme ce fût le cas à Van Buren. Graduellement l'anglais devint la langue utilisée dans l'enseignement. À partir de 1930, le support apporté à l'enseignement du français dans les écoles du Maine diminue graduellement. L'anglais est la langue de l'État et celle du travail. Il devint alors nécessaire de maîtriser cette langue afin de fonctionner en dehors du foyer, de poursuivre des études au niveau secondaire et universitaire et de gagner sa vie. Avec les années, les petites écoles ont évolué vers des écoles publiques catholiques où le français devint de moins en moins important. Dans les années 1930, l'histoire du Canada disparaît du programme scolaire et est remplacée par l'histoire des États-Unis (Allen, 1974, p.50). À cette époque, la majorité des étudiants des écoles de la haute vallée de la Saint-Jean en sortaient bilingues. Jusqu'en 1950, l'État du Maine n'exige pas que l'anglais soit la langue de base de l'enseignement. Après cette date l'État l'exige et en 1969 l'État du Maine interdit officiellement l'enseignement d'une matière, autre qu'une langue étrangère, dans une autre langue que l'anglais (Allen, 1974, p.50). Graduellement la culture acado-canadienne s'américanisait. Les statalismes éducationnels américains ont intégré graduellement les jeunes Acado-canadiens à leur système et par le fait même à l'usage de l'anglais comme langue première. Le témoignage d'Edward Wiggin à cet égard est probant. Edward Wiggin était député collecteur de douane à Fort Kent pendant plusieurs années à partir de 1842. Il a écrit ses impressions sur la vie que menait le groupe d'Acado-canadiens du Madawaska américain, dans les années 1850. Il les voyait alors, comme une société séparée et distincte. Il a quitté la région pour y revenir quarante ans plus tard. Il a eu l'impression d'entrer dans un pays étranger. Ce coin du pays avait changé depuis sa

dernière visite. Il a trouvé le Madawaska américain plus moderne, les équipements agricoles et les méthodes de culture américanisés. Plusieurs coutumes et idées américaines ont été acceptées. L'anglais et la littérature américaine étaient maintenant enseignés dans les écoles. Être américain était maintenant accepté. Il mentionne que graduellement cette société s'américanise, surtout la jeune génération (Wiggin, 1929). Ceci se passait au début du siècle. Si l'assimilation des Canado-acadiens du Madawaska était visible et réelle à ce moment, elle l'est davantage de nos jours. En 1994, une étude menée par la poste auprès de 1700 résidents de Van Buren, par «the Northern Développement Commission» avec un retour de 9.8% de répondants est arrivée à la conclusion suivante sur les questions linguistiques. Au moins 56% des répondants parlaient anglais au foyer et 44% parlaient français. La majorité des répondants semblaient être bilingues. À la question, «combien souvent vous exprimez-vous dans une langue seconde (français)?» 56% ont répondu plus de 50% du temps. Ces chiffres démontrent bien que l'intégration a progressé depuis le passage de Wiggin au Madawaska (voir annexe 2).

Saint-Léonard: le primaire

Après le règlement frontalier de 1842, le gouvernement du Nouveau-Brunswick comme celui du Maine structure ses services éducatifs qui sont, au début, des plus rudimentaires. En 1850, un premier projet d'école publique est élaboré. Des commissaires entreprennent la division du territoire en districts scolaires. Les paroisses civiles de Saint-Léonard, de Saint-Basile et d'Edmundston deviennent des districts scolaires. Plusieurs écoles y sont ajoutées. Malgré la création de plusieurs écoles publiques l'éducation est lente à démarrer dans les écoles de langue française. Le manque de manuels français, l'apathie des commissaires et le désintéressement des francophones à fréquenter les écoles sont les facteurs qui ralentissent l'amélioration de la situation de l'enseignement dans le territoire. Pour contrer à cette situation, d'ailleurs généralisée dans

toute la province, le gouvernement, en 1858, vote à la législature de la province la loi *An Act relating to Parish Schools* et entreprend ainsi une série de réformes. Voici les principaux points de cette loi:

1. l'énumération des activités des surintendants des districts de la province.
2. l'élection et les responsabilités de trois administrateurs scolaires dans chaque ville ou paroisse de la province.
3. l'organisation d'un comité d'école dans chaque district, pour voir au maintien des édifices scolaires et de leurs équipement
4. l'énumération des tâches d'enseignement des professeurs d'après leurs différentes classifications
5. la taxation des comtés et des municipalités pour assurer des services éducatifs adéquats dans la province (Lapointe, 1989, p.309)

Les écoles paroissiales ou confessionnelles de l'époque n'ont pas été mises en péril par ces nouvelles politiques administratives. Au contraire alors qu'en 1851, deux professeurs font la classe à Saint-Léonard, huit ans plus tard, sur une population de 1094 habitants dont 285 de 6 à 16 ans, 111 enfants étaient inscrits dans les cinq écoles de la paroisse. Il est vrai que la majorité des enseignants n'avaient pas reçu de formation professionnelle (Lapointe, 1985, p.228). Pour remédier à cette lacune, l'Académie de Madawaska, une école secondaire qui avait pour objectif la formation de jeunes filles au métier d'enseignante, est fondée en 1858. Cependant, les Soeurs de la Charité de Saint-Jean, une communauté d'origine irlandaise choisie par le curé McGuik, n'y dispensaient l'enseignement qu'en anglais. Cette académie n'était donc qu'un moyen d'assimilation établi par le curé de Saint-Basile. Le curé McGuik confirme ce fait dans une requête adressée au gouvernement afin d'obtenir des fonds pour l'académie. Voici textuellement ce qu'il écrit:

(...) to make our French population a living people in the progress of our Agriculture, Manufacturers, Commerces & Politics they must acquire our language, that the means the most natural, the most easy secure and efficacious for such introduction of our language are through the female portion of the community wherefore petitioner trusts that the efforts which are now being made for the improvement of the rising generation of Madawaska in particular & of the rising & of the County in general will meet with a generous support from your Excellency and Honors.... (Lapointe, 1989, p.310)

Cette requête est contresignée par les magistrats Leonard Reed Coombs, J.D. Bearsby et le Major Dickey de Fort Kent Me. C'est qu'en plus d'enseigner sur le côté canadien, plusieurs diplômées de l'Académie, formées pour enseigner en anglais, ont été embauchées dans les écoles américaines du comté d'Aroostook. Ce comté connaissait aussi des problèmes de recrutement d'instituteurs. Ainsi l'Académie de Saint-Basile a non seulement encouragé l'anglicisation des écoles du Madawaska canadien mais aussi celle du Madawaska américain (Lapointe, 1985, p.230). En 1878, le Madawaska américain a eu sa propre école normale unilingue anglaise, la *Madawaska Training School*.

Du côté du Nouveau-Brunswick, il y a aussi des changements. En 1871, le gouvernement s'engage à subventionner un système scolaire neutre, non confessionnel, où les manuels anglais sont recommandés (Lapointe, 1989, p.311). Une protestation générale de la part de la population catholique n'arrête pas le gouvernement dans son projet. À Saint-Léonard, deux requêtes faites auprès des autorités sont ignorées. En guise de protestation, les élèves restent à la maison. Au Madawaska, en 1873, une seule école fonctionne, celle numéro huit de Saint-Léonard qui enseignait aux anglo-protestants de la paroisse. Après la tragédie de Caraquet (14 janvier 1875) date où la population acadienne s'insurge contre la loi sur les écoles neutres et où les protestations tournent à l'émeute et cause la mort de deux individus, le Premier Ministre accepte le compromis proposé par les députés catholiques. Dorénavant, seules les écoles publiques seront financées, le programme scolaire sera le même pour tous, des manuels en français devront être disponibles pour certains cours, le français pourra être utilisé avec les élèves unilingues français et la religion sera enseignée après les heures scolaires régulières.

Ceci apporte peu d'amélioration à la situation scolaire du Madawaska et à celle de Saint-Léonard. À la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, la situation n'est guère encourageante. En réalité, le système scolaire du Madawaska se classe parmi les plus démunis de la province. Le nombre d'analphabètes y est très important. En 1870, sur une population de 11 641

habitants, 2476 adultes (20 ans et plus) étaient incapables de lire et d'écrire. Dans les années 1880, l'assiduité scolaire selon les statistiques était la plus basse de la province soit 44.92%(Lapointe,1985).

L'absentéisme écolier du côté canadien est attribuable, entre-autre au système scolaire qui oblige les écoliers à apprendre le français avec des livres anglais et à rester après l'école pour les cours de religion, à la pauvreté ainsi qu'à l'éloignement des écoles. Il est vrai aussi que la possibilité de gagner de l'argent dans les chantiers, de travailler à la construction ferroviaire ou dans les manufactures attiraient les jeunes plus ambitieux de gagner de l'argent que de faire des études. De plus, les institutions d'éducation supérieure étaient peu accessibles car le Madawaska était à cette époque une région géographiquement isolée. Par conséquent, en 1891, la population de cette partie du Nouveau-Brunswick était majoritairement illettrée, soit 9,837 sur 18,217.

L'absentéisme, assez important au Madawaska et reconnu aussi chez les jeunes Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, a sans doute retardé leur l'assimilation linguistique. C'est par les statalismes linguistiques des institutions éducationnelles que les dirigeants des États arrivent à imposer une langue. Ce retard a permis à un grand nombre d'Acadiens de conserver leur langue et plus tard d'obtenir les droits qu'ils ont acquis depuis plus de vingt ans.

En ce qui a trait à la qualité de l'enseignement offerte sur ce territoire, selon les surintendants des écoles du Madawaska, la paroisse de Saint-Léonard apparaît comme l'une des meilleure (voir tableau II). Au début du siècle, Saint-Léonard connaît une croissance démographique et économique importante qui permet de dépenser plus d'argent pour l'éducation (Lapointe,1989, p.315). À cette époque, les cours au primaire se donnent, à Saint-Léonard dans trois écoles d'une seule classe. Vers 1910, une école de quatre classes est bâtie qui sera bientôt agrandie pour en faire une école de huit classes.

Le programme français de ces écoles est très limité. Il comprend le premier, le deuxième et le troisième livre de lecture en français, chacun utilisé

Tableau II LES ÉCOLES DES PAROISSES CIVILES DU MADAWASKA, 1871

Paroisses	Organisées	En opération	Non organisées	Total
Saint-Léonard	10	7	7	17
Sainte-Anne	5	4	3	8
Saint-Basile	7	7	1	1
Madawaska	4	4	1	5
Saint-Hilaire	6	6	1	7
Saint-François	8	8	4	12
Saint-Jacques	4	3	1	5
Total	44	42	18	62

En 1871, plusieurs professeurs qualifiés enseignent sur le territoire de Saint-Léonard. À cette date, cette paroisse possède le plus grand nombre d'écoles parmi toutes les paroisses civiles du Madawaska.

Source: Lapointe, Jacques,F., 1989, Grande-Rivière une page d'histoire acadienne,p.316.

quelques heures par semaine, de la première à la troisième année. À partir de la quatrième année tout se donne en anglais (Lapointe.1989, p.322). Selon Lapointe, il y avait même dans ces écoles un abécédaire bilingue dans lequel les lettres étaient présentées en anglais et en français. Le catéchisme et l'histoire sainte se donnaient en français en dehors des heures de classe.

Malgré la prospérité de Saint-Léonard, cette ville n'aura une école secondaire, le *Saint-Léonard High School* qu'en 1924. Avant cette date les étudiants de cette ville devaient poursuivre leurs études soit à Edmundston, soit à Grand-Sault ou dans des écoles encore plus éloignées. L'évolution des services scolaires publics de Saint-Léonard se poursuit par la construction d'un école moderne (1930) capable de réunir, dans un même local, tous les étudiants du niveau primaire et secondaire de Saint-Léonard.

Saint-Léonard: le Monastère des Ursulines de Québec

En 1947, les Ursulines de Québec arrivent dans la ville de Saint-Léonard et fondent le monastère. Elles se chargeront de l'éducation des garçons et des filles au primaire. En 1950, elles ouvrent «Le Pensionnat» pour accueillir plusieurs jeunes filles soit de Saint-Léonard, soit de la région et de la Province de Québec et même des États-Unis. Elles enseignent de la première à la neuvième année inclusivement. La formation reçue chez les Ursulines est soumise au programme de la province du Nouveau-Brunswick. En 1958, Le «Pensionnat» ferme et les religieuses sont alors affectées à l'école publique.

En 1964, les Ursulines ouvrent l'École familiale d'arts ménagers et s'occuperont de former, pendant plus de 20 ans, les jeunes filles francophones du Nouveau-Brunswick et du Québec à la tenue de maison. Elles y donnent des cours de couture, de tricot, de tissage et de cuisine et accordent une importante part à l'enseignement du français. Elles ont largement contribué à conserver le français sur le territoire de Saint-Léonard. Elles enseignaient aussi le piano, le chant, le théâtre, les arts

ménagers et l'art oratoire. Les Ursulines sont parties de Saint-Léonard en 1987, quarante ans après leur arrivée.

Saint-Léonard: les Frères de l'Instruction chrétienne

Afin de donner une éducation d'égale qualité aux jeunes garçons, Saint-Léonard-Ville obtient les services de la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne. Ils ouvrent le Juvénat Assomption des Frères de l'Instruction chrétienne dans la paroisse voisine, Saint-Léonard Parent. Ils accueillent en 1950 plus de 500 jeunes qui y reçoivent une éducation de très haute qualité. Dès leur arrivée les frères enseignent à l'école publique de Saint-Léonard. En 1958, ils remplaceront les Ursulines à la direction de l'école publique de Saint-Léonard. Cette dernière acquiert alors une excellente réputation, au niveau régional et provincial, pour la qualité de son enseignement (Lapointe, 1989, p.331). En 1964, Saint-Léonard construit une école moderne et même avant-gardiste, l'École Supérieure de Saint-Léonard, incluant un auditorium, un gymnase et des terrains de jeux. Les principes modernes d'éducation demandent que l'école assure en priorité l'Instruction mais qu'elle doit aussi inclure dans son programme des activités sportives afin de développer non seulement l'esprit des jeunes mais aussi leur physique.

Le statallisme linguistique du Nouveau-Brunswick

Pendant plus d'un siècle, sur le plan linguistique, l'intégration statale semble être à peu près la même des deux côtés de la rivière Saint-Jean. Les dirigeants des écoles, autant au Nouveau-Brunswick qu'au Maine, s'efforcent d'imposer aux enfants acadiens, la langue anglaise. Tout change, du côté canadien au milieu des années 1960. C'est alors, que les Acadiens du Nouveau-Brunswick commencent à obtenir des droits en matière d'éducation. En 1967, le gouvernement de Louis Robichaud décide que la province assumera dorénavant l'entière responsabilité de

l'enseignement primaire et secondaire. Les services éducatifs sont alors centralisés à Fredericton et le territoire divisé en 33 districts. La prise en charge de l'enseignement du français par les francophones se réalise en 1971 (Couturier LeBlanc, 1993 p.561). Les districts appelés bilingues deviennent des districts francophones et les quelques minorités françaises faisant partie de districts anglophones sont constituées en districts francophones.

C'est aussi, en 1971, que les citoyens de Saint-Léonard protestent contre la nouvelle politique de centralisation scolaire du ministère de l'éducation. Le gouvernement a décidé que tous les étudiants de l'École Supérieure de Saint-Léonard iraient dorénavant à la polyvalente de Grand-Sault. Les parents et les étudiants rejettent fortement cette nouvelle politique. L'École Supérieure, en plus d'être un centre éducatif, est aussi un centre culturel. Les citoyens la considèrent comme l'âme de la communauté. Le conflit est temporairement résolu par le maintien à Saint-Léonard des cours académiques du niveau secondaire (Lapointe, 1989, p.338). En 1972, il est décidé que seuls les étudiants des cours industriels et commerciaux se rendront dorénavant à Grand-Sault.

En 1981, la législature provinciale adopte la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles de la province avec force exécutoire enchâssée dans la constitution en mars 1993 (Bastarache, 1993). La carte scolaire change en 1991, le nombre de districts scolaires est réduit à 18: 12 anglophones et 6 francophones. En 1996, les créations de huit directions générales dont cinq anglophones et trois francophones ainsi que la structuration de deux commissions d'éducation, l'une pour les anglophones et l'autre pour les francophones, rendront le domaine scolaire conforme au principe de la dualité linguistique (Couturier LeBlanc, 1993). La ville de Saint-Léonard a toujours deux écoles sur son territoire. Depuis 1988, l'école élémentaire est devenu l'école Fernande-Bédard et l'école supérieure a pris le nom de l'école de Grande-Rivière. Ces deux écoles favorisent l'enseignement du français et assurent aussi le bilinguisme de ses étudiants (Lapointe, 1989, p.342). Ainsi, suite à ces changements, le

contraste entre les deux rives, en ce qui a trait à la situation scolaire et linguistique, est grandement accentué.

L'Intégration économique

Sur le plan économique, la nouvelle frontière a divisé hâtivement les administrations des industries agricoles et laitières des deux villes. Dès le début, malgré la difficulté qu'ont plusieurs agriculteurs de Saint-Léonard à obtenir les titres légaux de leurs propriétés, ils connaissent une certaine prospérité sur le plan agricole. L'agriculture, perfectionnée par l'importation d'instruments aratoires américains, devient de plus en plus rentable.

À la fin du XIXe siècle, les agriculteurs de Saint-Léonard et de la région sont spécialisés dans la production du foin, l'industrie laitière, l'élevage et la culture de la pomme de terre. Cette spécialisation est devenue rentable grâce à la construction de chemins de fer (1880-1905) qui permettait d'augmenter l'exportation. Durant cette période, les agriculteurs américains de Van Buren ont aussi connu une prospérité marquante en exploitant les mêmes produits que sa ville jumelle. Pourtant, à partir du début des années 1880, de plus en plus d'agriculteurs de la haute vallée de la Saint-Jean abandonnent les activités agricoles pour travailler dans l'industrie forestière. L'arrivée des chemins de fer au Madawaska a eu, au début du siècle, des effets positifs sur l'économie et la marche des affaires des deux communautés. Situées à la croisée de quatre réseaux de chemins de fer, de trois rivières et de routes importantes, leur emplacement à la frontière internationale facilitait les échanges commerciaux. Ce carrefour d'importantes voies de communication, a permis d'orienter l'économie de base des deux villes vers de nouvelles activités commerciales et industrielles importantes tel que la transformation du bois.

Après la délimitation frontalière, les deux communautés se sont donc séparées dans l'exploitation des produits agricoles mais elles sont restées unies dans l'exploitation des produits de la forêt. Les entrepreneurs forestiers des deux rives de la Saint-Jean se sont lancés très tôt dans le

développement de l'industrie forestière. À partir des années 1863 et 1864, les activités forestières dans la région de Saint-Léonard et de Van Buren se multipliaient à vue d'oeil (Lapointe, 1989 p.245). Sur la rivière Saint-Jean et à l'embouchure de la Grande Rivière, plus de 20 entrepreneurs exploitent la forêt. Ces entrepreneurs sont irlandais, anglais, écossais ou américains et leur capital provient surtout de Grande-Bretagne. Le plus important est Frederick W. Brown.

Le long de la rivière proprement dite, les entrepreneurs des deux rives font la coupe du bois sur une superficie de 15 milles carrés. Au printemps, la majeure partie du bois coupé de cette région flotte sur la rivière Saint-Jean avant d'être expédié à Portland et à New-York. À cette date, très peu de produits manufacturés sortent des forêts de la haute Saint-Jean. Ce n'est qu'en 1881, que la Van Buren Manufacturing s'installe, dans un grand moulin de deux étages, et se spécialise dans la fabrication de bardeaux et de madriers de construction (Lapointe, 1989, p.248). La production est exportée principalement en Grande-Bretagne. Une partie importante du bois provenant de la haute vallée de la Saint-Jean est alors transformée à Van Buren. Cette ville s'est impliquée très tôt dans les industries de la transformation du bois. Ces activités forestières ont eu d'importantes répercussions sur l'économie des deux villes. Les moulins assurent des emplois aux travailleurs des deux communautés. De plus, au début, une importante partie des produits forestiers manufacturés à Van Buren sont transportés, par traversier et par le pont après 1910, à Saint-Léonard pour être exportés par le seul chemin de fer de la région, le Canadian Pacific (Lapointe, 1989 p.248). La gare construite au début du XXe et plusieurs nouveaux entrepôts sont au service des moulins des deux rives de la Saint-Jean. Plusieurs moulins apparaissent aussi à Saint-Léonard. L'été on coupe le bois mou et l'hiver le bois franc. Une grande partie du bois traité dans les moulins de Saint-Léonard provient des terres de la couronne, aujourd'hui propriété de la Compagnie Irving.

En 1916, une nouvelle phase de l'industrie du bois est introduite. M. Croft construit à Van Buren une usine de pâte à papier *The Aroostook Pulp &*

Paper Company. Plusieurs Canadiens dont un nombre important de citoyens de Saint-Léonard travaillent dans les moulins américains. À cette époque on peut habiter sur une rive et travailler sur l'autre sans condition. Au début du XXe siècle, Saint-Léonard et Van Buren constituent le plus important centre commercial et industriel de la vallée de la haute Saint-Jean. Les moulins à bois des deux villes produisent et vendent sur le continent américain et sur les marchés européens.

En 1900, Van Buren, avec ses 1 875 habitants, est la métropole la plus importante du Madawaska américain. Saint-Léonard, plus peuplée, compte 2 738 habitants et domine du côté canadien. À ces dates, la population d'Edmundston n'est que de 1 882 habitants et celle de Grand Sault se chiffre à 1 253 (Lapointe, 1989). Les importantes constructions ferroviaires, routières et industrielles, les activités forestières, le développement de nouvelles colonies, la présence de voyageurs, l'augmentation démographique font naître plusieurs commerces dans les deux villes. Plusieurs magasins généraux, garages, auberges, hôtels, bars apparaissent et changent le paysage des deux villes. Les fermiers sont devenus hôteliers, restaurateurs, barbiers, confectionneurs, épiciers et forment une classe commerçante prospère. La classe dirigeante inclut au moins trois médecins qui traitent les patients des deux rives de la Saint-Jean.

Le 20 novembre 1910, Van Buren et Saint-Léonard sont reliés par un pont international. Cette voie de communication redonne une certaine unité aux deux villes, facilite et augmente les échanges économiques, culturels et familiaux. Saint-Léonard devient alors le point de jonction entre les voies ferroviaires et routières canadiennes et américaines. Le volume des échanges commerciaux devient assez considérable pour que le secrétariat d'État à Washington transfère en 1916, de Edmundston à Saint-Léonard le bureau de l'agence consulaire. Pendant plusieurs années, ce bureau sera celui qui percevra le plus de frais douaniers des 66 agences consulaires dans le monde (Lapointe, 1989, p.262). Déjà, depuis 1907-1908, des postes canadien et américain de douane et immigration sont installés du côté de

Saint-Léonard. L'immigration est responsable de vérifier l'entrée des étrangers au pays. Les douaniers canadiens et américains ont la responsabilité de vérifier les véhicules et les passagers afin d'éviter la contrebande de marchandises d'un pays à l'autre. Leur tâche n'a pas été facile lors de la période de prohibition (voir annexe 4).

Saint-Léonard, incorporée ville en 1920, est devenue à cette date la deuxième ville en importance dans le Madawaska après Edmundston. La ville de Van Buren est la métropole indiscutée du Madawaska américain. Elle a sur son territoire plusieurs gros moulins à bois. C'est durant la crise et la dépression des années 1930 que les deux villes commencent une période de déclin économique qui conduira la ville de Van Buren à la faillite. Une concurrence grandissante sur les marchés des produits forestiers, les coupes à blanc provoquant une rareté de bois, des méthodes de production désuètes et plusieurs incendies comptent parmi les principaux facteurs qui causent la fermeture des scieries et sapent la base économique des deux municipalités. Le changement du pôle industriel et commercial de la Vallée de la Saint-Jean vers les moulins de papier d'Edmundston (N.-B.) et Madawaska (Me) ébranle la base économique des deux municipalités. C'est alors l'exode des travailleurs de Saint-Léonard et de Van Buren soit vers les centres industriels du Penobscot et de Old Town ou soit vers Edmundston (N.-B.) et Madawaska (Me). L'absence de capital et de ressources humaines a freiné la prospérité des deux villes. Malgré un regain économique et la venue de plusieurs petites industries et commerces, les deux villes sont devenues graduellement des municipalités rurales.

L'industrie forestière a toujours été très importante dans le développement économique des deux villes et elle l'est toujours. La présence de la «Compagnie Irving» dans la région en est un exemple probant. Ainsi en 1943, la cie canadienne du Nouveau-Brunswick, «J.D.Irving» achète à Van Buren le moulin Lacroix qu'il opère conjointement avec les moulins de Saint-Léonard, mais la construction de barrages hydro-électriques met fin au flottage de bois sur la Saint-Jean et oblige la Irving à fermer en 1949. En 1959 la «Irving» établit une scierie à Veneer à 17 milles au nord des limites

de Saint-Léonard. En 1988, la cie Irving ouvre la Scierie de Grande-Rivière, située à proximité de la Grande Rivière, très moderne, entièrement automatisée mais avec un contrôle manuel à toutes les étapes du processus pour assurer les normes élevées de la compagnie. Environ 130 employés produisent en deux quarts de travail 400 000 pieds-planches de bois par jour. Cette scierie puise ses ressources de bois des propriétés forestières du Nouveau-Brunswick et du Maine et achète du bois local. (*L'Acadie Nouvelle*, 4 juillet 1995). Sur le plan économique, que se soit dans le domaine forestier ou autre la frontière n'a pas complètement séparé les deux villes. Il est toujours possible pour un Canadien d'investir ou d'ouvrir un commerce ou une industrie du côté américain ou vice versa pour un Américain. Les propriétaires de tels établissements doivent se conformer, depuis les années 1960, à plusieurs statalismes canadiens et américains restrictifs en matière de main-d'oeuvre et de bénéfices marginaux. Par exemple, les patrons sont tenus d'engager une main-d'oeuvre locale.

Le statalisme est un phénomène propre à un État circonscrit par ses frontières observables comme faits ou système de signification et de comportement (MacKey, 1986, p.12). Le statalisme inclut les contraintes imposées par l'État à ses citoyens, telles que la scolarisation obligatoire, les langues officielles, les heures de travail, les jours fériés, l'imposition fiscale et bien d'autres contraintes qui différencient un État de son voisin. Chaque État possède ses propres particularismes. L'effet à long terme des statalismes des institutions d'un État sur une même population dans la communauté se manifeste par du comportement, des attitudes, des habitudes de vie, des valeurs et des significations communes. De 1842 à 1999, les populations des villes de Van Buren (Me) et de Saint-Léonard (N.-B.) l'une américaine et l'autre canadienne ont évolué en s'intégrant graduellement dans des institutions aux idéologies statales quelque peu différentes. Par ce fait, les populations des deux villes doivent avoir aujourd'hui des comportements, des attitudes, des habitudes de vie, des valeurs et doivent aussi évoluer dans un monde symbolique distinct. C'est ce que déterminera le chapitre suivant.

CHAPITRE- 3

Van Buren et Saint-Léonard aujourd'hui

LES MANIFESTATIONS STATALES

Le Madawaska, depuis 1842, comprend deux territoires: l'un américain nommé *Upper St. John Valley* et l'autre canadien qui a gardé le nom de Madawaska. Depuis 1842, les populations des deux territoires ont chacune évolué dans deux États distincts et démontrent aujourd'hui des différences dans leurs habitudes de vie et leurs comportements quotidiens tout en gardant leur lien culturel. Si Grande-Rivière était restée canadienne lors de la séparation frontalière, on suppose qu'elle aurait les traits marquants de Saint-Léonard. Si au contraire, Grande-Rivière serait, en 1842, devenue une ville américaine, on peut supposer qu'elle aurait aujourd'hui l'aspect de Van Buren. Mais si Grande-Rivière était restée une ville entière, ses résidents auraient les mêmes habitudes de vie, les mêmes comportements et auraient évolué en utilisant la même langue. Les effets de la frontière, qui a séparé Grande-Rivière en 1842, sont aujourd'hui présents et identifiables. Nous allons les aborder à partir de quatre grands thèmes. D'abord, 1) par une comparaison de l'aspect physique des deux villes, 2) par une énumération d'événements attestant la dualité du quotidien dans le comportement des individus due à l'application de statalismes différents dans les deux villes, 3) par une description des habitudes de vie, d'une comparaison des interactions sociales et économiques et d'une évaluation des effets de la frontière sur les deux populations rendues possible par un travail de terrain fait par Marie-Claude Dupont en 1994,¹ 4) par l'analyse des conséquences des particularismes des institutions des deux pays, sur le comportement des populations des deux villes.

¹ Réalisé grâce à une subvention du CRSH de Cécyle Trépanier obtenue dans le cadre du programme «Établissement des nouveaux chercheurs», 1992-1995.

1. La physionomie des deux villes

Une visite dans les deux villes, localisées de chaque côté de la rivière Saint-Jean, permet de constater les effets de la frontière et l'appartenance des deux villes à des États distincts. Quoiqu'elles soient établies sur un territoire d'une superficie égale, qu'elles aient une forme géométrique semblable et qu'elles soient comparables sur le plan démographique, leur aspect physique est quelque peu différent. Van Buren est une ville centrée sur une rue commerciale localisée sur la route 1, qui longe la rivière Saint-Jean. L'architecture de plusieurs de ses maisons rappelle avec nostalgie une période de prospérité celle des belles années et ce malgré la présence de bâtiments beaucoup plus récents. Saint-Léonard est une ville résidentielle, moderne, centrée autour de son l'Hôtel de Ville et de son église donnant moins d'importance à sa rue commerciale. La ville est aujourd'hui coincée entre la rivière Saint-Jean et la route 2 trans-canadienne. Chacune des villes laissent entrevoir les effets de statalismes différents appliqués réciproquement par les deux États voisins. Van Buren, est maintenant une ville au visage américain non seulement par l'architecture de ses bâtiments mais par ses *House for sale*, ses *Keep off* et ses *One way* et par la nomenclature de ses raisons sociales commerciales. L'usage du prénom y est courant; on peut voir dans l'affichage des: *Rod's Repair Shop*, *Garry's Bar et Pizza*, *Edna's Floral Shop*, *John's Restaurant*, *Alphy's Upholstery and Flooring* et *Danielle's Restaurant*. Du côté de Saint-Léonard, l'usage des noms de familles est dominant. Voici quelques exemples: *L'épicerie J.H.Malenfant*, *Les assurances Daigle*, *Le Garage Gérard Beupré*, *Soucy T.V.*, *Motel Daigle Motel* et *Beaulieu Welding*. Le tout en français ou en anglais ou quelque fois dans les deux langues. Autre pays, autres habitudes.

2. La dualité dans le comportement des individus

Les événements du quotidien qui jalonnent la vie de chaque citoyen des deux villes sont marqués de façon différente par des statalismes distincts. À Saint-Léonard, on se lève une heure plus tôt qu'à Van Buren. Les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux et des commerces, entre les deux villes, sont donc décalées d'une heure. Les étudiants des écoles de Saint-Léonard commencent et finissent plus tôt leurs cours que ceux de Van Buren. Ce décalage horaire apporte plusieurs inconvénients dans les communications journalières et soutenues entre les deux rives (voir figure15).

Un autre trait marquant est le système de mesure. Les Américains ont gardé le système britannique, les Canadiens ont, depuis plus de 20 ans, adopté le système métrique. Les deux systèmes sont très souvent incompatibles. Dans plusieurs domaines tels que la machinerie, la plomberie et la quincaillerie, les pièces conçues dans un système ne s'adaptent pas à l'autre. Ainsi, à Van Buren on voyage en milles et à Saint-Léonard en kilomètres. À Van Buren, on achète le carburant au gallon, mais c'est au litre qu'il se vend à Saint-Léonard. La température est aussi calculée différemment dans les deux villes. À Van Buren, elle est lue à l'anglo-saxonne, donc à l'échelle fahrenheit, et à Saint-Léonard, à l'échelle celsius. La décision prise par l'État américain d'utiliser le système de mesure britannique, d'indiquer la température à l'échelle fahrenheit dans tout le pays, ainsi que d'inclure la «Upper St.John Valley» au fuseau horaire de l'État du Maine ont différencié certaines habitudes de vie des citoyens des deux villes voisines.

De plus, chaque ville est reliées à un système téléphonique distinct. Van Buren est unie au système américain et appartient à la région téléphonique 207. Saint-Léonard, reliée au système canadien fonctionne dans la région 506. De ce fait, le territoire des appels sans frais des deux villes est différent et occasionne des frais de longue distance entre les deux régions. Toutefois une entente permet aux résidents des deux villes de communiquer entre eux sans frais. Chacune des deux villes opère son propre système 911.

This is a detailed map of the Atlantic Ocean and its surrounding regions. The map includes the following features:

- Geographical Features:**
 - North America:** Canada, United States (ETATS UNIS), Alaska, and the Aleutian Islands.
 - South America:** Brazil, Argentina, Chile, Peru, Colombia, Venezuela, Ecuador, and the Galapagos Islands.
 - Europe:** Iceland, the British Isles, and parts of Scandinavia.
 - Africa:** Morocco, Algeria, Tunisia, Libya, Egypt, and parts of West Africa.
 - Islands:** The Azores, Madeira, the Canary Islands, the Cape Verde Islands, and the Azores.
- Major Cities:** Numerous cities are labeled, including New York, London, Paris, Rome, Algiers, Tunis, Cairo, and many others.
- Latitude and Longitude:** The map is framed by a grid of latitude and longitude lines. Longitude ranges from 180° to 15° West, and latitude ranges from 10° North to 10° South.
- Other Labels:** The map includes various other labels such as "M. R. 53", "A. 101", "A. 102", "A. 103", "A. 104", "A. 105", "A. 106", "A. 107", "A. 108", "A. 109", "A. 110", "A. 111", "A. 112", "A. 113", "A. 114", "A. 115", "A. 116", "A. 117", "A. 118", "A. 119", "A. 120", "A. 121", "A. 122", "A. 123", "A. 124", "A. 125", "A. 126", "A. 127", "A. 128", "A. 129", "A. 130", "A. 131", "A. 132", "A. 133", "A. 134", "A. 135", "A. 136", "A. 137", "A. 138", "A. 139", "A. 140", "A. 141", "A. 142", "A. 143", "A. 144", "A. 145", "A. 146", "A. 147", "A. 148", "A. 149", "A. 150", "A. 151", "A. 152", "A. 153", "A. 154", "A. 155", "A. 156", "A. 157", "A. 158", "A. 159", "A. 160", "A. 161", "A. 162", "A. 163", "A. 164", "A. 165", "A. 166", "A. 167", "A. 168", "A. 169", "A. 170", "A. 171", "A. 172", "A. 173", "A. 174", "A. 175", "A. 176", "A. 177", "A. 178", "A. 179", "A. 180", "A. 181", "A. 182", "A. 183", "A. 184", "A. 185", "A. 186", "A. 187", "A. 188", "A. 189", "A. 190", "A. 191", "A. 192", "A. 193", "A. 194", "A. 195", "A. 196", "A. 197", "A. 198", "A. 199", "A. 200".

Source: Le Petit Larousse Illustré, 1990, Paris, Les Éditions Larousse, p.1520.

En 1994, Marie-Claude Dupont a passé deux mois dans ces deux villes. Elle a interviewé formellement, dans chacune de ces villes, 20 personnes âgées de 26 à 80 ans sélectionnées selon un échantillonnage au hasard. Du côté de Saint-Léonard, 16 sont nées dans cette ville et quatre à Van Buren. À Van Buren, 14 y sont nées, cinq dans des localités américaines voisines et une à Saint-Léonard. Toutes ont des noms d'origine française. Le questionnaire de 70 questions (voir annexe 3) se divise en six parties. Les questions sont axés sur 1. la langue, 2. les habitudes de vie, 3. l'interaction sociale, 4. l'interaction économique, 5. l'identité et 6. la frontière telle que perçue par les répondants. Cette enquête de terrain rigoureuse m'a permis de cerner efficacement les différences et les similitudes entre les résidents de deux villes.

L'ENQUÊTE

1. La langue:	Van Buren	Saint-Léonard
	20 personnes	20 personnes
Nationalité:	18 américaines 2 double	16 canadiennes 4 américaines
Langue maternelle:	19 français 1 anglais	20 le français
Lieu des études:	18 à V.B et côté am. 2 à St.Léonard	17 S.L. et côté can. 3 à V.B.
Langue d'étude:	14 anglais 4 anglais français 2 français	15 français 4 français anglais 1 anglais
Langue écrite:	20 anglais 5 français	20 français 16 anglais
Langue parlée en famille:	20 anglais-français	20 français

Avant d'analyser le tableau ci-dessus, je dois souligner que les quatre personnes de nationalité américaine de Saint-Léonard sont nées à Van Buren, ont étudié du côté américain et résident maintenant à Saint-Léonard. Les deux personnes de Van Buren qui ont une double nationalité sont nées à Saint-Léonard, ont étudié du côté canadien et résident à Van Buren.

Le tableau décrivant les habitudes linguistiques des 40 personnes interrogées par Marie-Claude démontre clairement que l'usage de l'anglais domine à Van Buren et, qu'à l'inverse, c'est le français qui prime à Saint-Léonard. Il confirme aussi que les personnes vivant à Saint-Léonard ne parlent que le français au foyer. Du côté de Van Buren, on utilise les deux langues. La langue anglaise est plus utilisée à Van Buren. D'ailleurs, j'ai pu constater lors d'une visite en septembre 1998, que les catholiques qui pratiquent leur religion doivent parler et comprendre l'anglais car, dans la paroisse de *St.Bruno-St-Remi* tout se passe en anglais. Toute la littérature religieuse mise à la disposition des paroissiens dans l'église est en anglais. À Saint-Léonard, c'est le contraire. Selon le bedeau, tout se passe en français. Si le prêtre sait qu'il y aura des anglophones unilingues lors d'un mariage, d'un baptême ou de funérailles, il prononcera alors quelques mots en anglais. Du côté de Saint-Léonard, il est possible de vivre en français mais la majorité des répondants est bilingue et sait écrire dans les deux langues. Ce qui n'est pas le cas du côté de Van Buren. Dans cette ville l'anglais est la langue administrative et aussi celle de l'enseignement. Il n'est pas possible d'y vivre qu'en français mais l'anglophone unilingue peut y vivre sans inconvénients. Les monographies des deux villes en font foi. Celle de Saint-Léonard est écrite en français et celle de Van Buren, en anglais.

2. Les habitudes de vie:	Van Buren	Saint-Léonard
	20	20
<u>Écoute radiophonique</u>		
Presque Isle (Me) (ang.)	15	12
Edmundston (fran.) CJME	3	15
Radio du N.-B. (ang. ou fran.)	14	17
Radio du Québec	0	3
Aucun poste	5	0

Le choix des médias électroniques et imprimés se fait principalement en fonction de la langue mais aussi en fonction des goûts et des besoins des répondants. À Van Buren, 16 personnes écoutent régulièrement le poste de radio américain de Presque Isle et trois écoutent le poste canadien d'Edmundston mais aucune écoute les programmes du Québec. Les répondants de Van Buren écoutent leur radio locale de Presque Isle de préférence à la radio d'Edmundston pour connaître les prévisions atmosphériques, pour se tenir au courant des nouvelles locales et de la publicité des commerces qu'ils fréquentent régulièrement. Les postes en français venant du Québec ne sont d'aucun intérêt.

À Saint-Léonard, 15 des 20 personnes interrogées écoutent le poste de radio CJME d'Edmundston pour savoir ce qui se passe au Madawaska canadien et 12 écoutent le poste de Presque Isle principalement pour avoir les prévisions atmosphériques. Trois répondants écoutent les stations du Québec. Les stations anglaises du Nouveau-Brunswick sont écoutées dans les deux villes.

	Van Buren	Saint-Léonard
	20	20
<u>Télévision: les nouvelles</u>		
CBC Saint.John (ang.)	2	10
R.-C. Moncton (fran..)	0	8
Presque Isle(Me)	18	7
CNN:	2	2

À Van Buren, les 20 répondants prennent les nouvelles en anglais à différents postes de télévision américaine et deux seulement les prennent du côté canadien au poste anglais CBC de Saint-John. À Saint-Léonard dix répondants prennent les nouvelles télévisées en anglais au poste CBC de Saint-John et huit au poste français de R.C. de Moncton et deux au poste de CNN. Donc, la presque totalité des répondants sont fidèles à leur pays pour l'écoute des nouvelles. Cependant, à Saint-Léonard, même si on est francophone, l'écoute des nouvelles se fait plus en anglais qu'en français.

	Van Buren	Saint-Léonard
	20	20
<u>Télévision : divertissement</u>		
Américaine: ABC-CBC-NBC-Fox	20	20
Canadienne: français	0	2

Sur le plan divertissement, les 40 personnes des deux villes préfèrent les programmes en vogue présentés en anglais par les trois chaînes de télévision américaine. Il semble que les francophones de Saint-Léonard ne se retrouvent pas dans la programmation française.

	Van Buren	Saint-Léonard
	20	20
<u>Télévision: les sports</u>		
Quilles	4	3
Ballon- panier	5	3
Hockey	4	11
Football	5	3
Baseball	6	5

Le choix des programmes de sport à la télévision se fait beaucoup plus par goût que par préférence linguistique. La faible différence dans les choix entre les répondants des deux villes indique tout de même que les

Canadiens préfèrent regarder leur sport national à tout autre.

	Van Buren	Saint-Léonard
	20	20
<u>Sports pratiqués:</u>		
Ballon-panier	10	1
Hockey	0	9
Baseball	6	4
Soccer	12	1

Le choix des sports pratiqués par les répondants indique clairement qui est Américain et qui est Canadien. Les Américains favorisent le ballon-panier et le soccer et les Canadiens le hockey. Même dans le domaine des sports chacune des deux villes est intégrée à son pays.

	Van Buren	Saint-Léonard
	20	20
<u>Les journaux:</u>		
Bangor Daily	8	0
Portland Telegram	3	0
Sunday Telegraph	1	0
St.John Valley (heb.)	2	0
Cataracte l'Action Régionale (heb.)	0	18
Aucun:	5	2

Les habitudes de lectures sont plus présentes du côté de Van Buren que Saint-Léonard même si le quart des répondants de Van Buren ne lisent pas les journaux. À Van Buren huit répondants lisent tous les jours le «Bangor Daily» et deux le «Portland Telegraph». Le St.John Valley un hebdo. régional est lu par 2 répondants. À Saint-Léonard il n'y a qu'un seul journal qui intéresse les personnes interrogées: c'est l'hebdomadaire «Le Cataracte

Action Régionale» lu par 18 répondants. À Van Buren, les répondants s'intéressent aux nouvelles sur le plan national et régional mais à Saint-Léonard l'intérêt n'est qu'au plan régional. Les habitudes de lecture des deux communautés démontrent assez bien que les résidents de chacune des deux villes ont une identité régionale qui leur est propre.

3. L'interaction sociale:

Au moment de la séparation frontalière, et même plus tard, la majorité des résidents des deux villes étaient unis soit par des liens de parenté ou soit par des liens matrimoniaux. Ils se visitaient fréquemment. Aujourd'hui, selon l'enquête de Marie-Claude, le pourcentage de parenté et de visite a quelque peu diminué.

L'Intérêt des visites des 20 répondants de Van Buren:

À Saint-Léonard:	Parents	amis	visites	cinéma	resto N.B.
	7	11	13	0	11
Au Québec:	1	0	16	0	16
Au N-B: (sauf à Saint-Léonard)	13 répondants de Van Buren participent à des événements tels que foires, festivals et salons deux ou trois fois par année.				
Au Canada: (sauf au Québec et au N.B.)	visites	études			
	0	1			

L'Intérêt des visites des 20 répondants de Saint-Léonard:

À Van Buren:	Parents	amis	visites	cinéma	resto am.
	12	16	11	3	3

Au Québec:	15	5	20
-------------------	----	---	----

Aux États-Unis: 19 répondants de Saint-Léonard participent à des événements tels que festivals, foires, salons deux ou trois fois l'an.

Selon l'enquête de Marie-Claude, 13 des 20 personnes interrogées à Van Buren n'avaient aucun parent à Saint-Léonard. À Saint-Léonard, 12 personnes avaient des parents à Van Buren. Sur le plan amical, les relations entre les deux villes sont restées assez fréquentes. La majorité des 40 personnes ont des amis dans la ville d'en face. Il faut aussi souligner, qu'à Van Buren, seulement une personne sur 20 a des parents au Québec et qu'aucune n'y a des amis. La situation est différente à Saint-Léonard car les trois quart des répondants interrogées ont des parents au Québec et le quart y ont des amis. Cette condition différente dans les deux villes est due au partage des deux populations par la frontière.

Bien loin est le temps où toute la population de Grande Rivière était homogène unie par des liens matrimoniaux. Certes les liens de parenté étaient encore assez présents durant la période de prohibition et de contrebande des années 1920. Albénie J. Violette, homme d'affaires de Saint-Léonard et roi des «bootleggers» du Nouveau-Brunswick, a poursuivi son commerce illicite pendant plusieurs années grâce à la complicité de tous ses parents établis dans les deux villes (voir annexe 4). Depuis, les populations des deux villes ont été graduellement intégrées dans les systèmes distincts des deux pays. La frontière a séparé les deux populations.

Les gens de Van Buren sont nés à Van Buren ont grandi à Van Buren y ont fait leurs études primaire et secondaire en anglais. Plusieurs ont poursuivi leurs études dans les collèges et les universités américaines, certains autres ont choisi de travailler dans les centres américains ou sont revenus vivre au Madawaska. Il est très probable que ces jeunes marieront ou ont marié des Américains ou des Américaines et peu probable qu'ils ou qu'elles s'uniront à des Québécoises ou à des Québécois. Les gens de Saint-Léonard, au contraire, ont été et sont plus susceptibles à rencontrer des Québécois et des Québécoises. Ils ont plus d'affinités avec le Québec. Ils parlent la même langue, ils vivent dans le même pays, ils étudient dans les mêmes universités et plusieurs travaillent au Québec. Les contacts plus fréquents ont augmenté les possibilités qu'ils s'unissent à des Québécois ou Québécoise et qu'ils aient plus de parents à Québec.

L'enquête a aussi démontré que toutes les personnes interrogées et leurs enfants ont étudié dans les villes qu'elles habitent à l'exception d'une ou deux qui ont passé leur jeunesse dans une ville et ont déménagé dans l'autre après leurs études. Sur le plan scolaire, les deux villes sont séparées et chacune des populations est intégrée à son propre système. Cependant, les répondants sont sensibles aux activités ou événements qui se tiennent de l'autre côté de la frontière. En effet, 19 des répondants de Saint-Léonard participent à des activités du côté américain et 16 répondants de Van Buren le font du côté canadien.

Destinations-vacances:

La plupart des répondants prennent des vacances assez régulièrement. À la question « vous arrive-t-il de prendre des vacances dans le Maine? » posée aux 20 personnes interrogées à Van Buren, 18 ont répondu oui. À la question « vous arrive-t-il de prendre des vacances au Nouveau-Brunswick » posée aux 20 personnes interrogées à Saint-Léonard, 17 ont répondu oui. À l'inverse, 12 répondants de Van Buren ont déjà pris des vacances au Nouveau-Brunswick et 11 de Saint-Léonard dans le Maine.

Le choix des destinations-vacances des répondants démontre aussi qu'ils sont intégrés dans leur propre pays.

	Van Buren	Saint-Léonard
	20	20
Dans le Maine	18	11
Au Nouveau-Brunswick	12	17

À la question suivante, posée par Marie Claude aux répondants des deux rives, «Avez-vous déjà pris des vacances?» (réponses affirmatives)

Au Québec	15	20
En Floride	5	6
En Nouvelle-Angleterre (exclus le Maine)	15	11
Ailleurs aux États-Unis	14	11
Maritimes (autre que N.-B.)	6	10
Ailleurs	4	4
Total:	90	90

Ils visitent tous assez régulièrement le Québec et ce dans une proportion presque égale des deux côtés de la frontière. La moitié des répondants de Saint-Léonard vont en vacances dans les Maritimes et les trois quart des répondants de Van Buren vont en Nouvelle-Angleterre. Le choix des destinations des vacances n'a rien à avoir avec les distances ni la langue. Sur un total de 86 déplacements en excluant les 4 réponses «ailleurs» les répondants de Saint-Léonard traversent 39 fois la frontière canado-américaine pour aller en vacances en comparaison de 34 fois pour les répondants de Van Buren.

4. L'Interaction économique:

La frontière canado-américaine n'est plus perméable comme au début du siècle. Les statalismes protectionnistes des deux pays ont éliminé progressivement plusieurs échanges économiques entre les deux États. Aujourd'hui, les résidents des deux villes doivent faire la majorité de leurs achats dans leur propre pays. L'inégalité de la valeur des monnaies des deux États et les restrictions douanières en sont les principales causes. Il en est de même pour l'utilisation des services. Dans le domaine de la santé les statalismes des deux pays n'offrent pas les mêmes avantages, ces derniers ne s'appliquent que d'un côté de la rivière ou de l'autre. Il en résulte que les résidents de chacune des deux villes se font traiter médicalement et sont hospitalisés dans leur pays.

Il en est de même pour les services d'avocats et des notaires. Les lois des deux pays ne sont pas les mêmes et l'enregistrement et l'archivage des actes se font dans le Maine ou au Nouveau-Brunswick. En général, ces professionnels sont qualifiés que pour pratiquer chacun dans leur pays. De plus, ils sont titulaires d'un permis restrictif à leur province ou à leur État. Ces faits obligent les résidents des deux villes à consulter des professionnels américains ou canadiens selon leur appartenance nationale. L'étude de Marie-Claude confirme que toutes les personnes questionnées de part et d'autre de la frontière se comportent ainsi. Il en est de même pour les services des dentistes, des coiffeurs et des garagistes.

5. L'Identité:

L'identité est le caractère permanent et fondamental de l'individu appartenant à un groupe. Chacun a la conviction d'appartenir à un groupe social précis reposant sur le sentiment d'une communauté géographique, linguistique et culturelle entraînant certains comportements spécifiques.

À Van Buren, l'étude démontre que 16 répondants se disent Franco-Américains, trois Américains et un Canadien, ce dernier est né au Canada

et possède une double citoyenneté. Tous s'identifient à l'État du Maine et à la région d'Aroostook ou de la *St. John Valley*. À Saint-Léonard, la situation est différente: la moitié des personnes interrogées se dit brayonne et canadienne, sept se disent uniquement canadiennes et trois américaines. Ces dernières sont nées aux États-Unis et vivent maintenant au Canada. Tous s'identifient à Saint-Léonard au Nouveau-Brunswick et à la région du Madawaska. Les répondants des deux villes s'identifient tous à leur communauté réciproque. Ils sont donc bien intégrés dans leur milieu.

6. La frontière telle que perçue par les répondants

	Van Buren vers St-Léonard	Saint-Léonard vers Van Buren
<u>Passage à la frontière:</u>		
Tous les jours	0	2
5 fois par semaine	0	1
3 fois par semaine	0	4
1 fois par semaine	4	8
1 fois par mois	5	0
Plusieurs fois par an	7	5
Rarement	4	0
Destination autre que ville jumelle	10	15

Les résidents de l'une ou l'autre des deux villes, d'après l'enquête de Marie-Claude, passent fréquemment d'un côté à l'autre de la frontière mais la fréquence est plus grande chez les gens de Saint-Léonard. À la question suivante, posée aux 40 répondants, « Si la Vallée n'était pas divisée par la

frontière avec le Canada, qu'est-ce que ça changerait pour vous? » 45% d'entre eux ont répondu «rien». À la question « Quelles sont les ressemblances entre vous et les gens de l'autre rive?» Les 17 répondants du côté de Saint-Léonard et les 18 du côté de Van Buren disent qu'ils se ressemblent par leur origine, qu'ils partagent un même paysage, que les cultures sont semblables et que l'exploitation de la forêt est la même. Pourtant, à la question « Quelles sont les différences entre vous et les gens qui vivent dans la ville située sur l'autre rive?», les répondants ont beaucoup à dire.

Du côté de Van Buren, quand on regarde les gens de Saint-Léonard, on les trouve chanceux. Les répondants considèrent que les maisons sont plus belles, les routes meilleures et que les bénéfices sociaux sont plus considérables que chez eux, surtout sur le plan médical. Certains trouvent que les Canadiens conduisent plus vite, qu'ils s'habillent mieux et que le goût des aliments est différent, même chez MacDonald. Tous considèrent que la différence la plus importante c'est la langue. Selon eux cette différence se manifeste non seulement par l'importance de l'usage du français, car à Saint-Léonard, on vit en français, mais par le fait que la majorité des résidents est bilingue. Les répondants soulignent aussi que la prononciation des deux langues est différente sur les deux rives. D'après eux la majorité des résidents de Saint-Léonard parlent anglais avec un accent ou un fond français.

Du côté de Saint-Léonard, quand les répondants regardent les gens de Van Buren, ils trouvent que la mode est différente et que les gens ne s'habillent pas pareil. Plusieurs mentionnent que le dollar n'a pas la même valeur. Ils trouvent aussi que les mentalités sont différentes parce qu'ils habitent dans un autre pays. Ils mentionnent aussi que la différence la plus importante entre les deux rives est la langue. Selon eux, à Van Buren c'est la langue anglaise qui est la plus parlée et ils soulignent qu'il y a moins de gens qui sont bilingues et que la prononciation en français y est aussi différente. Ils ont un accent anglais quand ils parlent français. Cette différence de prononciation, soulignée par les répondants des deux rives, je l'ai aussi

remarquée lors de plusieurs visites à Van Buren et à Saint-Léonard.

À la question « Est-ce que votre fréquentation du côté américain ou du côté canadien a changé au cours des cinq dernières années? ». les réponses sont significatives..

Van Buren	Saint-Léonard
vers	vers
Saint-Léonard	Van Buren

La fréquence:

a augmenté:	0	2
a diminué:	12	10
est pareil:	8	8

Selon les répondants, depuis cinq ans les échanges entre les deux villes ont diminué. Dix répondants de Saint-Léonard et 12 de Van Buren visitent moins fréquemment leurs voisins d'en face. Seulement deux Canadiens ont augmenté la fréquence de leurs visites. Le premier parce qu'il s'est acheté une voiture et l'autre y va pour visiter un parent malade. Huit répondants de chaque côté n'ont pas changé leur habitude. La principale raison invoquée par les personnes interrogées du côté canadien pour expliquer la diminution est l'inégalité des monnaies des deux pays. De plus, plusieurs soulignent que graduellement, les liens de parenté s'estompent et que l'on se visite de moins en moins.

LA DUALITÉ DE L'UNIVERS SYMBOLIQUE

En dirigeant les institutions statales qui assurent les services publics, la scolarisation, les heures de travail et l'uniformité des manières de procéder, l'État contrôle indirectement le comportement de ses citoyens. Par des symboles, l'État permet à ses citoyens de se rattacher aux mêmes valeurs. L'État peut créer, utiliser ou imposer des symboles nationaux externes et internes pour générer un sentiment d'appartenance à ses citoyens. Les

symboles rappellent au citoyen qu'il est membre intégral de l'État par son particularisme et par son attachement à son milieu (Mackey, 1988, p.19) Ils peuvent être des objets fonctionnels ou des actions symboliques.

Les États-Unis, le Canada et tous les États du monde ont chacun comme objets fonctionnels: leurs drapeaux, leurs écussons, leurs blasons, leurs timbres, leurs plaques minéralogiques, leurs passeports, leurs visas, leurs uniformes qui confirment l'appartenance de chaque individu à son État. Le militaire de Van Buren est facilement identifiable par rapport au militaire de Saint-Léonard, par son uniforme. L'exemple le plus frappant est celui des uniformes des corps policiers des États. Le gendarme français, le *bobby* anglais, le shérif et le *marshall* américains, le policier de chacune des provinces canadiennes ainsi que le membre de la Gendarmerie Royale peuvent être reconnus par leur uniforme qui marque bien les distinctions statales. Aux postes de la frontière canado-américaine, on peut aussi reconnaître les douaniers canadiens des douaniers américains aussi bien par leurs uniformes que par les insignes qui y sont fixées. Donc, les douaniers et les agents d'immigration du côté de Saint-Léonard s'identifient au Canada par leur tenue vestimentaire et appliquent les statalismes canadiens en matière d'immigration et de douane. Il en est de même du côté américain. Les droits d'apporter et de rapporter des marchandises d'un pays à l'autre ne sont pas les mêmes de part et d'autre. Un citoyen américain, qui retourne dans son pays après un séjour au Canada de 48 heures et plus, peut rapporter, à chaque 30 jours de séjour, sans frais de douane, 400\$ de marchandises avec limitation sur les cigares, cigarettes et boissons alcooliques. Un séjour plus court permet une exemption de 25\$ seulement. Tous les statalismes en matière de douane sont inclus dans un livret de 35 pages intitulé *Know before you go* et publié par le département du trésor américain en anglais seulement. Le Canada a aussi son livret «Je déclare » contenant des restrictions statales quelques peu différentes de celles américaines publié en français et en anglais. Actuellement, en revenant des États-Unis un résident canadien peut rapporter 50\$ de marchandise après un séjour de 24 heures (sauf les boissons alcooliques et produits du tabac).

Après 48 heures d'absence ou plus, l'exemption est de 200\$ et, après sept jours, elle est de 500\$ et ce aussi souvent qu'il se peut dans l'année.

Les agents à l'immigration canadienne et américaine exigent aussi différents critères d'admission pour des séjours temporaires soit pour étudier ou pour travailler ou pour devenir citoyen dans un pays ou dans l'autre. La seule uniformité de critères des deux pays, pour des séjours concernant les activités professionnelles dans l'un ou l'autre des deux pays, est celle négociée sous *The North American Free trade Agreement* ou *l'Accord de libre-échange*. Actuellement la procédure pour devenir citoyen américain est beaucoup plus rigide et plus longue que la procédure canadienne. Les statalismes appliqués varient selon les relations entre les deux pays. Il est question que les agents à l'immigration américaine exigent bientôt des vérifications d'admission plus restrictives aux Canadiens désirant séjourner dans leur pays. Ainsi les statalismes en matière de douane et d'immigration sont différents selon la provenance et le pays d'origine des individus.

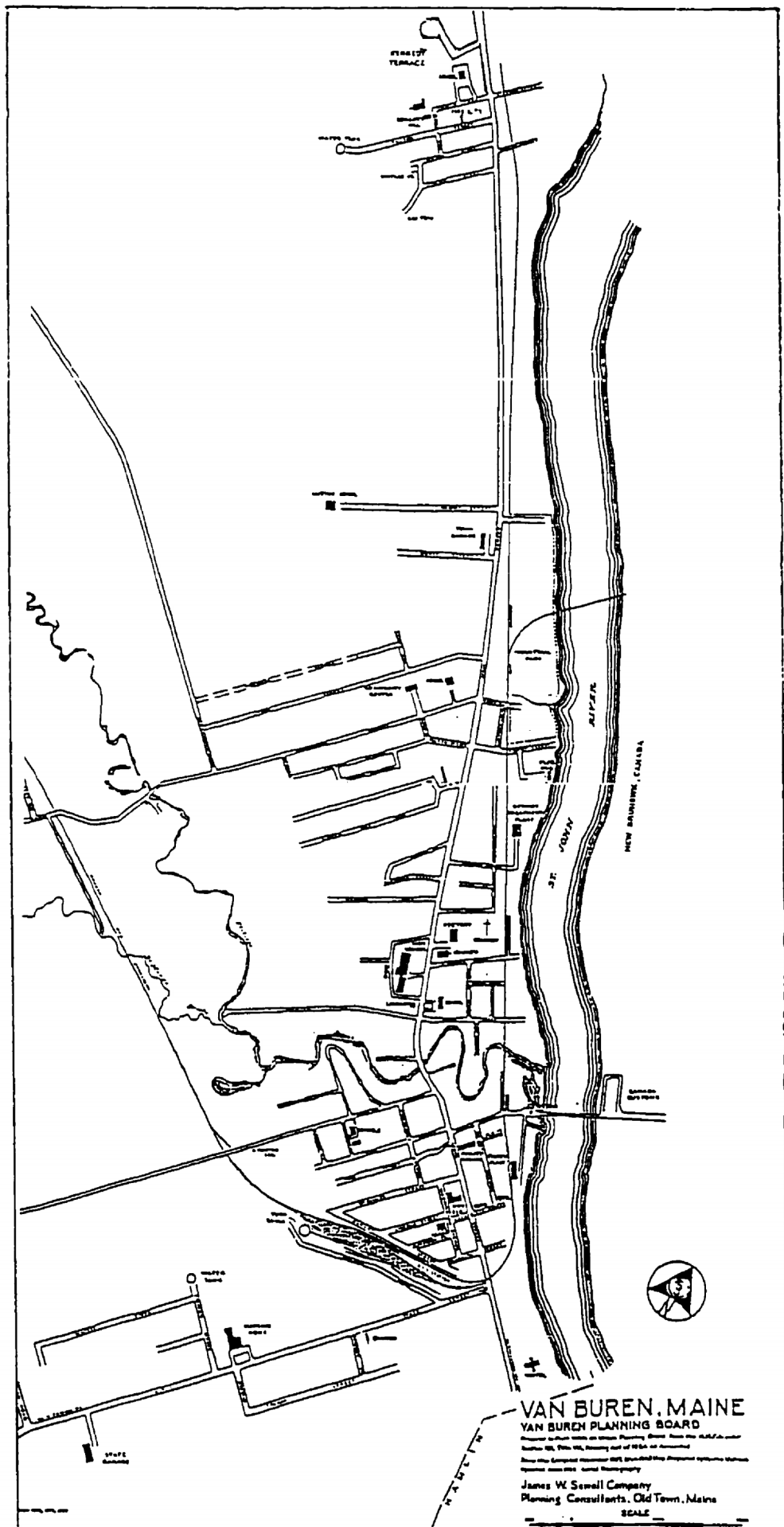
Les résidents de Van Buren n'ont pas le même comportement en passant à la frontière canado-américaine que les résidents de Saint-Léonard. Les Américains arrêtent à la douane canadienne en entrant au Canada et à l'américaine en retournant aux États-Unis. Les résidents de Saint-Léonard font l'inverse. Les comportements à la frontière des populations des deux villes sont différents car elles doivent se conformer à des statalismes différents.

Chaque symbole a son histoire et se rattache à des valeurs partagées par les citoyens d'un même État. À Van Buren, comme partout aux États-Unis, c'est l'aigle qui identifie l'appartenance américaine. Du côté canadien, c'est la feuille d'érable qui identifie l'appartenance canadienne. Les rites statales tels que l'hymne national, les manifestations sportives, les parades et les processions sont aussi différentes dans les deux États. À Van Buren on s'identifie au drapeau étoilé et à Saint-Léonard à celui de la feuille d'érable. Du côté américain, la fête nationale est célébrée le 4 juillet; du côté canadien, la fête nationale est le 1er juillet. Les jours de l'Action de Grâce

sont aussi célébrés à des dates différentes dans les deux pays et avec un peu moins d'ampleur du côté canadien. À Van Buren, on célèbre le *Washington's Birthday* en février; à Saint-Léonard le jour de la « Fête de la Reine » est célébré en mai. La parade du *Rose Bowl* de chaque premier de l'an est un symbole qui souligne très bien l'importance du football chez les Américains. Le basketball est aussi un sport très américain. Le sport symbolique du Canada est le hockey sur glace.

Les manifestations du statalisme se retrouvent aussi dans la nomenclature des lieux. En comparant la toponymie des deux villes, il est facile de réaliser que les résidents de chacune d'elle commémorent et valorisent différents personnages. Du côté américain, le territoire de Grande-Rivière, d'abord identifié comme *Violet Brook*, prend le nom d'un président des États-Unis, soit Van Buren, lors de son incorporation. Le territoire de la rive nord garde dans un premier temps le nom de Grande-Rivière et devient en 1852, Saint-Léonard en hommage à Leonard Reeves Coombs, homme important sur le plan régional et résident de Saint-Léonard. Sur cette même rive, plusieurs odonymes ou nom de rues commémorent le souvenir de maires, curés et personnages locaux tels que: Akerley, maire de (1979-1982); Comeau, curé de Saint-Léonard-Parent (1915-1924) et de Saint-Léonard-Ville (1924-1927); Cyr, maire de (1946-1948); Lanteigne, 1^{ère} femme élue au conseil de ville, Mazerolle, curé de Saint-Léonard-Parent de (1933-1957); Nadeau, maire de (1939-1944); Rivard, maire de (1923-1926) Tremblay, maire de (1950-1961); Violette, maire de (1920-1923). Les saints ne sont pas oubliés tels que: Saint-Jean, rue qui menait à la rivière Saint-Jean, rue Saint-Antoine, curé Antoine Comeau et Saint-François, raison inconnue (Lapointe, 1989 et Barbara Mazerolle employée à l'Hôtel de ville de Saint-Léonard). Bien attendu, cette ville a sa rue Principale, de l'Église et sa rue du Pont. Ces trois dernières rues se retrouvent aussi à Van Buren traduites en *Main Street*, *Bridge Street* et *Church Road*. L'odonymie de Van Buren commémore principalement des personnages importants sur le plan national américain (voir figure 16).

Figure 15. LA VILLE DE VAN BUREN, 1977



Source: Palletier et Dionne. 1979. Van Buren Maine History, p.168.

Les rues Adams, Cleveland, Harding, Jackson, Jefferson, Johnson, Lincoln, Madison, McKinley, Monroe, Roosevelt, Truman, Tyler, Washington, Wilson et Kennedy Terrace rappellent le souvenir de 16 anciens présidents américains alors que les rues Lafayette et Franklin rappellent celui du rôle joué par ces personnages lors de l'indépendance américaine (voir figure 16). Il est évident que les résidents de Van Buren ont choisi par la nomenclature de leurs rues de valoriser leur appartenance étatsunienne davantage que leurs appartenances locale et régionale. Ces derniers s'expriment néanmoins par quelques odonymes. Le chemin *Keagan Drive* rappelle le souvenir de Peter Charles Keagan (1845-1931) avocat et homme politique renommé pour l'importance de son rôle sur le plan national et dans la communauté de Van Buren. Le chemin *Marist Drive* souligne la contribution des Pères Maristes dans la vie religieuse des paroissiens de cette communauté. La rue *St. Marys St.* localisée près de l'église conduisait autrefois à l'Académie *St. Mary's* nommée ainsi en l'honneur de la Vierge Marie, patronne des Maristes, les fondateurs de l'Académie. Si vous désirez aller au ruisseau Violette, vous empruntez *Violette St.*, ainsi nommé en souvenir de F. Violette, un des fondateurs de Grande-Rivière. Dans cette ville, quelques rues ont des noms d'arbre tels que : Elm, Pine, Maple, Poplar et Spruce, plutôt que les noms d'anciens maires ou d'anciens curés comme c'est le cas à Saint-Léonard. Trois rues : *Champlain St.*, *Montcalm St.* et *Acadian Terrace* rappellent l'origine acado-canadienne de la majorité des résidents. À Van Buren, on a choisi une odonymie qui commémore des hommes politiques célèbres sur le plan national comme des présidents américains. À Saint-Léonard, on a plutôt choisi des hommes politiques et religieux qui ont travaillé sur le plan local en tant que, maire et curé de Saint-Léonard. Dans cette ville aucune rue porte le nom de personnages célèbres sur le plan national. La fierté nationale triomphe à Van Buren et la fierté régionale à Saint-Léonard. Voilà une preuve éloquente du caractère statal différent des États-Unis et du Canada.

LES PARTICULARISMES DES INSTITUTIONS

L'intégration géographique du Madawaska localisé sur la rive sud de la rivière Saint-Jean s'est faite par un rattachement du territoire au système de communication terrestre. L'intégration des populations à l'État se fait au moyen de ses institutions. C'est par ses institutions: 1) politiques, 2) juridiques, 3) culturelles que l'État maintient ses contacts statales avec sa population et communique ses particularismes qui distinguent les habitudes de vie de chaque pays et les comportements de ses individus.

1) les institutions politiques

Le statalisme n'a pas seulement des effets sur le comportement des individus et le choix des symboles nationaux. Il inclut aussi l'ensemble des concepts des institutions des États. L'univers conceptuel de notre pays est bien différent de celui de notre voisin du sud. L'État américain est une république fédérale composée de 50 États, chacun dirigé par un gouverneur élu. Le Canada est un État membre du Commonwealth divisé en dix provinces, chacune dirigée par un Premier-Ministre élu. Il comprend aussi deux territoires et, à partir du 1er avril 1999, un troisième. La nature et le fonctionnement des institutions politiques des deux pays sont quelque peu différentes. Le gouvernement du Canada comprend l'Assemblée nationale formée par des députés élus, le sénat dont les membres sont nommés et un Gouverneur Général choisi par le Premier-Ministre du pays lui-même élu par l'électorat. Le gouvernement des États-Unis comprend le congrès formé par des délégués élus, un sénat dont les membres sont aussi élus et d'un Président élu par les délégués. Malgré, que les deux entités gouvernementales ont chacune un sénat, il n'y a aucune ressemblance entre ces deux institutions. Les Américains et les Canadiens, et par conséquent les résidents de Van Buren et de Saint-Léonard, sont donc soumis à des structures politiques différentes. À Van Buren, à certaines dates, on vote soit pour un sénateur, soit pour un

délégué au congrès ou soit pour le gouverneur de l'État du Maine. À Saint-Léonard, on vote, à des dates différentes, pour des députés aux élections fédérales et provinciales. Le chef du parti gagnant au fédéral devient Premier-Ministre du Canada. La même procédure est suivie dans les provinces. Les résidents des deux villes ont donc des habitudes différentes lors des élections de leurs dirigeants et évoluent dans des systèmes politiques différents.

2) les institutions juridiques

Les institutions juridiques fonctionnent aussi de façon différente du côté américain et du côté canadien. La première distinction est dans les forces policières. Du côté américain, ce sont les shérifs locaux et les *marshalls* fédéraux qui établissent la paix. Du côté canadien, l'Ontario et le Québec ont une police provinciale alors que la Gendarmerie Royale assure l'ordre dans les autres provinces. Plusieurs villes, surtout les plus grandes, ont une force policière municipale. Le code pénal des deux pays a aussi des variantes qui les distinguent. La peine de mort a été réinstaurée aux États-Unis par la cour suprême en 1976. Les États peuvent l'appliquer selon leur choix. Au Canada, c'est le Fédéral qui a aboli la peine capitale dans tout le pays. La peine de mort n'est pas en vigueur dans le Maine. Le Nouveau-Brunswick et le Maine emploient le même code, le «common law» anglais. La différence est dans la législation et la jurisprudence.

À Van Buren et à Saint-Léonard, comme dans chacun des deux pays, les résidents sont tenus d'avoir un numéro d'identité. Les Américains ont un numéro de sécurité sociale et les Canadiens un numéro d'assurance sociale, entré dans un ordinateur central. En pratique, le numéro d'identité fonctionne comme système de contrôle de l'individu. Il accompagne toutes les transactions officielles, dont les données restent en permanence dans la mémoire de l'ordinateur central. En plus d'identifier, il trace un profil de chaque individu. C'est en se référant à ce numéro que l'État peut savoir si

l'impôt de chacun a été payé et à combien il se chiffre. Le système fournit à l'État un contrôle serré sur chacun de ses citoyens et il est utilisé au maximum par le fisc. Les données sur les citoyens de Van Buren sont inscrites dans l'ordinateur central américain et celles des citoyens de Saint-Léonard dans l'ordinateur central canadien. La nature de la structure de l'imposition, la collecte des taxes et le système monétaire sont aussi différents dans les deux pays et par conséquent dans les deux villes. Les États-Unis et le Canada se servent de la même unité monétaire le dollar mais rarement échangeable au pair. Le billet et les pièces de monnaie sont faciles à distinguer. Toute la monnaie canadienne porte le sceau de la royauté britannique régnante. La monnaie américaine est frappée en commémoration de plusieurs personnages historiques américains, généralement des anciens présidents. Le dollar canadien est plus coloré mais, actuellement, sa valeur est inférieure de 35%. Cette différence influence les comportements d'achats des résidents de chacune des deux villes.

3) Les institutions culturelles

Les institutions culturelles varient d'un État à l'autre. Elles incluent non seulement les arts et la musique mais également les religions, les sciences, la littérature et la langue et ce, quel que soit le pays. La science, les arts et la littérature sont devenus les symboles de la gloire et la supériorité des nations (Mackey, 1988, p.29). La langue comme institution statale sert à intégrer et à unifier l'État. L'identité d'une langue nationale est considérée comme préalable à la formation d'un État. Les Américains ont choisi l'anglais comme langue administrative. C'est l'anglais qui a servi et sert toujours comme instrument principal pour l'assimilation de ses minorités principalement par le système scolaire. Dès son jeune âge l'enfant est baigné dans un contexte anglais. Bien que la langue française a survécu dans les familles de Van Buren, quand l'étudiant quitte la maison pour les écoles supérieures, l'usine ou les grandes villes, l'usage du français disparaît. Plusieurs citoyens de Van Buren sont restés dans cette ville et ont

conservé la langue française mais elle est devenue une langue seconde. La langue administrative étant l'anglais.

Du côté canadien, le contexte est différent. Depuis 1969, le Canada a deux langues officielles le français et l'anglais. En 1981, le législateur provincial a adopté une Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick. Saint-Léonard a donc une population plus francophone que celle de Van Buren. La majorité, soit 96.7% de la population, parle français et vit en français (Roy, 1993, p.198). Les statalistes intégrateurs en matière linguistique ont fait leur oeuvre. Ils ont différencié les résidents de Saint-Léonard des résidents de Van Buren.

Le présent chapitre affirme que les différentes contraintes statales imposées, depuis 1842, par les institutions des deux pays à chacune de leur population les ont rendues distinctes. Il n'y a pas que l'usage de la langue qui les diffère mais plusieurs habitudes de vie, valeurs et comportements. Chacune des populations fonctionne dans son propre fuseau horaire, emploie soit le système métrique ou britannique, soit le système à l'échelle fahrenheit ou à l'échelle celsius. L'odonymie des deux villes, l'une axée sur l'accomplissement national et l'autre sur l'accomplissement local dénote une différence dans le sens des valeurs chez les deux populations. Il en est de même de la célébration des jours fériés à des dates différentes et dédiée à des personnages ayant un sens que pour l'une ou pour l'autre des populations. Le choix de symboles différents dans les deux sociétés confirme aussi la présence de significations particulières chez les deux populations.

L'enquête de Marie-Claude Dupont, sur les habitudes de vie des deux sociétés, est aussi déterminante. En plus de souligner les différences linguistiques; l'anglais langue première à Van Buren et le bilinguisme à Saint-Léonard, l'enquête confirme que le choix des programmes de télévision, de radio et d'écoute des nouvelles de chaque population les identifient à leur propre pays. Le même phénomène existe dans le choix des sports pratiqués. C'est-à-dire, le hockey chez les Canadiens et le ballon-

panier chez les Américains. Les habitudes de lecture des résidents de chacune des deux villes sont aussi une preuve qu'ils ont une identité qui leur est propre. L'enquête a aussi démontré que la majorité des personnes interrogées et leurs enfants ont étudié dans les villes qu'elles habitent. Les deux populations sont intégrées dans leur propre système scolaire. Le choix des destinations vacances est aussi probant: à Van Buren la majorité les passe dans le Maine, alors qu'à Saint-Léonard, on les passe au Nouveau-Brunswick.

L'étude confirme aussi que toutes les personnes questionnées, de part et d'autre de la frontière, font leurs achats, utilisent les services santé ainsi que les services professionnels dans leur propre pays.

Les particularismes des institutions politiques, juridiques et culturelles des deux États ont aussi différencié certains comportements chez les individus des deux villes. Les populations des deux rives sont donc distinctes. D'ailleurs, la majorité des répondants s'identifient différemment. À Van Buren, les répondants se disent Franco-Américains et à Saint-Léonard, Brayons ou Canadiens.

CONCLUSION

Deux villes distinctes

Grande-Rivière, depuis sa fondation (1789) à la mise en place de la frontière canado-américaine (1842), était une communauté acado-canadienne, formée de deux entités égales sur le plan territorial et démographique, reliée par la rivière Saint-Jean et gérée par un seul pouvoir politique. Cette même rivière, lors de la mise en place de la frontière, a séparé Grande-Rivière en deux sections permettant ainsi la formation de deux communautés jumelles identiques; l'une américaine et l'autre canadienne. Dès 1842, une immédiate intégration territoriale a différencié les populations des deux communautés. Les résidents de la rive sud de Grande-Rivière sont devenus citoyens américains membres de la République Américaine et les résidents de la rive nord sont restés britanniques et devenus canadiens, en 1867 et membres de la Fédération Canadienne. Ensuite, progressivement les deux villes ont été reliées à leur propre réseau de communications terrestres et aériennes, de télécommunications et de distribution énergétique et fonctionnent depuis, indépendamment, l'une de l'autre.

Les deux villes ont chacune leur propre administration municipale et paroissiale. Van Buren est administrée selon la formule américaine en anglais seulement. Saint-Léonard opère selon la formule canadienne dans les deux langues. Les catholiques de Saint-Léonard appartiennent à la paroisse francophone de Saint-Antoine du diocèse d'Edmundston N.-B., alors que, les catholiques de Van Buren appartiennent à la paroisse anglophone de *St. Bruno-St. Rémi* du diocèse de Portland Me.

Après, une intégration territoriale, administrative et politique les deux sociétés ont évolué en s'intégrant graduellement dans des institutions aux idéologies statales quelque peu différentes. Selon le concept de Jacques Pohl, c'est cette appartenance institutionnelle qui a différencié les deux sociétés.

Ainsi, pour Jacques Pohl, le statalisme, «s'applique à tout fait de signification ou de comportement observable dans un État, quand il est arrêté ou nettement raréfié au passage d'une frontière». Le statalisme est donc un phénomène universel propre à un État circonscrit par ses frontières, observable comme faits ou système de signification et de comportement. Il inclut, les contraintes particulières imposées par un État à sa population et par ce fait différencie cette population de celle d'un État voisin. Le statalisme manifeste chez les individus d'un État des attitudes, des comportements et des significations communes qu'ils partagent.

L'intégration territoriale et administrative s'est fait beaucoup plus rapidement du côté américain que du côté canadien. Dès 1844, les nouveaux sujets américains reçoivent les titres légaux de leur propriété et sont inclus dans le système administratif de l'État du Maine. Deux ans plus tard, Joseph D. Cyr de Van Buren est élu à l'Assemblée législative du Maine. Du côté de Saint-Léonard la situation a été différente, la population de langue française devra attendre plus de dix ans avant d'obtenir les titres de leur propriété et plus de cinquante ans avant de participer à la vie politique. Ce n'est qu'en 1908 que l'un des leurs, Charles L.Cyr de Saint-Léonard siégera à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

L'intégration diocésaine et paroissiale a été moins rapide. Après le traité de 1842, la paroisse de St.Bruno a continué à desservir les population des deux rives durant une période de 27 ans. Ce n'est qu'en 1869, que la paroisse de St.Bruno appartenant dès lors au diocèse de Portland est limitée au côté américain. Une nouvelle paroisse, Saint-Léonard-de-Port-Maurice du diocèse de Chatham, localisée sur la rive nord, desservira dorénavant la population catholique de Saint-Léonard. Ainsi a commencé une vie de paroisse et une vie sociale propre à chacune des populations de Van Buren et de Saint-Léonard.

L'intégration des deux populations dans leur propre système scolaire, américain pour la population de Van Buren et canadien pour celle de Saint-Léonard, s'est faite graduellement et a grandement contribué à les différencier, l'une de l'autre. L'application de statalismes linguistiques différents du côté américain et du côté canadien ont largement contribué à une raréfaction du français à Van Buren et à un bilinguisme reconnu à Saint-Léonard. En plus d'une assimilation linguistique, la population acado-canadienne de Van Buren s'est américanisée dans un système éducationnel mettant en valeurs les faits américains soit par l'histoire des États-Unis, soit par la littérature américaine, soit par les sciences. Graduellement, la population de Van Buren formée dans les institutions éducationnelles américaines s'est culturellement américanisée et s'est distancée de la culture canadienne.

Les différentes contraintes statales imposées, depuis 1842, par les institutions des deux pays, à chacune de leur population les ont rendues distinctes. Aujourd'hui, chacune des populations évolue dans un monde symbolique particulier, emploie des systèmes différents, soit métrique ou britannique, soit celsius ou farhrenheit et fonctionne avec une heure de décalage. De plus, l'odonymie et la célébration des jours fériés à des dates différentes valorisant des personnages particuliers dénotent un sens des valeurs distinct chez les deux sociétés. Les habitudes de vie sont aussi déterminantes. Le choix des médias écrits, électroniques, des sports pratiqués chez l'une et l'autre population, ainsi que leurs habitudes de lecture et leur destinations-vacances sont des preuves que chacune des populations a sa propre identité. Certains statalismes intégrateurs ont aussi contraint les populations des deux villes à faire leurs achats, à utiliser les services santé ainsi que les services professionnels dans leur propre pays.

Les particularismes des institutions politiques, juridiques et culturelles distinguent les habitudes de vie de chaque pays. Les résidents des deux villes ont des habitudes différentes lors des élections de leurs dirigeants car ils évoluent dans des systèmes politiques différents. Leur appartenance à des

institutions juridiques soit américaines ou soit canadiennes les identifie à leur pays. Enfin, les statalismes des institutions culturelles les ont différencié sur la plan linguistique.

Par conséquent, les statalismes intégrateurs et assimilateurs de chacun des deux États ont identifié, différencié et distingué la population de chacune des villes de Van Buren et Saint-Léonard. «Le statalisme est une manifestation, au niveau de l'État, d'un phénomène universel qui fait de l'homme un être social contraint de vivre en famille avec ses semblables et de se conformer aux usages d'un groupe afin d'y appartenir» (Mackey, 1988, p.37).

Les populations des deux villes ci-hautes mentionnées, issues d'un même embryon, historiquement unies, toujours liées par des liens familiaux, reliées par un pont international, soumises à des statalismes différents, appartiennent chacune, aujourd'hui, à deux sociétés distinctes. Nous croyons avoir clairement démontré que la frontière internationale dans la région du Madawaska est devenue avec le temps, de plus en plus imperméable. L'idée de la frontière canado-américaine comme une des frontières les plus ouvertes du monde relève de plus en plus du mythe et non de la réalité. En sera-t-il ainsi au prochain siècle? Je laisse à d'autres chercheurs le plaisir de trouver la réponse.

BIBLIOGRAPHIE

HISTORIQUE

ALBERT, Thomas (1982) *Histoire du Madawaska: entre l'Acadie, le Québec et l'Amérique*. Edmundston, Société historique du Madawaska, 607.p

ARSENAULT, Bona (1955) *L'Acadie des Ancêtres*. Québec, Le Conseil de la Vie française en Amérique, 396 p.

ARSENAULT, Bona (1965) *Histoire et Généalogie des Acadiens*. Québec, Le conseil de la Vie française en Amérique, tome 1, 524 p.

BASTARACHE, M. & BOUDREAU OUELLET, A. (1993) Droits Linguistiques et culturels de 1713 à nos jours, *L'Acadie des Maritimes*, dir.. J.Daigle, U.Moncton, Édition, La chaire d'études acadiennes, p. 385-429

BOURQUE CAMPBELL, Joan (1995) The Seigneurs of Acadie: History and genealogy. *La société historique acadienne*, vol.26, n° 1 Janvier-mars, p.30-38.

BRASSARD, REV. FRANCIS (1967) *The Origin of Certain Public Schools in The St.John Valley of Aroostook County, Maine, University of Ottawa*, thèse de maîtrise, 174 p.

BROWN, Craig (1988), direction, *Histoire Générale du Canada*. Québec, Édition du Boréal pour l'édition française, 694 p.

CAZAUX, Yves (1992) *L'Acadie Histoire des acadiens*. Paris, Éditions Albin Michel, 476 p.

CRAIG, Beatrice (1975) *The Franco-Americans of the St-John Valley*. Université de Lille III, Thèse de M.A., 131 p.

CRAIG, Beatrice (1983 a) *Family, kinship and community formation on the canadian-american border. Madawaska 1785-1842*, Orono, Université du Maine, Thèse de Ph.D., 227 p.

- CRAIG, Beatrice (1983 b) *Kinship and migration to the upper St-John Valley* (Maine-New-Brunswick). *Quebec Studies*. 1,1 pp.151-163
- CRAIG, Beatrice (1983 c) *When two cultures meet; French Canadians and Yankees on the Maine frontier* présenté, Society for the Historians of the early American Republic, Bentley College, Waltham, Mass, 31 p.
- CRAIG, Beatrice (1986) Immigrants in a Frontier Community: Madawaska, (1785-1850). *Histoire Sociale*, 19:38, nov. 1986, pp.277-297.
- CYR, Marguerite (1977) *Mémoire d'une famille Acadienne de Van Buren, Maine*. Madawaska, Me., St.John Valley Bilingual Education Program.
- DAIGLE, Jean (1993) L'Acadie de 1604 à 1763, synthèse historique, *L'Acadie des Maritimes*. dir.. Jean Daigle, U. de Moncton, Édition de la Chaire d'études acadiennes, pp.1-43
- DAVIAULT, Pierre (1939) *Le Baron de Saint-Castin Chef Abénaquis*. Documents historiques, Montréal, Éditions de L'A.C.F. 219 p.
- DAVIS, Stephen A. (1991) *Micmac Peoples of the Maritimes*. Tantallon N.S. Four East Publications 69 p.
- DESJARDINS, Georgette (1975) *La République du Madawaska a 150 ans (1825-1975)*. Vie Française, Le Brayon, 3 Mai 1975, pp20-23.
- DESJARDINS, Georgette (1992) *Saint-Basile Berceau du Madawaska 1792-1992*, Montréal,Éditions du Méridien, 451 p.
- DESJARDINS P.M. et al. (1993) Les Acadiens et l'économie:de la colonisation à 1960, *L'Acadie des Maritimes* dir. J Daigle, U. de Moncton, Édition de la Chaire d'études acadienne, pp. 207-249
- DE VAISSIÈRE,P. (1924) Le Saint de L'Acadie, Charles de Menou D'Aulnay 1649. *Revue de l'Histoire des colonies Françaises*, Paris, Librairie Académique 4e trimestre, p. 473-494
- GRAVEL SHEA,Louise (1994), *De l'Acadie à la Louisiane- 1755-1785 Trente ans de chambardements géographiques*, U. Laval, Mémoire de Bac 79 p.
- LAFOINTE, J.F. (1985), *Saint-Léonard de la Grande-Rivière, une municipalité acadienne au Nouveau-Brunswick*, U. de Moncton, thèse de maîtrise, 256 p.

- LAPOINTE, J.F. (1989) *Grande-Rivière: une page d'histoire acadienne*. Moncton, Les Éditions d'Acadie, 361 p.
- LAUVRIÈRE, Émile (1922) *La Tragédie d'un peuple*. Paris, Éditions Bossard, 2 tomes, 1110 p.
- MICHAUD, Guy (1991) *L'identité des gens du comté de Madawaska*. Edmundston, N.B., Les Éditions GRM, 37 p.
- OUELLETTE, Roger (1992) *Le Parti acadien de la fondation à la disparition*. Moncton, Chaire d'études acadiennes, 119 p.
- PARADIS, Roger (1972) John Baker and the republic of Madawaska An episod in the northeast Boundary controvers. *Dalhousie review* , 52,1, pp.78-95.
- PELLETIER, Martine A. (1981) *Van Buren Centennial 1881-1981*. Madawaska, Me., Printed by St.John Valley Publishing Co. Inc., 65 p.
- PELLETIER, Martine, A. DIONNE FERRETTI, Monica (1979) *Van Buren , Maine History*. Madawaska.Me., Printed by St.John Valley Publishing Co. Inc. 172 p.
- ROBY, Yves (1990) *Les Franco-américains de la Nouvelle-Angleterre (1776-1930)*. Québec, Éditions du Septentrion, 433 p.
- ROY, Michel (1978) *L'Acadie perdu*. Montréal, Éditions Québec-Amérique, 189 p.
- ROY, Michel (1989) *L'Acadie des origines à nos jours* , essai de synthèse historique. Montréal, Éditions Québec-Amérique, 340 p.
- SAUVAGEAU, Robert (1987) *Acadie 1670-1769* Paris, Édition Berger-Levrault 454 p.
- SCHOELL, F.L. (1985)*Histoire des États-Unis* , Paris, Payot, 385 p.
- SIROIS,Claire (1974) *Le Madawaska- trait d'union entre l'Acadie et la province qui se souvient*. Le Brayon, sept. 1974.
- THÉRIAULT, Léon (1993) L'acadianisation des structures ecclésiastiques, *L'Acadie des Maritimes*, dir. Jean Daigle, U. de Moncton, Édition de la Chaire d'études acadiennes, p. 431-466

WIGGIN, HON. Ed. (1929) Petit livre de notes historiques compilées en 1890 par George H. Collins de Presque Isle (Me) pour La First National Bank de Fort Kent

LANGUES ET CULTURE

ALLEN, James P. (1974) Franco-Americans in Maine: A Geographical Perspective. *Acadiensis*, vol. IV. no1. Fredericton University of New-Brunswick, pp.33-66.

BRETON, Roland (1992) *Les ethnies*. Paris, Les Presses Universitaires de France, 127 p.

BRETON, Roland (1976) *Géographie des Langues*. Paris, Coll. que sais-je Les Presses universitaires de France, 126 p.

BRETON, Roland (1995) *L'Ethnopolitique*. Paris, Coll. que sais-je, Les Presses universitaires de France, 215 p.

COUTURIER LEBLANC Gilberte, et al. L'enseignement français dans les maritimes, 1604-1992, *L'Acadie des Maritimes*, dir. J. Daigle, Edit. U. Moncton edit. La chaire d'études acadiennes, p. 543-585

CRAIG, Beatrice (1983) *When two cultures meet: French-Canadians and Yankees on the Maine Frontier*. Discours présenté à la society for Historians of the Early American Republic, Bentley College, Waltan, Mass. Juillet 1983; aussi présenté au Statehood Symposium, Portland, Maine. Dec. 1983.

DALLAIRE, L.M. (1990) *Profil Démolinguistique du Nouveau-Brunswick*. Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, 92 p.

GOETSCHY, Henri, SANGUIN André-Louis (1995) direction, *Langues Régionales et relations transfrontalières en Europe*. Paris, Editions L'Harmattan, 317 p.

KONRAD, Victor A. (1980) From French-Canadian to Franco-Americans: Late Nineteenth Century Settlement Change in the Uppper St. John Valley Maine. *New England-St-Lawrence Valley Geographical Society*, no.10, pp.15-22.

LIPSET, Seumour Martin (1990) *Continental Divide, the values and institutions in Canada and United-States*. New-York, Routledge, 337 p.

MACE, Gordon (1988) *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 119 p.

POIRIER, Claude (1994) *Langue, espace et société*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 485 p.

RHEAUME, Gisèle (1977) *Conscience territoriale et/ou communautaire et sentiments d'appartenance des populations d'une zone frontalière: étude de perceptions et de comportements. Le cas de Madawaska et de St. John Valley*. thèse de maîtrise, Université Ottawa.

WILBUR, Richard (1989) *The Rise of French New Brunswick*. Halifax, Formac Publishing, 291 p.

FRONTIÈRES

CLAVAL, Paul (1978) *Espace et Pouvoir*. Paris, P.U.P., 257 p.

DORION, H. (1963) *La Frontière Québec-Terre-Neuve*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 316 p.

DORION, H. (1974) Les frontières politiques. *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 18, no 43, 265 p.

DORION, H. (1974) La géographie politique du Québec: de l'inventaire à la réflexion. *Géographe Canadien*, vol. XVIII, no 1, pp. 39-54

DORION, H. LACASSE, J.P. (1974) La notion d'intégrité territoriale et les problèmes des régions frontières de Québec. *Cahiers de géographie de Québec*, vol. XVIII, no 43, pp. 137-158.

DORION, H. (1980) La constitution canadienne et les partages géographiques. *Cahiers de géographie du Québec*, vol 24, no 61, pp. 31-46

GUICHONNET, P. RAFFESTIN, C. (1974) *Géographie des frontières*. Paris, Les Presses universitaires de France, 223 p.

- ANDRÉ, Robert (1988) Démographie comparée du Haunaut français et du Hainaut belge. *Revue de l'institut de sociologie*, Université Libre de Bruxelles, 1986-87 (1-2)
- HORNSBY, Stephen et al. (1989) *The Northeastern Borderlands: Four Centuries of Interaction*. Fredericton, Acadiensis Press, 158 p.
- LACASSE, J.P. (1974) *Choronymie et limologie: les rapports entre les noms de lieux et les frontières étatiques du Québec*. Québec, Université Laval, département de géographie, thèse de maîtrise, 214 p.
- MACKEY, WILLIAM F. (1988) Le quoi et le pourquoi du Statalisme. *Revue de l'institut de sociologie*, Université Libre de Bruxelles, 1986-87 (1-2), pp.12-45
- MOREAU DESFARGES, Philippe (1994) *Introduction à la géopolitique*. Paris, Seuil, 230 p.
- POHL, Jacques (1988) Le français des deux côtés de la frontière franco-belge particulièrement entre Chiens et Semois. *Revue de l'institut de sociologie*, Université Libre de Bruxelles, 1986-87 (1-2), pp. 154-162
- PRESCOTT, J.R.V. (1965) *The Geography of Frontiers and Boundaries*. London et É., Hutchinson and Co. Ltd., 1967, 190 p.
- RAFFESTIN, C. et al. (1975), *Frontières et sociétés. Le cas franco-genevois*. Lausanne, Édition L'Âge d'homme, 231 p.
- RENARD, Jean-Pierre (1992) Populations et frontières: problématiques et méthodes. *Populations et frontières France*, Université des sciences de Lille-Flandres-Artois, U.F.R. de Géographie, pp. 167-184.
- KRULIC, Joseph (1994) *Nations et Nationalisme. Les Dossiers de l'État du monde*. Paris, Éditions La Découverte, 188 p.
- SOUICY, Claude (1970) *Le segment du 45ème parallèle, la frontière Québec-États-Unis*. Université de Bordeaux, département de géographie, thèse de maîtrise, 329 p.
- TIDD SCOTT, Geraldine (1992) *Ties of Common Blood: A History of Maine's Northeast Boundary Dispute With Great Britain 1783-1842*. Bowie Maryland, Plubliser, Heritage Book, 445 p.

ANNEXE-1



Le Cercle Culturel et Historique Hilarion Cyr Inc.

**180, rue St-Jean
Saint-Léonard, N.-B.
E7E 2B9**

LE SYMBOLE DU DRAPEAU

L'étoile représente les origines acadiennes de la Grande-Rivière. Chaque pointe de l'étoile symbolise l'une des cinq familles pionnières de la Grande-Rivière; soient Pierre Hilarion Cyr, Joseph Cyr (fils), François Violet, Augustin Violet et Joseph Soucy.

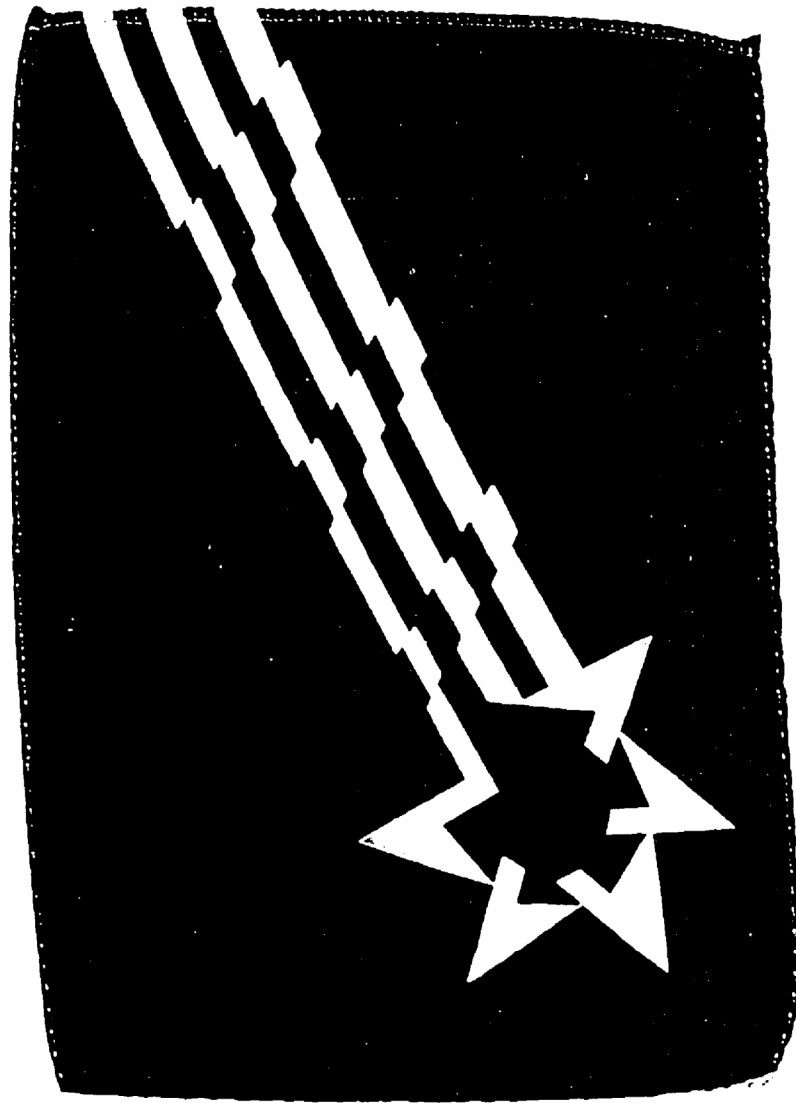
L'étoile est ouverte et représente notre ouverture sur l'avenir. L'étoile représente aussi l'étoile qui guide, l'étoile qui éclaire et l'étoile du souhait.

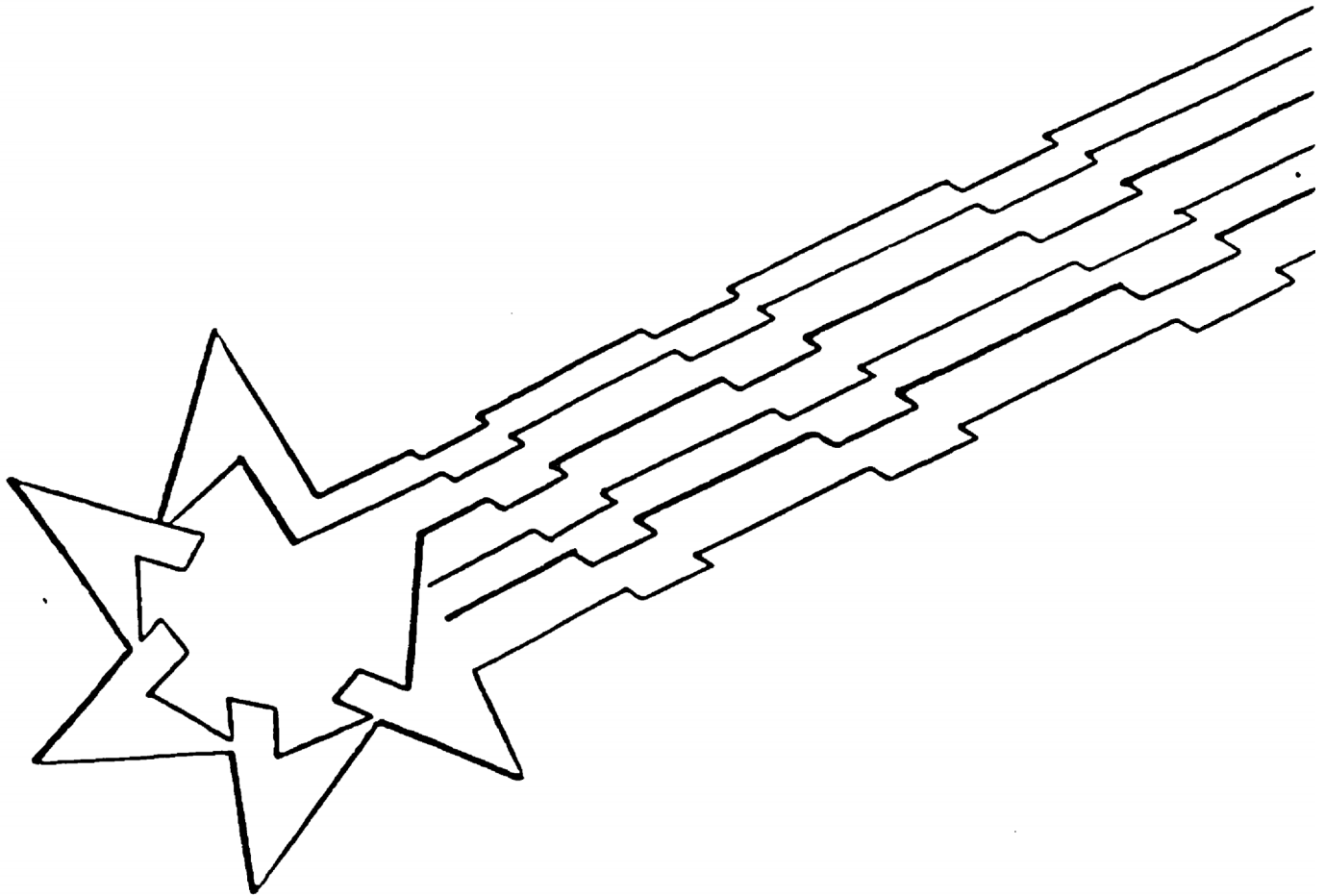
Les trois vagues stylisées nous font connaître la route prise par nos fondateurs pour venir s'établir sur nos rives. La première vague, la plus large, représente la traverse de l'océan atlantique ; la seconde vague représente la montée de la rivière St-Jean et la troisième vague représente la Grande-Rivière ; le dernier arrêt de ce long voyage.

Le fond bleu symbolise l'importance de nos deux rives sur la rivière St-Jean.

Le concept a été élaboré par des citoyennes et citoyens de Saint-Léonard et de Van Buren. Le graphiste est Léo Paul Cyr de Saint-Léonard Parent.

DRAPEAU COMMUN À SAINT-LÉONARD ET À VAN BUREN





5 pointes = 5 familles fondatrice

3 vague = Océan Atlantique, Rivière Saint-Jean & Grande-Rivière

Etoile = nos origines acadienne & française

" = qui guide

" = l'étoile du matin

" = l'étoile du souhait

étoile est ouverte = une communauté ouverte

= notre ouverture aux autres

= notre accueil

= notre hospitalité

vague en montant = on veut aller de l'avant

" = l'avenir la promesse

ANNEXE-2

.

Town of Van Buren

65 Main Street
Van Buren, Maine 04785-1093
(207) 868-2886 Fax (207) 868-2222

Results of Citizen Survey

In May of 1994, the Northern Maine Development Commission, with the assistance of the Van Buren's Planning Board, Town Manager, and Community Development Director conducted a public opinion survey to obtain input into a wide range of topics important to the town's future. Surveys were mailed to 1700 addresses in Van Buren. Of the 1700 surveys mailed, 168 or 9.8 percent were returned. This is slightly below the rate considered good (10 percent is generally considered a good return). Those surveys that were returned reflected a great deal of thought and concern on the part of the respondent. The respondents should be complemented for their time and effort.

Percentages expressed herein are from the total number responses to a particular question. It should be noted that not all questions were answered by all respondents. The information will be used as a tool for future planning efforts and as a reference as "some residents" opinions.

Profile of Respondents

Year-round home owners made up 80.9 percent of the returns, 14.9 percent were renters, 1.8 percent were seasonal home owners, 0.6 percent were other, and 1.8 percent did not answer the question. Of the year-round home owners, 61.2 percent owned less than 1 acre of land, 20.1 percent owned 1-3 acres, 8.9 percent owned 4-10 acres, 2.2 percent owned 11-25 acres, and 7.5 percent owned more than 25 acres. Seventy-six (76) percent of the respondents reported that they lived in the urban area of Van Buren.

Just under one half (48%) of the respondents reported that they have been homeowners or renters in Van Buren for more than 20 years. Twenty-three (23) percent reported that they had lived in Van Buren for 5-10 years. The remaining respondents were fairly evenly split between 11-20 years (18%) and less than 5 years (17%).

Respondents were asked what was the primary language spoken in their home. Fifty-six (56) percent responded that English was the primary language with the remaining 44 percent speaking French. No one responded to "other" as the primary language spoken at home. It appears that a majority of the respondents speak a second language. When asked how often a second language was spoken, 56 percent reported speaking a second language more than 50 percent of the time.

Of those responding, 127 (73%) heated their homes with oil, 42 (24%) with wood, 2 (1%) used electric heat, no one reported using natural gas, and 4 (2%) used other methods. Respondents were also asked what their water supply lines were constructed of. Seventy-eight (78) percent reported that their water lines were copper, 12 percent galvanized, 9 percent PVC, and 1 percent other. Finally, 59 percent did not utilize a water softener.

Land Use

Respondents were asked whether the town should encourage, allow, or discourage a number of different types of land uses. A vast majority felt that the town should either encourage or allow most types of development. One types that stood out were **Single Family Housing** which 75 percent of the respondents would encourage and 22 percent said they would allow. Other land uses that respondents would either encourage or allow included: **Individual Retail Stores** (81% encourage, 17% allow), **Large Department Stores** (71% encourage, 22% allow), **Light Industry** (88% encourage, 11% allow), **Tourist Related Businesses** (78% encourage, 20% allow), **In-Home Business** (62% encourage, 21% allow), and **Certified Licensed Day Care Center** (65% encourage, 35% allow).

There were a few land uses that received lukewarm responses from the community. For instance, there was an obvious split among respondents over **Low Income Housing**, 28 percent would encourage, 40 percent would allow, and 31 percent would discourage. **Heavy Industry (smokestack)**, **Mobile Home Parks**, and **Multi-family Housing** were also fairly evenly split between encourage and discourage.

ANNEXE- 3

QUESTIONNAIRE
Population de Van Buren et St-Léonard

Date:

Nom du répondant:

Adresse:

Statut civil:

Où êtes-vous né ?

Depuis combien d'années vivez-vous dans cette ville-ci ?

Pourquoi êtes-vous venu vivre dans cette ville-ci ?

Où sont nés vos parents ?

Quelle est votre nationalité ?

Avez-vous des enfants ? Combien ?

Combien avez-vous de frères et soeurs (vivants) ?

LA LANGUE

1. Quelle est votre langue maternelle (première langue apprise et parlée à la maison) ?
2. Quelle langue parlez-vous avec votre mère ?
votre père ?
vos enfants ?
vos frères, soeurs ?
votre conjoint(e)

français	1	2	3	Anglais	1	2	3
français	1	2	3	Anglais	1	2	3
français	1	2	3	Anglais	1	2	3
français	1	2	3	Anglais	1	2	3
français	1	2	3	Anglais	1	2	3
3. Y a-t-il d'autres personnes avec qui vous parlez anglais ?
4. Où êtes-vous allé à l'école ?
C'était en anglais ou en français ?
5. Pouvez-vous lire et écrire en anglais ?
Pouvez-vous lire et écrire en français ?

17. Traversez-vous parfois la frontière pour aller au cinéma ? oui non
 Si oui, à quelle fréquence ?
 Pourquoi choisissez-vous d'aller du côté américain ?
 a) c'est proche
 b) il y a plus de choix de films
 c) pour voir des films en anglais
 d) pour faire changement
 e) autre raison
18. Allez-vous parfois veiller du côté américain ? oui non
 Si oui, à quelle fréquence y allez-vous ?
 Pourquoi choisissez-vous d'aller de l'autre côté ?
19. Vous arrive-t-il de participer à des festivals ou festivités (salons d'exposition) organisés dans le Maine ? oui non
 Qu'est-ce qui fait que vous y aller ?
20. Vous arrive-t-il d'aller à des concerts ou spectacles donnés du côté américain ? oui non
 Si oui, où allez-vous en général et à quelle fréquence ?
21. Vous arrive-t-il de traverser la frontière pour faire une drive ? oui non
22. Vous sentez-vous comme chez-vous de l'autre côté de la frontière oui non
23. Qu'est-ce qui fait que vous vous sentez comme chez-vous ou que vous ne vous sentez pas chez-vous ?
24. En général, prenez-vous des vacances ?
25. Que faites-vous habituellement pendant vos vacances ?
26. Vous arrive-t-il de prendre des vacances au Nouveau-Brunswick ? oui non
 Si oui, combien de fois ?
27. Avez-vous déjà pris des vacances
- | | | | |
|--|-----|-----|-------------------|
| • dans le Maine ? | oui | non | Combien de fois ? |
| • dans les états de la Nouvelle-Angleterre ? | oui | non | Combien de fois ? |
| • ailleurs aux États-Unis ? | oui | non | Combien de fois ? |
| • dans les Maritimes ? | oui | non | Combien de fois ? |
| • au Québec ? | oui | non | Combien de fois ? |
| • ailleurs dans le Monde ? | oui | non | Combien de fois ? |

28. Allez-vous parfois au Québec ? ☐ oui ☐ non
Qu'est-ce qui vous incite à y aller ?

III. L'INTERACTION ÉCONOMIQUE

29. Quelle est votre occupation ?
Où travaillez-vous ?
Depuis combien de temps ?
30. Avez-vous déjà eu une job aux États-Unis ☐ oui ☐ non
Si oui, qu'est-ce que c'était ?
C'était en quelle année ?
31. Avez-vous des frères, soeurs, enfants ou parents qui demeurent ici et travaillent du côté américain ? ☐ oui ☐ non
Si oui, où travaillent-ils et depuis quelle année ?
32. Avez-vous des frères, soeurs, enfants ou parents qui ont déjà travaillé ~~du~~ côté américain ?
☐ oui ☐ non
Si oui, où travaillaient-il et en quelle année ?
33. Où faites-vous vos achats (la localité) pour:
- les vêtements ?
 - l'épicerie ?
 - les meubles, articles ménagers ?
 - les matériaux de construction, le bois ?
 - la machinerie agricole, de jardinage ?
 - les véhicules motorisés ?
- 34 a) Vous arrive-t-il de faire certains des achats suivants dans le Maine ? Si oui, où et à quelle fréquence, et pourquoi ?
- les vêtements ?
 - l'épicerie ?
 - les meubles, articles ménagers ?
 - les matériaux de construction, le bois ?
 - la machinerie agricole, de jardinage ?
- 34 b) Vous arrive-t-il de faire certains des achats énumérés précédemment au Québec ? Si oui, lesquels ?

35. a) Si vous devez aller à l'hôpital d'urgence, où allez-vous ?
b) voir un médecin spécialiste ?
c) chez un dentiste ?
d) chez un ophtalmologiste ?
e) consulter un podiatre ou un chiropraticien ?
f) chez un(e) coiffeur(euse) ?
g) consulter un notaire, un avocat ?
h) chez un garagiste ?
36. a) Vous arrive-t-il d'aller dans le Maine pour recevoir l'un des services énumérés précédemment ? oui non
b) Vous arrive-t-il d'aller au Québec pour recevoir l'un des services énumérés précédemment ? oui non
37. Vous arrive-t-il de traverser la frontière pour une autre raison que celles que j'ai déjà mentionnées précédemment ? oui non
Si oui, pour quelle raison et à quelle fréquence ?

IV. LA FRONTIÈRE

38. À quelle fréquence traversez-vous du côté américain de la vallée ?
- à tous les jours
une fois par semaine
une fois par mois
5 à 6 fois par année
rarement
jamais
39. Avez-vous déjà traversé la frontière avec les États-Unis à un autre poste frontalier que ceux de la vallée ? oui non
- Est-ce que c'était pareil comme ici ou différents ? oui non
- En quoi c'était différent ?
40. Si je vous demandais de décrire d'un mot l'autre bord de la vallée, qu'est-ce que ça serait ?
41. Selon vous, y a-t-il des ressemblances entre ici et le côté américain de la vallée ? oui
non
- Lesquelles ?
42. Supposons que la vallée n'était pas divisée par la frontière avec les États-Unis, qu'est-ce que ça changerait pour vous ?

43. À votre idée, est-ce que votre fréquentation du côté américain de la vallée a changé au cours des cinq dernières années ? A-t-elle augmenté, diminué, ou est restée pareille ?

a augmenté

a diminué

est restée pareille

Si elle a changé, pourquoi croyez-vous ?

44. Croyez-vous que vos enfants vivent la frontière de la même manière que vous ? oui

non

Si non, qu'est-ce qu'il y a de différent ?

V. L'IDENTITÉ CULTURELLE

45. Pour vous, qu'est-ce qu'un acadien ?

46. Pour vous, qu'est-ce que l'Acadie ?

47. Pour vous, qu'est-ce qu'un brayon ?

48. Pour vous, qu'est-ce qu'un franco-américain ?

49. Vous, comment vous définissez-vous ?

a) acadien(ne)

b) brayon(ne)

c) franco-américain(e)

d) américain(e)

e) canadien(ne)

f) autre

50. Êtes-vous catholique ? oui non

Allez-vous à la messe ou au service régulièrement occasionnellement jamais

51. Clair, ça fait partie de quelle région ?

52. Supposons que vous êtes en vacances aux États-Unis et l'on vous demande d'où vous venez, qu'est-ce que vous répondrez ?

Vous êtes en vacances dans les provinces maritimes et l'on vous demande d'où vous venez, qu'est-ce que vous répondrez ?

Vous êtes en vacances ailleurs au Canada et l'on vous demande d'où vous venez, qu'est-ce que vous répondrez ?

53. Pour vous, qui ça serait le plus grand héros de votre histoire ?

54. Pour vous, qui ça serait le plus grand héros de votre région ?

VI. HABITUDES DE VIE

55. Quel est le sport le plus pratiqué par les adolescents de Clair ?
56. Vous, regardez-vous les sports à la télévision ? Lesquels ?
Quels sont vos équipes préférées pour chacun des sports ?
57. Quel poste de radio écoutez-vous le plus souvent ?
58. Écoutez-vous parfois une station de radio du Maine ? oui non
59. Écoutez-vous parfois une station de radio du Québec ? oui non
60. À quel poste de télévision écoutez-vous les nouvelles ?
a) R-C, Moncton
b) R-C, St-John
c) R-C, Rimouski-Rivière-du-Loup
d) TVA
e) Quatre-Saisons
f) Presqu'Île
g) Autre
61. Quelle est votre émission de télévision préférée, celle que vous ne manquez pas ?
62. Écoutez-vous une station de télévision américaine ? oui non
Si oui, laquelle ?
63. Pour chacun des journaux suivants, pouvez-vous me dire si vous êtes abonné, si vous les lisez régulièrement, occasionnellement, ou jamais ?
- | | Abonnement | Lecture reg | Lecture occ | Jamais |
|------------------------------|------------|-------------|-------------|--------|
| Le Madawaska | | | | |
| L'Acadie Nouvelle | | | | |
| Telegraph Journal | | | | |
| St. John Valley Times | | | | |
| Bangor Daily News | | | | |
| Journaux québécois | | | | |
| Autres | | | | |
64. Êtes-vous abonné à des magazine ? Si oui, lesquels ?
65. Faites-vous partie d'une association ou d'un club ? oui non
Si oui, lequel et depuis combien de temps ?

66. Faites-vous partie d'une coopérative (i.e. caisse populaire) ? oui non
Si oui, laquelle et depuis combien de temps ?
67. Quelle est votre opinion du Québec ? Que pensez-vous de cette province-là ?
68. Connaissez-vous le président des États-Unis ?
Connaissez-vous le gouverneur du Maine ?
Connaissez-vous le premier ministre du Québec ?
69. Est-ce qu'il y a une question que je ne vous ai pas demandée et que vous aimeriez que je vous demande, ou voulez-vous ajouter quelque chose ?

ANNEXE-4

LE BOOTLEGGING

À l'époque de la prohibition, l'industrie forestière produisait au maximum, l'économie commerciale était très active et les contrebandiers des deux villes s'enrichissaient et vivaient dans un monde secret, des émotions vives dignes du «Far West» (Lapointe, 1989, p. 277). Au début du siècle, au Nouveau-Brunswick, les boissons alcoolisées se vendaient dans les commerces qui détenaient un permis du gouvernement. Ce dernier, facile à obtenir, permettait à un grand nombre d'établissements de faire ce commerce très lucratif. Aussi, à cette époque la production et la consommation de boissons alcoolisées n'était pas illégale. L'abus de consommation était grande au dire du clergé et des tempérants. Ces derniers ont réclamé que des mesures soient prises afin d'obtenir une certaine modération dans la consommation.

Durant la Première Guerre mondiale, un mouvement protestataire est lancé afin d'abolir la production d'alcool. Des ligues antialcooliques sont fondées, le clergé et la population protestent et obligent le gouvernement du Nouveau-Brunswick à voter, le 1er mai 1917, la loi dite «Acte pour la suppression du trafic des boissons alcooliques enivrantes». Cette loi prohibe la vente de boissons alcooliques partout dans la province, sauf si l'acheteur présente une ordonnance médicale. Ce mouvement de tempérance s'étend sur tout le territoire nord-américain car la même année les Américains ont aussi voté pour la prohibition. Dès que la loi est appliquée les bars se vident mais l'habitude de boire n'est pas disparue. C'est alors que commence une période de contrebande de boissons alcooliques au Canada et aux États-Unis.

Saint-Léonard, est un important carrefour de voies routières et ferroviaires . Cette ville localisée à la frontière canado-américaine, devient alors, un point central d'opérations locales et internationales.

L'industrie de la distillation a commencé très tôt dans ce secteur. Déjà, en 1831, sur la rive sud de Grande-Rivière, W. McRea possède une distillerie. De plus, les habitants de Grande-Rivière, éloignés des grands centres, ont pris l'habitude de fabriquer bière, cidre et vin. D'ailleurs, bien avant les années de la prohibition, Saint-Léonard et sa jumelle Van Buren avaient leur propre quartier de *bootleggers*. Aussitôt que la loi de 1917 est mise en vigueur, les producteurs des deux côtés de la rivière augmentent. On retrouve partout dans les deux villes des alambics clandestins, que ce soit dans les granges, sous de faux planchers, dans les sous-sols même dans celui de l'École Supérieure, ou de la sacristie de la première église de Saint-Léonard et dans plusieurs autres cachettes souterraines.

Ce commerce clandestin et très lucratif prend une très grande importance principalement grâce à l'initiative, la ruse et l'expertise de Albénie J. Violette de Saint-Léonard et la collaboration d'un grand nombre de parents et de citoyens de Saint-Léonard et de Van Buren. Albénie Violette est le propriétaire du plus large et du plus moderne des alambics de la province. Il est le roi des *bootleggers*. Il produit, importe, embouteille, vend et distribue de l'alcool et fait de Saint-Léonard son centre d'opération. Il vend les produits de distillation locale et régionale de moindre qualité mais il vend surtout des produits importés de France, via les Îles Saint-Pierre et Miquelon ou les Antilles, qu'il transporte sur ses propres bateaux. Dans la région, il n'est pas le seul à faire cette contrebande mais il est le plus important et le mieux organisé. Entouré de loyaux alliés et assuré de la fidélité de ses proches, Albénie avait un lien de parenté avec la majorité des familles des deux villes dont les Cyr, les Akerley, les Lapointe, les Gauvin, les Parent, les Albert et les Violette. Il a pu opérer sans trop être dérangé par les inspecteurs provinciaux et les douaniers. Il a poursuivi ses opérations jusqu'en 1927, année où ce commerce est réglementé par la Province.

La loi sur la prohibition de 1917, n'a rien réglé. La boisson a continué à circuler malgré le grand nombre d'inspecteurs, en somme, la loi a été inefficace. Au début de 1927, la province du Nouveau Brunswick, comme les

autres provinces du Canada, prend le contrôle de la vente des boissons alcoolisées en créant «La Commission des Alcools du Nouveau-Brunswick». Graduellement la contrebande diminue sur le territoire des deux villes. La mort de Albénie en 1927, la crise économique (1929) et la révocation de la prohibition aux États-Unis (1933) mettent fin à une période mouvementée. L'ère de la contrebande a bien déterminé le sentiment de solidarité des résidents des deux communautés toujours présent malgré la séparation frontalière. La contrebande a créé plusieurs fortunes dont certaines ont été englouties par la crise de 1929 et la dépression des années 1930.